

RETRAS

L'Asie

Française



BULLETIN MENSUEL

DU

COMITE DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

JANVIER 1911

AU SIÈGE DU COMITE

PARIS -- 19-21, Rue Cassette, 19-21. -- PARIS

TÉLÉPH. 732-84. -- ADRESSE TÉLÉGR. COMASIE-PARIS

Le Numéro 2 fr 25

AVIS

Le Comité a été saisi de demandes de livres par certains groupements français d'Extrême-Orient, dont le budget ne permet pas la création rapide de bibliothèques suffisant aux besoins de leurs membres. Nous serions reconnaissants à ceux de nos adhérents qui pourraient disposer d'un certain nombre de livres de bons auteurs, faisant honneur à notre littérature, et pouvant servir à la diffusion de notre influence morale. Les classiques, en particulier, les mémoires et les ouvrages historiques seraient utiles à nos compatriotes d'Extrême-Orient, à qui nous nous empresserons de faire parvenir les livres que nos adhérents pourraient distraire pour eux de leurs bibliothèques.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS

Entre Paris et Madrid : Train de luxe Sud-Express exclusivement composé de wagons-salons, wagons-lits et restaurant (Trajet en 27 heures). Départ de Paris-Quai-d'Orsay : midi 17; au retour, départ de Madrid : 8 heures du soir.

Train rapide, composé de grandes voitures à bogies de 1^{re} et de 2^e classes, accessibles sans supplément de prix et de wagons-lits (Trajet en 28 heures). Départ de Paris-Quai-d'Orsay : 7 h. 40 du soir; au retour, départ de Madrid : 8 h. 45 du matin.

Entre Madrid et Séville : Train rapide de nuit composé de grandes voitures à bogies de 1^{re} classe et d'un wagon-lits.

En outre, un train rapide de jour sera mis en marche du 18 mars au 30 avril (trajet en 12 heures environ).

LE COURRIER DE LA PRESSE

BUREAU DE COUPURES DE JOURNAUX
Français et Étrangers
FONDÉ EN 1882

21, Boulevard Montmartre. — PARIS 2^e
GALLOIS & DEMOGEOT

Adresse Télégr. : COUPURES PARIS — Téléphone 101.50

Le COURRIER de la PRESSE :

Reçoit, lit et découpe tous les Journaux et Revues et en fournit les extraits sur tous sujets et personnalités.

Service spécial d'informations pratiques pour Industriels et Commerçants.

TARIF : 0 fr. 30 par Coupure

Tarif réduit, paiement d'avance, sans période de temps limité.	} Par 100 Coupures, 25 francs	» 250	» 55
		» 500	» 105
		» 1000	» 200

On traite à forfait pour 3 mois, 6 mois, un an

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DE PARIS

Capital : 200 millions de francs
ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : Rue Bergère

SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris

Opérations du Comptoir

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traités, Envois de fonds en Province et à l'Étranger, Souscriptions, Garde de Titres, Prêts hypothécaires maritimes, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

40 bureaux de Quartier dans Paris, 15 bureaux de Banlieue, 160 Agences en Province

11 Agences dans les Colonies et Pays de Protectorat

Tunis, Sfax, Sousse, Bizerte, Majunga, Tamatave, Tananarive, Diego-Suarez, Nossibé, Mananjary, Tuléar.

12 Agences à l'Étranger

Londres, Liverpool, Manchester, Bruxelles, Ostende, Saint-Sébastien, Monte-Carlo, Le Caire, Alexandrie (Égypte), Bombay, Sydney, Melbourne.

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public :

14, rue Bergère; 2, place de l'Opéra; 147, boulevard Saint-Germain 49, avenue des Champs-Élysées, et dans les principales agences.

Compartiments depuis CINQ francs par mois.

INTÉRÊTS PAYÉS SUR LES SOMMES DÉPOSÉES

de 6 à 11 mois 1/2.....	1 1/2 %
de 1 à 2 ans	2 %
de 2 à 4 ans	3 %

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Paris à Londres.

VIA ROUEN, DIEPPE ET NEWHAVEN PAR LA GARE SAINT-LAZARE

Services rapides tous les jours et toute l'année, (dimanches et fêtes compris)

Départs de Paris-Saint-Lazare : à 10 h. 20 matin (1^{re} et 2^e classes seulement) et à 9 h. 20 soir (1^{re}, 2^e et 3^e classes).

Départs de Londres : Victoria, à 10 heures matin (1^{re} et 2^e classes seulement); London-Bridge et Victoria, à 9 h. 10 soir (1^{re}, 2^e et 3^e classes).

Trajet de jour en 8 h. 40.

GRANDE ÉCONOMIE

Billets simples, valables pendant 7 jours :

1^{re} classe, 48 fr. 25; 2^e classe, 35 fr.; 3^e classe, 23 fr. 25

Billets d'aller et retour valables pendant un mois :

1^{re} classe, 82 fr. 75; 2^e classe, 58 fr. 75; 3^e classe, 41 fr. 50.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours, ainsi qu'à Brighton.

Les trains du service de jour entre Paris et Dieppe et vice-versa comportent des voitures de 1^{re} classe et de 2^e classe à couloir avec W.-C. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec W.-C. et toilette. La voiture de 1^{re} classe à couloir des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 francs par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe moyennant une surtaxe de 1 franc par couchette.

RETRO
NEWS

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE



INDOCHINE — LEVANT — EXTRÊME-ORIENT

1911

**RETRO
NEWS**

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR

AVEC LA COLLABORATION DE MM. JEAN-LOUIS DELONCLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE;
CHARLES MOUREY; EDOUARD PAYEN; PAUL LABBÉ; J.-H. FRANKLIN, etc., etc.

ANNÉE 1911

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19-21, RUE CASSETTE, 19-21

Téléphone : 732-84

—
1911

**RETRO
NEWS**

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

93 ^e liste de souscripteurs.....	5
Après l'entrevue de Potsdam.....	6
Lecommerce des colonies françaises, par E. P... ..	12
Les chemins de fer du Siam.....	15
L'Angleterre et la Chine au Tibet, par JACQUES BACOT.....	22
De la spécialisation des officiers de l'armée coloniale, par UN VIEIL OFFICIER TONKINOIS.....	25
Lettre de Beyrouth.....	26
Indochine. — Les nouvelles propositions douanières. — L'impôt foncier des rizières en Cochinchine. — La crise monétaire. — Les prêts sur les récoltes. — Les irrigations au Tonkin.....	29
Siam : Lettre de Bangkok.....	31
Levant. — Les mouvements de révolte en Arabie. — L'insurrection des Bédouins de Palestine. — Nouveau crédit pour l'armée turque. — L'incident turco-italien.....	33
Extrême-Orient. — Chine : La peste en Mandchourie. — L'agitation constitutionnelle. — Changements au ministère des communications. — La question de l'opium. — La question de l'emprunt américain. — Le chemin de fer du Houpe. — Le chemin de fer du Seu-tchouan. — Renforcement des Russes et des Japonais en Mandchourie. — La Russie et la Mongolie. — Le dalaï-lama.....	35
Japon : Le procès des anarchistes japonais. — Le budget. — La politique étrangère.....	38
Perse : Les relations anglo-russo-persanes. — Questions financières. Le premier budget. — Le transpersan et les projets de voies ferrées.....	39
Asie Russe : Les pêcheries de la région du Caucase. Les conférences. — Une section d'études du trans-indochinois.....	42
Nominations officielles.....	43
Bibliographie.....	44
CARTES	
Les chemins de fer du Siam.....	17
Le Tibet.....	23

Le président du Comité de l'Asie Française vient d'être cruellement frappé dans sa plus chère affection. M^{me} Emile Senart est décédée le 1^{er} février.

Nous nous associons de tout cœur à ce douloureux événement et nous adressons à notre président, M. Senart, nos sympathies les plus émues.

LE COMITÉ.

93^e LISTE DE SOUSCRIPTEURS ⁽¹⁾

MM.

Comte de Beaumont, à la Ferté-Bernard.....	25	»
Bourdon, enseigne de vaisseau.....	12	»
Max des Francs, à Dinan.....	12	»
Chambre de commerce d'Oran.....	25	»
Pierre Leroy-Beaulieu, député.....	25	»
Eckert, résident au Tonkin.....	50	»
Commandant Sadorge, de l'infanterie coloniale.	15	»
Bibliothèque de Tchang-sin-tien.....	25	»
Dr J.-A. Gauthier, médecin sanitaire.....	15	»
Ecole coloniale, à Paris.....	24	»
Capitaine Drevet, de l'infanterie coloniale.....	15	»
Réunion des officiers de Sidi-bel-Abbès.....	20	»
Bibliothèque des officiers du 24 ^e colonial.....	20	»
Général Lasserre, des troupes coloniales.....	25	»
Robert Picot, avocat à la Cour.....	20	»
Marc Rigo, négociant à Constantinople.....	20	»
Société de Géographie de Nantes.....	25	»
Ecole Ppale du service de santé à Bordeaux....	25	»
Cercle militaire de Versailles.....	12	»
2 ^e Bureau de l'état-major de l'armée.....	12	»
Bibliothèque des officiers du 22 ^e colonial.....	12	»
Rainaud, professeur de Faculté, à Caen.....	12	»
A reporter.....	446	»

(1) Les noms marqués d'un ° sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Report.....	446 »
Réunion des officiers de Toulon (complém.)...	8 »
Dao Van Su, à Hanoï.....	15 »
Société d'enseignement mutuel de Hanoï.....	20 »
Cercle militaire de Nice.....	12 »
R. Berteaux, vice-consul de France.....	15 »
Réunion des officiers d'Arras.....	12 »
Cercle militaire de Clermont-Ferrand.....	12 »
— d'Alger.....	25 »
— de Poitiers.....	25 »
— de Constantine.....	25 »
Cercle du Jockey Club de Paris.....	25 »
Cercle militaire de Paris.....	25 »
Pardailhé-Galabrun, à Paris.....	12 »
* Section d'Afrique au ministère de la Guerre.	20 »
Bertin, de l'Institut.....	25 »
* Russier, direct. de l'enseign. au Cambodge..	25 »
Ingénieur, capitaine d'infanterie.....	25 »
Pelleray, à Paris.....	12 »
Sous-direction d'artillerie de Hanoï.....	20 »
* Cercle militaire de Guéret.....	20 »
Paul Samary, gouverneur des colonies.....	25 »
* Commandant Viala, à Hanoï.....	15 »
* Ph. d'Harcourt, enseigne de vaisseau.....	15 »
A. Bodard, vice-consul de France.....	40 »
* Ottavi, consul de France.....	15 »
C. Dedin-Laporte, à Bergerac.....	12 »
Comte du Chaylard, ministre plénipotentiaire..	25 »
Ministre des Colonies.....	25 »
Sous-directeur des affaires d'Asie.....	25 »
Directeur des affaires militaires.....	25 »
Syndicat cotonnier de l'Est.....	12 »
P. Portier, lieutenant de vaisseau en retraite..	12 »
Albert Rondot, à Lyon.....	12 »
Ch.-R. Wehrung, à Paris.....	25 »
Comte de Labry, à Paris.....	50 »
Bertrand, ministère des Affaires étrangères...	24 »
D ^r Schneider, médecin inspecteur de l'armée..	15 »
Commandant Ferry, de l'infanterie coloniale...	12 »
Capitaine du génie Blanc.....	48 »
R. P. Dury, à Tchen-tou.....	15 »
Capitaine de vaisseau Huguet.....	12 »
Lieutenant Loche, de l'infanterie coloniale...	15 »
L.-G. Le Roux, consul général de France.....	12 »
Comte de Chasteigner, au Rouillon.....	12 »
Lieutenant J. Michel, de l'infanterie coloniale.	12 »
Contrôle civil de Tunis.....	20 »
Capitaine Teissier, des troupes coloniales.....	24 »
Reynaud, vice-consul de France.....	20 »
Jean Cyrot, à Beaune.....	12 »
Bibliothèque de l'état-major, à Tananarive.....	12 »
* Ch.-B. Maybon, de l'Ecole d'Extrême-Orient.	15 »
Bibliothèque des officiers du 9 ^e colonial.....	24 »
T. C. F. Kostka, au Caire.....	12 »
R. P. Bousquet, à Kouy-Yang.....	20 »
Paul Labbé, à Paris.....	25 »
Cercle militaire d'Amiens.....	12 »
Cercle militaire de Toulouse.....	12 »
Saltarel, à Paris.....	36 »
Capitaine Le Duc, de l'infanterie coloniale...	12 »
Yon, lieutenant d'infanterie.....	25 »
Eug. Navelle, à Paris.....	25 »
Bibliothèque de l'Université d'Aix.....	12 »
— — de Lyon.....	25 »
Bibliothèque de la Chambre des députés.....	20 »
Club alpin d'Alger.....	12 »
R. P. Ruffier, à Jérusalem.....	12 »
Bibliothèque du cercle de Bao-Lac.....	12 »

A reporter..... 1.733 »

Report.....	1.733 »
H. Lantenois, ingénieur en chef des mines....	25 »
Baron G. de Gunzburg, à Paris.....	25 »
M. Topenot, à la légation de Bangkok.....	12 »
G. Garnier, attaché au C. N. E. P.....	25 »
* R. Armez, consul de France.....	15 »
Victor Collin, ministre plénipotentiaire.....	30 »
M. de Sambuey, à Saint-Etienne-du-Grès.....	12 »
S. A. I. le prince Roland Bonaparte.....	100 »
Ed. de Billy, administ. des Chargeurs-Réunis..	50 »
Marquis de Moustier, à Paris.....	100 »
Capitaine H. Braive, de l'infanterie coloniale..	15 »
Colonel baron Corvisart.....	12 »
Eug. Etienne, vice-président de la Chambre...	100 »
Phérvony, inspecteur général des colonies...	20 »
Capitaine F. Guerini, de l'infanterie coloniale.	12 »
Société d'Etudes Indochinoises, à Saïgon.....	25 »
* Cercle des officiers de Cao-Bang.....	25 »
Souscriptions diverses.....	335 50
Total	2.671 50

Afin d'éviter des frais d'encaissement élevés, nous prions les adhérents du Comité de bien vouloir nous envoyer directement leur souscription pour 1911. Nous adressons la même prière à nos souscripteurs pour 1910 qui n'ont pas encore réglé leur cotisation échue.

Les envois de souscriptions peuvent être faits, 19, rue Cassette, en chèque ou mandat-poste au trésorier.

APRÈS L'ENTREVUE DE POTSDAM

L'entrevue de Potsdam a fait couler beaucoup d'encre. Elle a tenu une large place dans la discussion du budget des Affaires étrangères qui a occupé la Chambre les 12, 13 et 16 janvier : le débat n'a d'ailleurs pas eu grande portée politique et n'a guère présenté qu'un intérêt de psychologie parlementaire. Cette conversation de souverains et de ministres a montré toutefois que les affaires de l'Asie, surtout occidentale, sont de plus en plus un élément des questions européennes dont il devient chaque année plus difficile de les séparer. Il convient donc que nous nous demandions, comme tous les organes de la presse française et européenne, quelles peuvent être la portée et les suites de l'entrevue de Potsdam.

* * *

C'est naturellement en ce qui concerne la solidité des groupements européens qu'on s'est le plus préoccupé de la dernière rencontre du kaiser et du tsar. Dès le lendemain de leur entrevue la presse allemande s'efforçait de faire croire à ses lecteurs et aussi aux pays occidentaux que la Triple-Entente était malade. C'était la tactique habituelle aux organes allemands d'essayer d'inspirer du malaise pour faire naître de la défiance et peut-être provoquer chez les intéressés des manifestations dont l'effet serait bien de créer une situation qui justifierait une diminution de confiance entre la France, l'Angleterre et la Russie. A vrai dire le langage officiel du gouvernement de Berlin ne donnait

aucune base précise à une pareille tentative. Parlant de l'entrevue de Potsdam, M. de Bethmann-Hollweg, chancelier de l'empire, avait simplement déclaré :

L'entrevue, comme vous le savez déjà par les journaux, a eu un cours harmonieux; il en est de même des entretiens entre les représentants des deux gouvernements. Il va sans dire que, de pareils entretiens, il résulte des renversements de nature à n'ébranler le monde que dans la presse, mais non pas dans le domaine réel. Mais, si aucun renversement des choses n'a lieu, du moins l'occasion a-t-elle été donnée aux représentants des deux Cabinets d'échanger beaucoup d'idées. La valeur de telles entrevues, et spécialement de l'entrevue de Potsdam, réside dans ce fait que les dirigeants de la politique apprennent à se connaître personnellement et donnent à l'échange de vues déjà préparé par les représentants une forme précise et d'ensemble.

Je voudrais résumer ainsi le résultat de la dernière entrevue. On a de nouveau constaté que les deux gouvernements n'entrent dans aucune combinaison qui pourrait avoir un point agressif contre l'autre partie. En ce sens, nous avons eu particulièrement l'occasion de constater que l'Allemagne et la Russie ont un intérêt égal au maintien du *statu quo* dans les Balkans et en général en Orient, et par suite n'appuieront aucune politique de quelque côté qu'elle vienne qui viserait à détruire ce *statu quo*.

Nous avons ouvertement et amicalement parlé de nos intérêts réciproques en Perse; nous nous sommes rencontrés dans cette opinion que notre intérêt commun demande le maintien ou le rétablissement de l'ordre et du calme dans ce pays. Nous devons désirer que notre commerce avec la Perse ne soit pas troublé et se développe dans l'avenir. La Russie a le même désir pour son commerce; mais, à côté de cela, comme puissance frontalière de la Perse, elle a encore un intérêt particulier légitime à la sécurité de la situation dans la partie de la Perse contiguë à sa frontière. Nous avons volontiers reconnu que la Russie a, dans ce but, besoin d'une influence particulière dans la Perse septentrionale et nous avons, par suite, volontiers souscrit à sa demande concernant toutes les concessions de chemins de fer, routes et télégraphes dans cette région.

La Russie, de son côté, non seulement ne mettra aucun obstacle à notre commerce, mais même facilitera l'établissement d'une communication pour son importation en Perse par la voie de Bagdad.

Nous avons donc été d'accord avec la Russie dans cette conversation, au cours de laquelle on a encore agité d'une façon amicale un certain nombre de questions de détail; nous faciliterons aux deux gouvernements, sans aucun changement dans l'orientation générale actuelle de leur politique, l'entente sur toutes les questions qui peuvent surgir de nouveau.

Les entretiens qui ont eu lieu pendant l'entrevue de Potsdam ont fait disparaître ici et là des malentendus, et consolidé et renforcé les vieilles relations pleines de confiance entre nous et la Russie.

Le chancelier de l'empire affirmait donc que des malentendus avaient disparu, que la « vieille confiance » entre les Romanof et les Hohenzollern était consolidée, mais « sans renversements », « sans aucun changement dans l'orientation actuelle de la politique des deux monarchies. » Quelques jours après, M. Sazonof faisait au *Novoïe Vremia* des déclarations analogues, montrant que

les gouvernements russe et allemand s'étaient entretenus de certains sujets précis, mais en respectant le cadre des alliances qu'ils ont conclues avec des tiers. Le ministre des Affaires étrangères russe disait que les négociations russo-allemandes ne touchaient qu'à l'Orient. Les faits déclarés officiels permettaient donc fort bien aux optimistes d'affirmer que l'exultation des feuilles allemandes après Potsdam, leurs paroles enthousiastes sur les mouvements de la roue de la fortune qui portait de nouveau l'Allemagne au pinacle, n'étaient que l'effet d'une illusion ou d'une campagne systématique pour brouiller les cartes entre les membres de la Triple-Entente. La situation autorisait M. Stephen Pichon à déclarer, comme il l'a fait, le 12 janvier, à la Chambre, que l'alliance russe n'a subi aucune atteinte, qu'elle est même plus solide que jamais. Le ministre a pu nier avec raison qu'il n'ait pas, ainsi que son collègue anglais, été tenu au courant de ce que M. Sazonof allait faire à Potsdam, puis de l'objet des négociations qui se sont poursuivies entre Pétersbourg et Berlin après l'entrevue.

Cependant, les pessimistes ont cru entrevoir certaines tendances fâcheuses sous ces faits officiels si pleinement rassurants. Dans leur idée, l'Alliance franco-russe subsiste bien comme une garantie contre les violences suprêmes, soit, mais cela n'est pas suffisant. Une alliance ne doit pas se borner à une garantie de cette nature qui peut n'avoir jamais à jouer, surtout si elle ne procure pas aux partenaires ou à l'un d'entre eux la possibilité de résister aux empiètements commis dans la paix sur ses intérêts. Sa valeur constante et certaine est de permettre cette paix avec honneur et profit. Elle ne la présente que si elle amène les associés à faire constamment une politique commune, en tenant en réserve la résistance armée si les intérêts de l'un d'entre eux sont trop gravement menacés. Or on a pu dire avec une apparence de raison que la Russie avait engagé les pourparlers de Potsdam non pas sans nous prévenir, mais sans s'être délibérément entendue avec nous. Les explications un peu imprécises données sur ce point par M. Stephen Pichon n'ont pas rendu impossible aux pessimistes de maintenir cette distinction. Certains ont fait observer que le gouvernement de Saint-Pétersbourg s'était bien pressé de négocier au sujet de Bagdad avec l'Allemagne, alors que l'hypothèque qu'il avait prise sur notre politique dans cette même question avait été au moins un des principaux obstacles à la conclusion d'un accord franco-allemand assurant dans des conditions acceptables la participation française à cette affaire. On a pu avoir l'impression que la diplomatie russe n'avait guère résisté à une tentative de séduction de l'Allemagne désireuse, dans un but de politique générale, d'entamer avec la seule Russie des négociations sur une question de telle nature que les pourparlers auraient dû ne pas s'engager hors de la présence des autres puissances de la Triple-Entente. L'Allemagne a pu caresser les imaginations russes en leur ouvrant

la perspective de garanties et de facilités en Orient, et aussi de la promesse de tenir un peu en laisse la politique autrichienne qu'elle avait naguère soutenue, ceinte de son « armure éclatante ». Tout cela pouvait s'offrir à un nouveau ministre des Affaires étrangères du tsar comme la tentation d'un rapide et brillant succès diplomatique inaugurant sa carrière. Et les autres intéressés ont pu éprouver, malgré tout, le sentiment d'un petit glissement de la politique russe.

D'aucuns ont eu l'impression qu'ensuite M. Sazonof, rentré des séductions de Potsdam dans le calme de son cabinet de Pétersbourg, et aussi averti par certaines questions de diplomates, a pu sentir qu'il convenait de se reprendre et de modérer le mouvement. Si on avait parlé très largement et très généralement à Potsdam on a voulu, à Saint-Pétersbourg, préciser et délimiter. C'est l'heure des déclarations au *Novoïé Vrémia*. La presse allemande a paru choquée de cette volonté de marquer les limites du terrain sur lequel on négociait. Pour un peu elle aurait dit que ce n'était pas de jeu et que Potsdam avait été en soi un résultat et non le point de départ d'une simple négociation orientale. Ne pouvant donner un démenti au ministre russe, mais sans doute appliqués à répandre en Europe l'idée qu'il y avait autre chose, certains journaux d'outre-Rhin ont dit qu'il n'y aurait rien d'écrit qu'en ce qui concerne l'Orient Moyen. Pourtant on ne voulait pas inquiéter les Russes en leur donnant le sentiment qu'on les menait plus loin qu'ils ne voudraient délibérément aller : peut-être est-ce dans ce but, celui dont le souci inspirait à M. de Bethmann-Hollweg les paroles prudentes reproduites plus haut, que plusieurs journaux allemands ont approuvé ce que M. Pichon disait de la solidité de l'alliance franco-russe. On peut croire, en effet, que cette approbation n'était pas inspirée aux journalistes allemands par le désir de nous rassurer sur la fidélité de nos alliés.

Tout cela n'est sans doute que l'hypothèse. Mais peut-on chercher à donner autre chose qu'une explication aussi plausible que possible d'événements diplomatiques sur lesquels on ne possède encore que quelques phrases, visiblement réservées, de discours et de communiqués officiels. Les articles qui se permettraient dès maintenant d'apporter en cette affaire des certitudes ne seraient qu'hypothétiques sans modestie. Mais une chose au moins est certaine, c'est qu'il existe des éléments dont nous devons nous préoccuper lorsque nous pensons à l'avenir de l'alliance russe. Il s'agit à la cour de Russie tout un haut personnel à tendances allemandes, pour une bonne part d'origine baltique, et qui s'efforce tout au moins d'anémier, de stériliser l'alliance franco-russe, sachant qu'il ne peut ouvertement s'attaquer à un pacte qui a reçu la parole du tsar. Il n'est pas un événement que ce personnel ne cherche à exploiter. La Révolution de Portugal a été un excellent thème à développer sur le danger des idées au pouvoir en Occident. Il n'est sans doute pas une des affirmations

les plus banales, les plus rituelles de notre phraséologie démocratique qui ne puisse à l'occasion être relevée contre nous.

Certaines tendances philosophiques qui, depuis trente ans, ont dominé notre politique intérieure ne sont pas pour plaire aux maîtres de la « sainte Russie ». Et il reste, entre les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg, des souvenirs et peut-être comme un esprit de Sainte Alliance dont Guillaume II doit savoir jouer lorsqu'il s'entretient avec le tsar. La crise anglaise, les lézardes qui sont apparues sur la façade de la vieille Angleterre ne sauraient, en ce moment même, rendre le mouvement général de l'Occident sympathique au conservatisme russe. Des peuples dont l'évolution est si contraire à l'idéal d'un gouvernement allié doivent au moins offrir à celui-ci les avantages et les séductions de la force. Dans le monde tel qu'il est encore, les démocraties surtout doivent se préoccuper d'être fortes quels que soient les sacrifices que ce souci doit imposer à l'individualisme démocratique. Or le souci de la force n'est pas celui qui se révèle pour l'instant au premier rang dans l'esprit des peuples d'Occident. On sait à quelles manifestations d'illusionnisme débile se livrent depuis quelque temps nombre de libéraux anglais : l'idée qu'il puisse exister une Triple-Entente, un lien autre entre l'Angleterre, la France et la Russie, que la bonne humeur résultant de la liquidation de différends africains et asiatiques est insupportable au pacifisme des *Daily News* et de la *Westminster Gazette*. La prose de ces journaux a été traduite avec délices par les feuilles germaniques. Nombre d'Anglais en arrivent à ne pas comprendre que le maintien de l'équilibre européen peut être, pour l'Angleterre, la condition *sine qua non* d'un luxe aussi élémentaire que celui de ne pas mourir de faim. Et nous-mêmes, sans aller jusqu'à de si formidables ignorances et sans négliger en fait nos armements, nous laissons voir trop souvent un esprit qui n'est pas pour reconforter nos associés dans le monde. Nos gouvernants ne parlent d'armée que comme en s'excusant. Notre éloquence diplomatique est le plus souvent d'une timidité qui ne rend vraiment pas justice à la force réelle que représente la diplomatie française. La Russie peut, malgré elle, être influencée par le souvenir du grave échec diplomatique que subit la Triple-Entente en 1909. Elle ne se demande sans doute pas si elle a poussé alors sa propre résolution assez loin pour savoir jusqu'où irait celle de ses alliées. Le coup subi à cette époque la pousse peut-être trop à rechercher aujourd'hui les détentes, les solutions purement amiables et l'apparence de succès réparateurs. Ce n'est pas en vain que la *Gazette de Cologne*, envisageant le chemin parcouru, proclamait cette vérité — que la sottise pudeur de tant de nos politiciens leur fait prendre pour une sorte d'inconvenante grossièreté — : « Le secret du succès diplomatique est, en fin de compte, la puissance militaire... et ce succès n'est obtenu que par celui qui a le courage, au moment déci-

sif, de mettre en ligne toutes les forces dont il dispose. »

L'événement a montré que nous pourrions utilement adresser à nos alliés et à nous-mêmes le vœu qu'adressaient le 1^{er} janvier plusieurs journaux d'outre-Rhin à leurs lecteurs : « Bonne année et bonnes armes! »

*
**

Si l'on arrive au côté proprement asiatique de la question, on comprend mieux l'avantage que les Allemands attendent de la négociation, qu'on ne voit qu'il fût nécessaire aux Russes de l'engager pour sauvegarder leurs intérêts dans l'Asie Occidentale. L'Allemagne peut trouver un double avantage à cette affaire : d'une part jeter une ombre sur la Triple-Entente en négociant isolément avec un de ses membres, et de l'autre se faire payer un bon prix l'hypothèque qu'elle avait su prendre en s'imposant, comme elle le fit au Maroc, dans des questions asiatiques où ses intérêts étaient naturellement sans importance.

On possède un document qui permet d'apprécier les négociations de Saint-Petersbourg : c'est le projet d'arrangement russo-allemand publié par l'*Evening Times* et que nous avons les meilleures raisons de croire authentique à quelques expressions près.

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement impérial russe se déclare prêt à ne pas s'opposer à la réalisation du projet de chemin de fer de Bagdad et s'engage à n'opposer aucun obstacle à la participation des capitaux étrangers à cette entreprise, étant bien entendu qu'aucun sacrifice de nature pécuniaire ou économique ne sera demandé à la Russie.

ART. 2. — Afin d'aller au-devant des vœux du gouvernement allemand de relier le chemin de fer de Bagdad au réseau éventuel des chemins de fer de Perse, le gouvernement russe s'engage à réaliser, aussitôt ce réseau construit, la construction d'un chemin de fer sur la frontière turco-perse à la ligne de Sadije à Khanikin, dès que cet embranchement du chemin de fer de Bagdad et la ligne de Koniah à Bagdad seront achevés.

Le gouvernement russe se réserve le droit de fixer, à un moment qu'il choisira lui-même, le tracé définitif de la ligne qui doit relier Khanikin.

Les deux gouvernements faciliteront le trafic international sur la ligne de Khanikin et éviteront toutes les mesures que pourraient le gêner, par exemple l'établissement d'un temps de transit ou d'un traitement différentiel.

ART. 3. — Le gouvernement allemand s'engage à ne pas construire de lignes de chemins de fer dans une zone autre que la ligne Bagdad et vers la frontière russo-persane au Nord de Khanikin et à ne pas prêter son appui matériel ou diplomatique à des entreprises semblables dans cette zone.

ART. 4. — Le gouvernement allemand constate qu'il n'a pas d'intérêts politiques en Perse et qu'il y poursuivra seulement des buts commerciaux. Il reconnaît d'autre part que la Russie a des intérêts spéciaux dans la Perse septentrionale aux points de vue politique, stratégique et économique.

Le gouvernement allemand déclare qu'il n'a aucune intention de chercher pour son propre profit ou d'appuyer pour qui que ce soit, pour des sujets de sa juridiction ou pour des sujets d'autres nations, toute concession pour

les voies ferrées, voies de navigation et télégraphes ou autres concessions de nature territoriale au Nord de la ligne commençant à Kasr-i-chirin, traversant Ispahan, Jezd et Khakh et se terminant à la frontière afghane sous la latitude de Ghasik. Si le gouvernement allemand cherche de telles concessions, il doit d'abord s'entendre avec le gouvernement russe.

D'autre part, le gouvernement russe continuera à reconnaître vis-à-vis du commerce de l'Allemagne en Perse le principe de l'égalité absolue de traitement.

En résumé, l'accord négocié sur les bases d'un tel projet doit assurer à l'Allemagne la renonciation de la part de la Russie à toute espèce d'opposition à la construction du chemin de fer de Bagdad. En outre l'Allemagne obtient que la Russie s'engage à relier, à Khanikin, le futur réseau persan, au futur réseau du Bagdad, lequel sera ainsi assuré de transporter vers la Méditerranée et vers le golfe Persique une partie des marchandises sortant de Perse.

Quant à la Russie, elle obtient de l'Allemagne la reconnaissance formelle de sa sphère d'influence au Nord de la Perse et un monopole en ce qui concerne la construction des chemins de fer dans cette zone. En outre, à en croire ce projet, elle fait prendre à l'Allemagne l'engagement de ne construire aucune voie ferrée dans la région de l'Arménie, c'est-à-dire de ne pas donner à la Turquie l'instrument qui pourrait, dans certaines éventualités, rendre la situation des Russes moins facile en Transcaucasie et les obliger à prendre d'onéreuses mesures de précaution dans cette partie de leur empire.

M. Sasonof a annoncé que l'accord, une fois conclu, serait intégralement publié. Nous verrons alors s'il suit de près les lignes du projet publié par l'*Evening Times*. Il est à gager qu'il ne s'en éloignera guère. L'Allemagne n'aurait pas à se plaindre de cette réponse de la Russie aux questions qu'elle lui posait en 1907, au lendemain de l'accord asiatique russo-anglais. Berlin aurait réussi à faire reconnaître par Pétersbourg l'existence d'une vaste zone d'influence allemande en Asie Mineure. Peut-être la Russie aurait-elle pu faire respecter sa situation en Arménie et dans le Nord de la Perse sans consolider en Asie ce dangereux voisin. Elle avait, par ses traités avec la Turquie, pris les hypothèques qu'exigeait sa sécurité en ce qui concerne les chemins de fer à construire ou plutôt à ne pas construire dans les vilayets turcs de l'Arménie. Voisine puissante de la Perse, occupant militairement diverses villes persanes, elle pouvait dicter ses volontés au gouvernement de Téhéran et lui interdire toutes les concessions de voies ferrées qui n'auraient pas été au gré de la politique russe.

Il semble d'ailleurs que cet accord projeté soit loin de charmer tous les intéressés en Russie. Le commerce moscovite, qui est moins insinuant que l'allemand, craint que le chemin de fer de Bagdad et l'embranchement de Khanikin, se combinant avec le maintien obligatoire de la porte ouverte en Perse, serve bien moins à « déboucher » économiquement ce pays qu'à en

préparer l'expulsion des marchandises russes par les marchandises allemandes. Il ne croit pas beaucoup que le rail allemand vaille mieux qu'un autre pour donner enfin à la Russie un débouché sur le golfe Persique. Il laisse cette illusion à d'autres. De fait, les commerçants russes ont présenté leurs observations. *Beati possidentes* en Perse, ils craignent tant la concurrence qu'ils ne montrent nul enthousiasme pour la construction d'aucune voie ferrée dans l'Iran, pas même de ce « Transpersan » projeté, ligne purement russe qui relierait le Caucase à l'Afghanistan et à l'Inde. La politique russe aussi pourrait faire ses réserves : avec des partenaires comme les Allemands, qui sait si la garantie la plus intéressante que la Russie tirerait de l'accord projeté, celle qui constitue la renonciation des Allemands à toute idée de construire des chemins de fer en Arménie, tiendrait longtemps une fois le Bagdad achevé et les résistances des puissances de la Triple-Entente au *Drang nach Osten* allemand en Turquie énervées, éparpillées par ce système des ententes séparées. Tout cela mériterait réflexion de la part des Russes.

Mais, pour l'instant, les conversations de Potsdam et les négociations qui s'ensuivent montrent que la diplomatie russe a surtout pour but d'empêcher par la conciliation les empiètements allemands sur les plates-bandes que le jardinier moscovite veut se réserver en Orient. Peut-être aussi veut-on, comme nous l'indiquions récemment, se réserver une liberté d'action en vue d'une politique russe plus résolue en Mongolie. Ce n'est pas à Berlin qu'une telle préoccupation paraîtrait fâcheuse : on y sent trop ce qu'on doit déjà à la Mandchourie. Mais surtout, sans doute, les Russes ont-ils pu craindre de voir les conseils allemands donnés aux Turcs altérer le *statu quo* dans les régions voisines de la Transcaucasie. La Russie a préféré sans doute ne pas avoir à défendre ses hypothèques dans cette zone contre l'effort indirect de la politique allemande elle-même. L'ami de Berlin pouvait venir se mettre « dans son armure éclatante » à côté du grand Turc, voire même à côté du gouvernement de Téhéran, désireux de construire telle ou telle voie ferrée dont les Russes auraient eu quelque chose à craindre. Peut-être Pétersbourg aurait-il pu se dire que la meilleure manière d'arrêter des entreprises de ce genre, c'était de montrer de la fermeté, de défendre ses propres droits infiniment plus anciens et certains, de s'appuyer sur les puissances amies et alliées ayant en tout cela des intérêts parallèles aux intérêts russes. Mais on a voulu et cru à Pétersbourg faire la part du feu, et l'Allemagne a été très heureuse de pouvoir monnayer son influence à Constantinople et les démarches plus ou moins alarmantes faites depuis deux ans par ses banquiers en Perse : les inquiétudes qu'elle avait fait naître sont devenues pour elle l'élément d'un avantageux marché. En outre, d'une manière générale, à Berlin on trouve plus profitable la bonne volonté du Moscovite que celle du Turc. L'un continue à peser autrement lourd que l'autre dans la balance internationale.

* * *

Ce marché intéresse les tiers et au premier rang la Turquie, qui en est l'objet. L'entrevue de Potsdam avec ses suites probables ont été pour les dirigeants turcs une vive déception. On comprend que certains de leurs journaux aient parlé avec amertume de « la transaction entre le champion de l'islam et son ennemi séculaire ». Il était pénible pour les gouvernants de Constantinople de voir la politique qui avait inspiré tant d'attaques contre la Russie, l'Angleterre et la France, accusée d'empiéter soit en Perse, soit dans l'arrière-pays de la Tripolitaine, prendre pour elle-même et reconnaître à d'autres des hypothèques en pleine Turquie d'Asie. C'est en vain que certains journaux turcs inspirés et à Berlin la *Vossische Zeitung* ont essayé de « détourner les chiens » en dénonçant l'exclusivisme anglais dans les régions du golfe Persique. Le pessimisme inspiré à Constantinople par l'entrevue de Potsdam n'a fait que s'en aggraver en songeant à toutes les ambitions que doit redouter la Turquie.

Sans doute le gouvernement, comme sa fonction l'exige, ne s'est pas laissé aller, du moins ouvertement, à ce pessimisme. Le ministre des Affaires étrangères, Rifaat pacha, a, au contraire, fait à la Chambre, le 21 janvier, des déclarations d'un optimisme bien un peu vague dont voici le résumé.

L'entrevue de Potsdam, à en juger par ce qui était connu, a exclusivement touché à la reconnaissance des intérêts spéciaux de la Russie dans le Nord de la Perse, tout en sauvegardant le principe de la porte ouverte et en assurant la jonction de la ligne Bagdad-Khanikin avec les chemins de fer à construire dans le Nord de la Perse. En outre, le maintien du *statu quo* a été garanti. M. Sasonof a fait une déclaration analogue à l'ambassadeur ottoman à Saint-Pétersbourg. Cependant, un peu plus tard, la publication du prétendu arrangement russo-allemand a soulevé des doutes ; mais les assurances du baron Marschall, qui a promis de les renouveler et de les étendre dans quelques jours, a calmé les inquiétudes.

Rifaat pacha a ajouté que l'intégrité de la Perse était une question d'importance capitale pour la Turquie. Les pourparlers russo-allemands continuent, mais la Turquie ne croit pas que les résultats puissent porter préjudice à ses droits et à ses sentiments. Le ministre a nié l'existence de pourparlers entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, en ce qui concerne le chemin de fer de Bagdad, ajoutant que, d'après les assurances reçues, de tels pourparlers ne pourraient avoir lieu qu'avec la Turquie.

Faisant allusion aux rumeurs relatives au golfe Persique, Rifaat pacha a déclaré que l'intégrité des droits souverains de la Turquie dans cette région était indiscutable ; les relations de la Turquie et de la Grande-Bretagne sont d'ailleurs marquées par la plus grande cordialité et les

questions qui pourraient exister entre les deux pays seront résolues par des négociations basées sur la confiance mutuelle et non par des articles de journaux.

Se résumant, le ministre des Affaires étrangères a dit qu'il n'y avait pas eu à Potsdam de décision relative à la position politique et économique de la Turquie ni à sa situation militaire dans les provinces orientales de l'Asie Mineure, et que le fait que l'Allemagne avait reconnu les intérêts de la Russie dans la Perse septentrionale ne pouvait pas être considéré comme contestant les importants intérêts turcs dans la même région. Il a déclaré que la Turquie accepterait avec plaisir la coopération des capitaux étrangers pour la construction des chemins de fer, mais qu'il désirerait empêcher que des entreprises économiques devinssent l'origine de zones d'influence politique. Il a assuré la Chambre que toutes les entreprises non conformes à cette règle essentielle seraient refusées.

On peut se demander si Rifaat pacha estime que le chemin de fer de Bagdad est conforme à la règle qu'il a posée et s'il n'a rien à voir avec une sphère d'influence allemande. En tous cas, jamais avant Potsdam le gouvernement de Berlin n'avait montré avec cette évidence que pour lui ce chemin de fer est non l'entreprise d'une compagnie privée quelconque, mais une affaire impériale. De fait, les paroles rassurantes de Rifaat pacha n'ont en rien diminué les inquiétudes et le pessimisme qui se répandent en Turquie. Les lettres que nous recevons confirment pleinement ce que l'habile correspondant de la *Gazette de Francfort* à Constantinople mandait, il y a quelques jours, à son journal : « La Porte manque des données irréfutables nécessaires pour arriver à fournir de la tractation de Potsdam une interprétation qui pourrait satisfaire le public. La confiance n'y suffit pas. » Les Turcs gardent — et comment pourrait-il en être autrement — l'impression que des affaires les touchant de singulièrement près ont été traitées en dehors d'eux et sans eux. Peut-être pourront-ils se dire que l'entrevue de Potsdam est autrement inquiétante pour leur avenir que les conditions auxquelles notre gouvernement voulait subordonner l'emprunt qu'ils nous demandaient — conditions peut-être maladroites et incompatibles avec le nationalisme turc, mais qui, en fin de compte, ne pouvaient tendre qu'à introduire dans les finances ottomanes un ordre rassurant pour le créancier et bien vite profitable au débiteur lui-même. De fait, on dit que l'Angleterre et la France redeviennent *personæ gratæ* à Constantinople. Mais un changement du baromètre des affections politiques, si variable en Turquie, ne saurait nous inspirer une ligne de conduite. Nous avons à considérer beaucoup d'autres éléments dans les réflexions que nous impose l'événement de Potsdam.

* * *

La première chose qui s'impose à nous, après cette entrevue, est en effet non de chercher des

vagues parades ou compensations, mais de réfléchir à ce qui est désirable, possible et aux moyens que nous avons de l'obtenir. Nous avouons être, pour notre part, absolument étrangers et même hostiles à ce prurit de conversations, soit avec les Allemands, soit avec les Turcs, qui s'est déclaré dans certains milieux français, à la suite de la rencontre du tsar et du kaiser. Les uns déclarent que nous n'avons qu'à obtenir telle ligne de chemin de fer et à faire régler sa jonction avec le Bagdad pour que, tous les intérêts français étant réglés, nous admettions à la cote de Paris et de Berlin les titres des deux affaires : belle équivalence en vérité que l'ouverture réciproque de ces deux marchés financiers dont les capacités d'absorption sont si égales !

D'autres estiment que nous n'avons qu'à faire observer aux Turcs qu'ils ont donné tant de kilomètres de voie ferrée aux Allemands et que, en compensation, ils nous doivent un nombre égal de kilomètres à prendre sur les lignes projetées de-ci de-là dans l'Empire ottoman. Tout cela n'est que combinaison financière ou trompe-l'œil. Nous voyons très bien ce qui pourrait être gagné comme courtages, bénéfices d'émission et d'entreprise sur une poussière de chemins de fer construits par des Français aux quatre coins de la Turquie, mais nous ne voyons pas du tout ce qu'y gagnerait l'intérêt national. Cela ne nous donnerait rien qui ressemble au Bagdadbahn allemand, entreprise qui, pour l'Allemagne, dépasse singulièrement le domaine d'intérêts financiers éphémères et est poursuivie en vue d'objets lointains. Croit-on d'ailleurs que nous puissions faire concéder à des Français des chemins de fer n'importe où dans l'Empire ottoman sans entente préalable avec aucune puissance alliée ou amie ? En tout cas, pas en Arménie, surtout au moment où la Russie demande à l'Allemagne les garanties que nous avons dites. Et en Albanie, voudrions-nous entreprendre des voies ferrées en dehors de tout concert avec l'Italie ? Des bénéfices financiers passent après les questions internationales que de pareilles entreprises poseraient pour nous.

En présence d'une si grosse affaire, les décisions ne sauraient être inspirées par des courtiers ou des amateurs de solutions apparentes. Notre politique doit-elle, d'ailleurs, être si pressée de se déterminer ? Après tout, pourquoi demanderions-nous aux Turcs de nous indemniser des négociations de Potsdam dans lesquelles ils n'ont joué qu'un rôle passif et qui ne les reconforte guère. Le gouvernement ottoman n'a fait récemment à d'autres aucune concession qui puisse nous amener à lui demander des compensations. L'occasion est-elle meilleure que celle qui reviendra demain, lorsque les finances ottomanes auront besoin d'un nouvel emprunt ? Elle est assurément beaucoup moins décente et plausible. Si nous savons demander — et les derniers événements restaurent indirectement la vieille amitié franco-turque qui est si nettement dans la nature des choses — la reconnaissance des

services financiers que l'on attend de nous, nous obtiendrons en Turquie bien assez de travaux publics pour satisfaire nos banques d'émission et entrepreneurs. A l'heure actuelle, nous ne voyons guère en ce qui concerne directement ou indirectement le Bagdad, que la question de l'augmentation de 4 0/0 des droits de douane qui soit pendante entre la Turquie et nous.

C'est un moyen d'action, un instrument d'échanges; mais nous ne saurions en disposer sans une entente avec l'Angleterre, avec laquelle nous nous sommes entendus pour ne pas accorder jusqu'ici cette augmentation qui aurait servi au chemin de fer de Bagdad, commencé dans des conditions qui ne semblent pas satisfaisantes aux deux pays. L'Angleterre doit se rendre compte de ce qu'elle veut; nous devons faire de notre côté l'inventaire de la situation et ensuite attendre d'accord le renouvellement des demandes turques. Traiter isolément serait une folie: ce serait pousser la Triple-Entente vers l'émiettement auquel une certaine diplomatie espérait sans doute commencer à l'acheminer en engageant les pourparlers de Potsdam.

Quant à l'Allemagne, nous n'avons pas à prendre à son égard l'attitude de demandeurs inquiets et empressés parce qu'elle est entrée en pourparlers avec la Russie. Il n'y aurait base à des négociations que si elle estimait que, pour ne pas obérer son marché financier et construire plus rapidement la ligne de Bagdad, elle devait chercher une admission des titres du Bagdadbahn sur le marché français. A en croire le texte publié par l'*Evening Times*, elle y songerait, puisqu'elle demanderait à la Russie de ne plus s'opposer, comme elle l'a fait jusqu'ici, à la participation des capitaux étrangers à cette entreprise. Mais cette perturbation ne saurait être autorisée par une signature russe. En ce qui concerne la France, elle dépend seulement du gouvernement français de qui les Allemands auraient à l'obtenir. C'est alors sur une demande présentée dans ce sens que nous aurions à formuler nos conditions.

Il n'appartient qu'à notre diplomatie de les déterminer. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il s'agit d'une grosse affaire nationale qui ne saurait être réglée qu'en échange de satisfactions données à un véritable et durable intérêt national. Nous ne savons s'il conviendrait encore aujourd'hui de réclamer pour notre participation au Bagdadbahn — cela devient de plus en plus difficile, l'affaire devenant de plus en plus impériale pour l'Allemagne — les conditions formulées jadis par M. Delcassé. Nous ne pouvons affirmer qu'il faille demander une *restauratio in integrum* de notre réseau de Syrie décapité au Nord par suite des scandaleux abandons consentis il y a quelques années par ceux qui en avaient charge. Peut-être faudrait-il obtenir ailleurs des garanties en échange des facilités qui nous seraient demandées pour la grande entreprise allemande. Mais une chose est certaine: c'est que, s'il ne faut pas traiter une pareille question avec la

mauvaise humeur d'un esprit systématiquement négatif, on ne saurait l'aborder avec hâte et légèreté. Il y aurait intérêt à ce que cette question, que nous aurons à envisager avec l'Angleterre, soit traitée d'accord aussi avec la Russie, à laquelle l'avenir de notre politique financière ne saurait être indifférent. On peut d'ailleurs espérer que le ministre des Affaires étrangères, qui a fait sur la participation éventuelle de la France à l'entreprise du Bagdad des déclarations formelles en novembre 1909 et qui les a renouvelées le 12 janvier dernier, saura, malgré les pressions qui ne doivent pas manquer de s'exercer dans l'autre sens, calmer les hâtes dangereuses, repousser les solutions trompe-l'œil et se souvenir que, dans une affaire de cette taille, il s'agit de servir non les intérêts de quelques Français, mais l'intérêt durable de la France elle-même.

LE COMMERCE

DES

COLONIES FRANÇAISES

Le commerce des colonies françaises devrait être un sujet d'études beaucoup moins négligé qu'il ne l'est. Si la colonisation a en effet pour objet d'amener à un degré supérieur de civilisation les populations des pays primitifs, elle a aussi pour objectif le développement des relations commerciales de ces pays et il est permis de dire que ces deux objectifs sont solidaires.

Un pays n'évolue pas dans la voie de la civilisation sans développer son commerce. La réciprocité a pu ne pas être vraie quand des peuples conquérants se préoccupaient seulement, sans souci de l'avenir, d'écramer rapidement les pays conquis, mais cette conception n'a plus cours aujourd'hui pour l'honneur du monde civilisé, ce n'est pas en tous cas, et ce n'a jamais été d'ailleurs une conception française. L'étude du commerce extérieur des colonies comporte donc un grand enseignement; c'est l'un des moyens de reconnaître quelle œuvre réalise le pays colonisateur; mais elle a d'autres avantages, et entre autres celui de montrer dans quelle mesure les colonies fournissent à leur métropole les objets dont celle-ci est obligée de s'approvisionner en tout ou en grande partie au dehors. On imagine facilement combien cette connaissance peut aider dans les directions à donner aux cultures ou productions diverses des colonies; nous donnerons ici même quelques courtes indications sur ce dernier point; mais voici tout d'abord les chiffres du commerce général des colonies et pays de protectorat rattachés au ministère des Colonies, pour 1909, la dernière année pour laquelle on ait des chiffres globaux.

Le mouvement du commerce général des colonies françaises en 1909 s'est élevé (importation et exportation réunies) à une somme totale de

1.088.540.000 francs. Ce chiffre accuse une plus-value de 61.065.000 francs sur l'année 1908 et de 155.050.000 francs sur la moyenne quinquennale 1905-1908. En 1906, ce mouvement du commerce général n'était que de 875.266.000 francs, et en 1904 que de 786.822.000 francs. Entre 1904 et 1909, la différence est d'environ 300 millions de francs. Le mouvement commercial des colonies françaises va donc progressant très vite.

Les importations et les exportations se partagent à peu près également le chiffre global que nous venons d'indiquer. En 1909 les importations ont représenté une valeur de 513.156.000 francs inférieure de 12.397.000 francs à celles de 1908, mais supérieure de 26.465.000 francs à la moyenne quinquennale. En 1906, les importations avaient été de 455 millions de francs et, en 1903, de 411.638.000 francs.

Les exportations ont atteint, en 1909, le chiffre de 575.384.000 francs, en augmentation de 73.463.000 francs sur 1908 et de 129.492.000 fr. sur la moyenne quinquennale. Les exportations se sont, on le voit, assez largement développées et elles sont maintenant supérieures aux importations alors qu'il en était autrement en 1906, par exemple. Cette modification n'est pas un mauvais symptôme; elle indique que les productions de ces pays se développent et qu'ils possèdent plus de produits à échanger, toutefois, la modification est due au moins en partie, à la hausse de prix de certains produits coloniaux, comme le caoutchouc et ne doit pas être entièrement imputée à l'accroissement des quantités exportées.

Un peu moins de la moitié du commerce général des colonies françaises s'est, en 1909, fait avec la France, soit 477.950.000 francs sur 1.088.540.000 francs. La France a acheté à ses colonies plus qu'elle ne leur a vendu. Sa part à l'importation n'a été en effet que de 230.398.000 francs tandis qu'elle a été à l'exportation de 240.563.000 francs. Ces résultats représentent 43,9 0/0 du commerce total des colonies françaises, 44,8 0/0 des marchandises importées et 43 0/0 des marchandises exportées. Ces proportions à elles seules nous indiquent que les colonies françaises commercent davantage avec l'étranger qu'avec leur métropole; il y a bien le commerce entre les colonies françaises dont il faut tenir compte, mais il est très peu important: 25.343.000 francs au total; cette constatation n'a rien d'inquiétant d'ailleurs. Plusieurs de nos colonies sont situées de telle manière que leurs marchés naturels ne sont pas la métropole: si elles n'en dépendaient pas politiquement, il est même plus que probable qu'elles ne feraient qu'un commerce insignifiant avec la France.

Les chiffres que nous venons de donner sont empruntés aux statistiques publiées par le ministère des Colonies. La commission permanente des valeurs de douane, présidée par M. Alfred Picard, s'occupe aussi, dans son rapport annuel, du commerce colonial, en ce qui concerne du moins le commerce des colonies avec la France. Dans ce rapport sont comprises l'Algérie et la

Tunisie. Avec ces deux éléments en plus, la part des colonies et pays de protectorat dans le commerce extérieur de la France a été aux importations de 670,8 millions et aux exportations de 710,4 millions. Pour l'ensemble des importations et des exportations la plus-value annuelle de la moyenne de la période quinquennale 1905-1909 par rapport à la période 1900-1904 est de 268 millions de francs ou de 28 0/0. Si la valeur absolue des importations en France en provenance des colonies et pays de protectorat augmente, la part proportionnelle correspondante dans le chiffre total des entrées présente aussi un léger accroissement. Cette part a atteint 9,84 0/0 de 1900 à 1904 et de 10,08 0/0 de 1905 à 1909. Le mouvement inverse bénéficie également d'une petite augmentation 12,16 0/0 de 1900 à 1904 et 12,34 0/0 de 1905 à 1909.

Abstraction faite des colonies avec lesquelles la métropole n'entretient qu'un commerce insignifiant, il y a excédent de nos exportations françaises sur nos importations pour l'Algérie, la Tunisie, Madagascar, la Nouvelle-Calédonie, et au contraire, excédent des importations pour Saint-Pierre et Miquelon, l'Indochine, le Sénégal, les établissements français dans l'Inde, ceux de la côte occidentale d'Afrique autres que le Congo et le Sénégal, la Réunion, la Martinique, le Congo, la Guadeloupe et la Guyane.

Les possessions qui tiennent le premier rang au point de vue de l'exportation française sont l'Algérie, la Tunisie, l'Indochine, le Sénégal, Madagascar, les établissements de la côte occidentale d'Afrique autres que le Congo et le Sénégal, la Martinique, la Guyane, la Guadeloupe, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon.

C'est dans l'Asie française, sur les progrès commerciaux de l'Indochine qu'il convient d'insister le plus. De 1905 à 1909, le commerce spécial de l'Indochine a donné les résultats suivants:

	Importations	Exportations	Totaux
	—		—
	Francs		
1905.....	254.560.000	422.009.000	376.570.000
1906.....	417.215.000	147.396.000	324.611.000
1907.....	226.376.000	218.242.000	444.618.000
1908.....	221.126.000	208.131.000	429.258.000
1909.....	208.014.000	241.530.000	449.544.000

Le total du commerce spécial pour 1909 accuse une plus-value de 20.286.000 francs par rapport à 1908, malgré une moins-value de 13.113.000 francs à l'importation, soit une augmentation de 33.399.000 francs à l'exportation. La moins-value aux importations s'explique pour une large partie par le ralentissement des travaux publics dont les exigences faussent les chiffres des importations et font illusion en ce qui concerne les achats vrais des colonies, de l'Indochine en particulier. Par rapport à la moyenne des cinq années précédentes (1904-1908) le résultat de 1909 est dans l'ensemble en plus-value de 66.974.000 francs.

Les importations indochinoises de 1909 se répartissent ainsi :

	France	Colonies françaises	Etranger	Totaux
1909.	90.277.000	5.640.000	112.097.000	208.014.000

Et les exportations :

1909.	63.898.000	2.084.000	175.548.000	241.630.000
-------	------------	-----------	-------------	-------------

En dix-sept ans, de 1892 à 1909, le commerce de l'Indochine, tant intérieur qu'extérieur, accuse un accroissement de 461 millions en chiffres ronds. Ce chiffre doit, à vrai dire, être réduit dans une proportion très difficile à établir par la majoration des valeurs en douane qui a été décrétée pour l'évaluation des produits sur lesquels portait le commerce de la colonie.

Certains produits que la France demande en grandes quantités à l'étranger lui ont ces derniers temps été dans une certaine mesure fournis par l'Indochine. Le maïs est un des exemples de ce qu'on peut attendre de certaines colonies dans l'approvisionnement de la France. La France est très loin de se suffire à elle-même pour le maïs. En 1908 elle en a fait venir de l'extérieur 2 millions 444.000 quintaux, dont 760.000 d'Algérie, de Tunisie et autres colonies, et en 1909, 2 millions 845.000 quintaux, dont 946 000 des colonies. Ces achats de maïs ont représenté en 1909 33 millions 804.000 francs pour la part de l'étranger et 16.852.000 francs pour celle des colonies. Il y a, on le voit, une très jolie marge encore entre les fournitures des pays étrangers et celles des possessions françaises d'outre-mer; il n'est pas impossible qu'elle diminue largement dans un très prochain avenir et ce, en partie, à cause de l'Indochine. De 1900 à 1904, ces exportations étaient insignifiantes, ne se chiffrant qu'à 182 kg. 522 (en moyenne) dont 106 kilogrammes à destination de la France et 76 kilogrammes à destination de l'étranger. Ce n'est qu'à partir de 1905 que cette culture a pris en Indochine un essor considérable; les exportations, qui n'étaient, à cette date, que de 16.605 tonnes, ont atteint, en 1909, 92.725 tonnes, se répartissant comme suit : production du Tonkin, 59.896 t. 486, représentant une valeur en douane de 7.187.578 francs; production de la Cochinchine, 25.397 t. 885, représentant une valeur en douane de 3.047.746 francs; production de l'Annam, 7.431 t. 030, représentant une valeur en douane de 891.722 francs. L'exportation du maïs d'Indochine, en 1909, a donc jeté dans le pays 11.127.046 francs (valeur en douane) et le commerce de la colonie s'est accru de ce chiffre, puisqu'il y a cinq ans, l'exportation du maïs était nulle. Les exportations de maïs indochinois sont appelées à progresser encore dans une large proportion, le cultivateur indigène, dont l'éducation se perfectionne peu à peu, comprenant aujourd'hui qu'il a tout intérêt à ne pas se confiner étroitement dans la seule culture du riz.

Cet exemple, qui est peut-être le plus topique qu'on puisse citer, n'est pourtant pas isolé, et il est bien d'autres produits, en tout cas, pour lesquels une ou plusieurs de nos colonies pourraient essayer de jouer le rôle que tentent de remplir pour le maïs l'Indochine et le Dahomey — car ce dernier pays a aussi développé cette culture (1). On sait que d'intéressants efforts sont faits actuellement pour donner aux colonies un rôle dans la fourniture du coton, matière première dont la France consomme chaque année de très grandes quantités pour lesquelles elle est tributaire de l'étranger. A vrai dire, l'Indochine a, dans ses propres filatures — et aussi dans celles du reste de l'Extrême-Orient — un débouché pour les cotons qu'elle produit et surtout pourrait produire. Ce sont d'autres colonies, en particulier l'Ouest-Africain, qui seront appelées à approvisionner les filatures de la métropole.

Un port bénéficie surtout des transactions entre la France et ses colonies, c'est Marseille, aussi chaque année, le compte rendu sur la situation économique de cette ville, publié par la Chambre de commerce contient-il un chapitre intitulé : « Marseille colonial », où l'on peut puiser bien des enseignements. Nous sommes persuadé que c'est là l'amorce d'une étude qui croît chaque année en importance pour le plus grand profit de la métropole et de ses colonies, mais qui croîtrait bien plus vite encore peut-être que par le passé, si on abandonnait en matière douanière des errements dont le qualificatif de « protecteurs » est plutôt d'une douce ironie quand on considère la chose du point de vue colonial. Il est en effet difficile, au moins d'un certain point de vue, de dire qu'un système est protecteur quand il vous oblige à payer plus cher que s'il n'existait pas des objets nécessaires à vos besoins et restreint par conséquent votre pouvoir d'achat. Mais c'est là une question qui est posée et qu'il va bientôt falloir résoudre. Nous n'avons voulu ici que constater ce qui est; nous croyons que ce qui sera, serait plus beau encore que ce que nous réserve le *statu quo* en matière douanière, c'est tout ce que nous voulons dire aujourd'hui.

E. P.

(1) Nous avons naguère esquissé cette étude dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1^{er} avril 1907.

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

LES CHEMINS DE FER DU SIAM

Nous recevons de Bangkok l'article suivant sur les chemins de fer siamois. On le lira avec d'autant plus de profit que, en matière de voies ferrées comme en bien d'autres, le Siam offre avec notre Indochine des points de comparaison pleins d'enseignements, surtout au moment où l'on parle d'un nouvel emprunt indochinois pour travaux publics.

TRACÉ

Le tracé des chemins de fer siamois a été dicté par des considérations géographiques, économiques et politiques.

Le Siam se compose d'un grand bassin fluvial, celui de la Ménam, de quelques petits bassins côtiers (rivières de Chantaboun, de Petriou, de Tachin et de Méklong), d'une partie du bassin de la rive droite du Mékong et de la moitié septentrionale de la péninsule malaise.

Les transports par eau sont faciles dans le bassin inférieur de la Ménam. Ils peuvent s'y effectuer à peu près pendant toute l'année, soit par les divers bras du fleuve, soit par les canaux qui en dérivent. Mais le bassin supérieur, en amont de la jonction des deux branches principales (Mé-Nam et Mé-Ping) n'est navigable que pendant les hautes eaux, de septembre à décembre ou janvier. Le bassin des affluents siamois du Mékong est séparé de celui de la Ménam par des lignes de hauteurs malaisées à franchir. Enfin les territoires siamois de la péninsule malaise ne sont rattachés à la partie centrale que par une longue bande de terre, resserrée entre la mer et la chaîne médiane de la péninsule.

Le tracé du réseau des chemins de fer siamois est calculé pour suppléer à l'insuffisance des voies fluviales, pour relier au bassin central les bassins côtiers, et pour rattacher à la basse Ménam les territoires du Mékong et de la péninsule malaise.

Toute l'activité économique du Siam se concentre sur l'estuaire de la Ménam, dans le port de Bangkok. La capitale du Siam compte 630.000 habitants, près du dixième de la population totale du royaume, et fait la presque totalité du commerce extérieur du pays. En dehors de Bangkok, on ne trouve pas au Siam une seule agglomération de plus de 10.000 âmes. Aussi les voies ferrées du royaume convergent-elles toutes vers ce point central.

Enfin, les provinces éloignées du Siam, partie pour des motifs historiques et politiques, partie en raison de leur éloignement même, étaient, il n'y a pas longtemps encore, dans un état de semi-indépendance à l'égard du gouvernement siamois. Le développement du réseau de chemins de fer aide à les relier plus étroitement à la capitale. Il permet de leur imposer peu à peu un régime administratif uniforme et d'assurer ainsi l'unité complète de l'Etat.

Les Siamois ont, en conséquence, distribué leurs lignes en trois faisceaux.

1°. — *Ligne du Nord*, de Bangkok à Chiangmai, par Ayutbia, Ban-Phaji, Lopburi, Paknampho, Pitsnulok, Bandara, Outaradit et Nakon-Lampang. Cette ligne doit mettre la capitale en communication avec les provinces laotiennes et chan, contiguës du Laos français et de la Birmanie, qui constituent le haut bassin de la Ménam. Autrefois, Chiangmai et les régions environnantes se trouvaient à un mois de voyage du golfe. Elles étaient, au contraire, par la Salouen, en relations faciles et rapides avec la Birmanie britannique. Une grande partie de leur commerce se faisait par Rangoon et était entre les mains de colporteurs birmans. La roupie des Indes y circulait de préférence au tical siamois. Aujourd'hui, le rail arrive à Pang-Ton-Plung, au delà d'Outaradit, à 509 kilomètres de Bangkok. Il sera poussé l'année prochaine jusqu'à Meh-Puak, à 19 kilomètres plus loin, dans la direction de Phré. Meh-Puak demeurera pendant quelque temps le terminus provisoire de la ligne, le gouvernement siamois ayant décidé de porter tous ses efforts sur le chemin de fer de la péninsule malaise. Mais le trajet Bangkok-Chiangmai est déjà réduit à douze jours.

La ligne du Nord détache sur sa droite l'embranchement Ban-Phaji-Korat (173 kilomètres), qui dérive sur Bangkok une partie du trafic du bassin du Mékong. La ligne Bangkok-Korat a été la première ligne de chemin de fer construite par le Siam, de 1892 à 1900.

La ligne du Nord détache sur sa gauche l'embranchement de Bandara-Savankaloke (28 km. 700) qui relie la Ménam à son affluent, la Mé-Yom et qui sera sans doute prolongé par Muang-Tark jusqu'à Raheng sur la Mé-Ping. Raheng sera peut-être un jour le point de départ d'une ligne qui rejoindra le réseau birman.

Lorsque la construction du parcours Meh-Puak-Chiangmai sera reprise, il est à prévoir que l'on établira un court embranchement sur Phré.

2°. — *La ligne de l'Ouest*, Bangkok-Petchaburi (151 kilomètres), construite de 1900 à 1903, coupe les rivières de Tachin et de Méklong et se dirige vers la péninsule malaise. Des accords passés avec l'Angleterre, au moment de la conclusion du traité anglo-siamois du 10 mars 1909 ont prévu sa prolongation jusqu'à la frontière des Etats fédérés malais où elle rejoindra le rail venu de Singapour. (Voir *Bulletin*, 1909, p. 348 et 1910 p. 338.) Un embranchement la reliera à Trang, port siamois du détroit de Malacca, et, soit par Trang, soit par Penang, les communications du Siam avec l'Europe se trouveront abrégées de quatre ou cinq jours.

3°. — *La ligne de l'Est*, Bangkok-Petriou (63 km. 400) ne rattache à Bangkok que le cours voisin de la rivière de Petriou. Elle peut être l'amorce d'une ligne Bangkok-Battambang-Pnom-Penh-Saïgon qui mettrait le Siam en relations faciles avec notre colonie. A l'heure actuelle, les communications entre Bangkok et Saïgon se réduisent au voyage bi-mensuel d'un vapeur sub-

ventionné des Messageries fluviales de Cochinchine, tandis que près de 200 courriers de mer et plus de 300 cargos circulent chaque année entre Bangkok et Singapour, et que ces deux villes seront dans quelques années reliées par des trains journaliers.

L'ensemble du réseau d'Etat siamois comporte à l'heure actuelle :

Ligne du Nord.....	509 km. 500
Embranchement de Korat.....	173 —
Embranchement de Savankaloke....	28 km. 700
Ligne de Petriou.....	63 km. 400
Ligne de Petchaburi.....	151 km. 400
Total	926 kilomètres

Trois compagnies privées exploitent en outre 106 kilomètres de voie. La longueur totale des voies ferrées du Siam atteint donc 1.032 kilomètres.

GABARIT

Le Siam ayant adopté pour la construction de la ligne Bangkok-Korat la voie normale de 1 m. 435, tout le réseau de la rive gauche de la Menam (lignes du Nord, de Korat et de Petriou), qui part d'une gare unique, a été construit au même écartement de voie.

Par contre, la ligne de Petchaburi est à voie de 1 mètre, et sera prolongée dans la péninsule au même écartement, qui est celui des lignes des Etats fédérés malais.

Il ne semble pas, d'ailleurs, que soit pour la construction, soit pour l'exploitation, il y ait une différence très sensible entre la voie large et la voie étroite.

Le chemin de fer de Petchaburi a coûté 53.605 ticaux au kilomètre, quoiqu'il traverse un pays tout à fait plat et n'ait exigé que deux grands ponts, avec le minimum de terrassements. L'ensemble des lignes à voie large ressort à 64.830 ticaux au kilomètre; mais certaines sections de ces lignes traversent des régions inondées ou accidentées où les remblais et les travaux d'art ont accru le prix de revient kilométrique. La ligne à voie large qui peut le mieux se comparer à la ligne de Petchaburi est celle de Petriou, qui traverse une contrée identique; elle n'a coûté que 54.011 ticaux au kilomètre, soit 400 ticaux de plus que la voie étroite.

La comparaison des chiffres de l'exploitation de la voie large et de la voie étroite donne les résultats suivants :

RÉSULTATS KILOMÉTRIQUES DE L'EXPLOITATION

	VOIE LARGE		VOIE ÉTROITE	
	1908	1909	1908	1909
	Ticaux			
Recettes brutes....	5.228	4.763	5.154	5.013
Dépenses.....	2.058	1.904	2.090	1.911
Produit net.....	3.170	2.859	3.064	3.102
Coefficient d'exploitation.....	39,35 %	39,97 %	40,56 %	38,43 %
Produit net 0/0 du capital engagé...	4,16 %	3,83 %	5,44 %	5,49 %

La dépense nette kilométrique d'exploitation et le coefficient d'exploitation sont à peu près identiques sur les deux voies. Si le résultat financier final est meilleur sur la ligne à voie étroite que sur le réseau à voie large, c'est que le trafic est plus considérable, circonstance tout à fait indépendante de l'écartement de la voie.

On ne peut donc pas tirer, pour le moment, de l'exploitation des chemins de fer siamois des conclusions bien nettes en faveur de l'un des types de voie et contre l'autre. Il est possible, d'ailleurs, que lorsque les deux voies auront été prolongées l'une à travers les contreforts de la péninsule malaise, l'autre dans les massifs plus élevés de la Haute-Ménam, la différence en faveur de la voie étroite se précise.

RÉGIME

La concession d'un certain nombre de lignes de chemins de fer avait été accordée autrefois à divers particuliers ou groupes financiers. Les plus importantes de ces concessions ont été rachetées ou sont devenues caduques. Trois seulement ont survécu, celles de Paknam, de Phrabad et de Tachin-Méklong. Elles appartiennent à trois sociétés distinctes et exploitent :

Celle de Paknam une ligne fort prospère de 20 kilomètres entre Bangkok et l'embouchure de la Ménam;

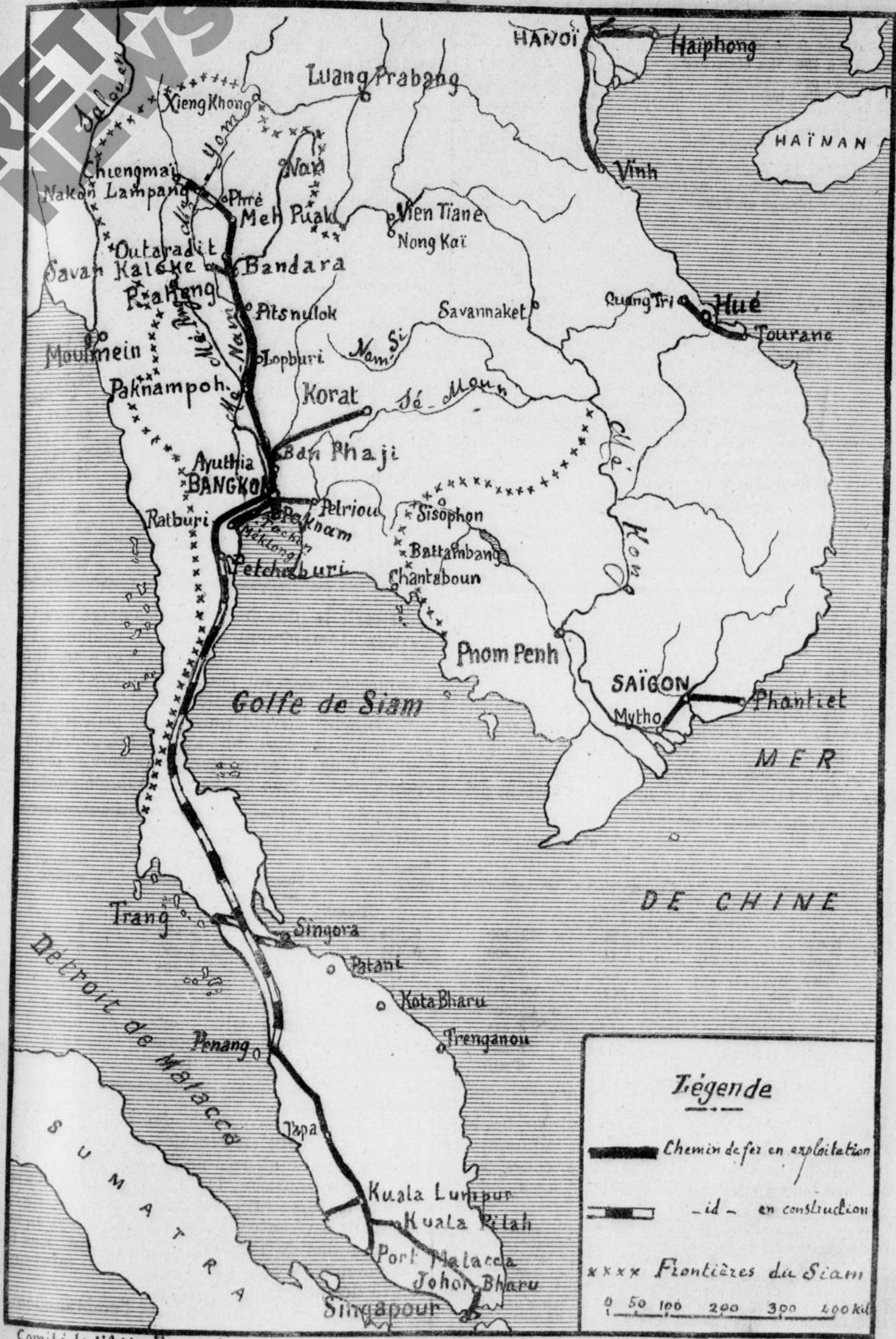
Celle de Phrabad une ligne de 19 kilomètres qui relie le pèlerinage de Phrabad à une station de la ligne du Nord, entre Ban Phaji et Lopburi;

Celle de Tachin-Méklong une ligne de 67 kilomètres formée de deux tronçons, l'un de Bangkok à Tachin, à l'embouchure de la rivière du même nom, l'autre de la rive Est de cette rivière, en face de Tachin, à l'embouchure du Méklong ou rivière de Ratburi.

Ces trois lignes sont à voie étroite.

Tous les autres chemins de fer du Siam appartiennent à l'Etat. Ils sont administrés par une direction générale des chemins de fer, qui relève du ministère des Travaux publics et qui a été dirigée dès l'origine par des ingénieurs empruntés à l'administration des chemins de fer allemands. Les services de la voie et de l'exploitation comprennent une trentaine de fonctionnaires européens, allemands pour la plupart. Un certain nombre de mécaniciens sont aussi de nationalité européenne.

Les chemins de fer siamois n'ont pas de budget séparé. Leurs recettes et leurs dépenses sont inscrites au budget général de l'Etat. Néanmoins, le service s'est constitué, par prélèvements sur ses recettes brutes, un fonds de réserve destiné à l'entretien de la voie, des bâtiments et du matériel roulant. Ce prélèvement, fixé d'abord à 10 % des recettes brutes, est aujourd'hui calculé à raison de tant par kilomètre de voie ou par kilomètre parcouru par le matériel. Le calcul donne en moyenne un peu plus de 11 % des recettes brutes. A ces versements s'ajoute un intérêt de 4 % sur l'actif déposé au trésor, plus certaines recettes accidentelles, peu importantes d'ailleurs.



	Ticaux
À la fin de l'exercice 1900 (1) le solde actif du fond de réserve s'élevait à.....	201.000
De 1901 à 1909 il a été versé :	
A titre de prélèvements sur recettes....	1.605.000
Et à titre d'intérêts divers.....	199.000
Total.....	2.005.000
Sur lesquels il a été imputé.....	610.000
de dépenses. Reste un solde de.....	1.385.000
Qui constitue le fonds de réserve actuel et demeure déposé au Trésor.	

COUT DE CONSTRUCTION

A la fin de l'exercice 1909, il avait été dépensé sur le réseau, tant pour travaux de premier établissement que pour travaux supplémentaires, une somme globale de 58.333.592 ticaux, dont on trouvera le détail au tableau ci-dessous.

Les rapports publiés par la direction générale des chemins de fer ne donnent pas la répartition des dépenses complémentaires entre les diverses sections du réseau à voie large. On a dû, pour

COUT DE CONSTRUCTION					
Voie	Sections	Nombre de kilomètres	Travaux de premier établissement	Travaux complémentaires Ticaux	Moyenne par kilomètre
Large	Bangkok-Korat.....	264,1	17.673.189	2.724.505	20.435
	Ban Phaji-Lopburi.....	42,5	2.049.860		51.752
	Lopburi-Paknampoh.....	117,5	7.196.629		64.765
	Paknampoh-Pitsnulok....	138,2	10.579.865		»
	Pitsnulok-Outaradit.....	101,2	4.897.751		51.815
	Outaradit-Pan-Ton-Plung..	49	855.000		48.517
	Bandara-Savankaloke.....	28,7	816.582		31.772
Bangkok-Petriou.....	63,4	3.424.333	57.528		
	Réseau à voie large.....	774,6	47.193.202	2.724.505	64.830
Etroite	Bangkok-Petchaburi.....	151,4	8.115.878		53.605
	Réseau complet.....	926	55.609.007	2.724.505	62.995

établir les moyennes kilométriques, ajouter à la moyenne de premier établissement de chaque section une somme de 3.517 ticaux représentant la dépense complémentaire de 2.724.505 ticaux, uniformément répartie entre les 774 kilomètres du réseau à voie large. Il est évident qu'en fait les travaux complémentaires ont dû être plus élevés sur certaines sections que sur d'autres ; sans doute, les sections où le prix de revient pri-

mitif était le plus fort ont-elles exigé aussi des travaux complémentaires plus coûteux. Pour arriver à une approximation plus grande, il faudrait donc forcer un peu les chiffres supérieurs et réduire les chiffres inférieurs.

Le tableau suivant indique les principales dépenses qui ont contribué au prix kilométrique de revient. Il ne comprend que les travaux de premier établissement sans les travaux complémentaires.

DÉTAILS DU PRIX DE REVIENT KILOMÉTRIQUE

Lignes	Expropriations	Terrassements	Ponts et ponceaux	Voie	Stations	Matériel roulant
Ticaux						
Korat.....	1.272	12.900	5.914	18.042	5.496	6.072
Lopburi.....	34	7.800	6.444	17.657	2.187	8.400
Paknampoh.....	62	10.510	3.797	18.997	4.494	11.393
Pitsnulok.....	189	29.798	5.709	20.952	1.839	9.860
Outaradit.....	62	14.509	7.116	14.865	1.876	5.240
Savankaloke....	47	6.613	2.116	9.830	917	5.642
Petriou.....	832	8.252	7.589	21.119	2.638	9.093
Petchaburi.....	2.093	9.210	6.899	18.425	4.199	7.145

Les plus fortes différences portent sur les terrassements. Ainsi, dans la section Paknampoh-Pitsnulok, la voie suit de près le cours de la Menam, sur un terrain bas, inondé de plusieurs

mètres pendant la période des hautes eaux ; elle est constamment en remblai, et les dépenses de ce chef ont atteint près de 30.000 ticaux au kilomètre. Au contraire, la section Bandara-Savankaloke traverse un plateau sec, très uni, légèrement surélevé entre la Menam et la Me-yom, hors des atteintes de l'inondation annuelle. Les terrassements y ont été réduits au minimum, 6.613 ticaux par kilomètre.

Au total, si l'on met à part l'embranchement

(1) L'ère siamoise actuelle date de 1781. L'année siamoise commence au 1^{er} avril et se termine au 31 mars. L'année courante, 129, correspond donc à la période du 1^{er} avril 1900 au 31 mars 1901. Toutes les statistiques siamoises sont établies à l'année siamoise. Mais pour plus de commodité, nous désignons l'année siamoise 129 comme correspondant à l'année grégorienne 1910, l'année 119 correspondant à 1900 et ainsi de suite.

de Savankaloke, construit dans des conditions exceptionnelles de bon marché, le prix de revient kilométrique ne varie guère que dans la proportion de 5 à 8, quoique les diverses lignes traversent des pays fort différents les uns des autres. Dans la plaine de la Basse-Menam, la voie peut courir en ligne droite à travers les rizières, sans courbes, sans rampes. Mais la plaine est inondée de septembre à novembre. Elle est coupée de rivières et de canaux. Il faut élever la voie au-dessus de la limite des hautes eaux et la pourvoir de quantité de ponts et ponceaux. Les remblais, placés sur un terrain spongieux, cèdent et s'enfoncent dans le sol. Il faut plusieurs terrassements successifs pour leur donner la solidité nécessaire. Dans le pays accidenté, la consistance du terrain est meilleure, mais il faut des tranchées, de hauts remblais, des ouvrages d'art. Tout compte fait, certaines sections des voies de plaines ont coûté presque aussi cher que les parcours montagneux de la traversée Genkoi-Korat.

Il est malaisé de traduire en francs les chiffres donnés ci-dessus en ticaux. Le tical vaut aujourd'hui 1 fr. 925 ; mais de 1892, date du commencement des travaux de chemins de fer, à 1906, il a suivi les variations du métal blanc en Extrême-Orient. Il a passé de 1 fr. 45 en 1897 à 1 fr. 30 en 1902, 1 fr. 41 en 1904, 1 fr. 63 en 1906. En 1907, le gouvernement a décidé de le stabiliser au taux de 1 sh. 6 pence, d'où le cours actuel de 1 fr. 92 1/2. Il en résulte que, depuis l'origine, le prix en ticaux des matériaux achetés en Europe a été en décroissant, tandis que le prix de la journée d'ouvrier et des produits du pays, réglé en monnaie locale, n'était pas influencé par les variations du change. Si on convertissait tous les chiffres au taux uniforme actuel de 1 fr. 92 1/2, on majorerait sensiblement la dépense des premières années. Si l'on convertissait chaque chiffre au taux de change de l'année correspondante, on ferait ressortir, d'année en année, pour les dépenses locales, des différences qui n'ont jamais existé dans la réalité.

D'un autre côté, une partie considérable des fonds de construction, plus de 45 millions de ticaux, a été fournie par l'emprunt de un million de livres sterling émis en mars 1905 sur les marchés de Paris et de Londres. Le produit de cet emprunt a été transféré au Siam en 1905-1906, à une époque où le tical était encore assez bas (1 fr. 35 à 1 fr. 45), tandis que les fonds nécessaires au service de cet emprunt sont aujourd'hui transférés en Europe à un taux plus élevé, exigeant un nombre moindre de ticaux. Les travaux imputés sur l'emprunt en 1905-1907 ont donc été exécutés dans des conditions moins onéreuses que ceux des années suivantes. Tout bien considéré, on peut tenir les chiffres en ticaux comme donnant à peu près la proportion exacte du prix de revient des différentes sections du réseau.

Les observations ci-dessus s'appliquent à tous les chiffres en ticaux donnés au cours de cette étude.

TRAFIC

Les recettes brutes totales ont constamment progressé depuis l'origine, le réseau s'étant étendu chaque année. En voici les chiffres :

Années	RECETTES BRUTES		
	Voie large	Voie étroite	Réseau
		Ticaux	
1897.....	231.881	»	231.881
1900.....	643.511	»	643.511
1903.....	1.486.344	486.559	1.972.903
1905.....	2.031.665	749.071	2.780.736
1906.....	2.684.762	826.583	3.511.545
1907.....	2.872.223	890.294	3.762.517
1908.....	3.408.323	780.390	4.188.713
1909.....	3.544.769	758.923	4.303.692

L'année 1897 est la première année d'exploitation du réseau de l'Etat, borné aux 125 kilomètres de la ligne Bangkok-Ayuthia-Genkoi. L'année 1900 correspond à l'ouverture du prolongement Genkoi-Korat ; l'année 1903 à celle de la ligne de Petchaburi. La ligne de Paknampoh a été exploitée à partir de 1905. Celles de Pitsnulok et de Petriou à partir de 1908.

Si la recette brute totale s'est élevée d'année en année, la recette kilométrique, après avoir progressé de 1897 à 1907, a fléchi en 1908 et 1909.

Années	RECETTE KILOMÉTRIQUE		
	Voie large	Voie étroite	Réseau
		Ticaux	
1897.....	2.412	»	2.412
1900.....	3.578	»	3.578
1903.....	4.857	3.221	4.316
1905.....	5.727	4.959	5.498
1906.....	6.335	5.472	6.108
1907.....	6.230	5.880	6.108
1908.....	5.228	5.154	5.214
1909.....	4.763	5.013	4.805

Le trafic des chemins de fer siamois est alimenté par les voyageurs plutôt que par les marchandises, et par les voyageurs à faibles parcours plutôt que par les transports à longues distances. Sur une recette brute totale de 4.303.692 ticaux les statistiques font ressortir le détail suivant :

Voyageurs.....	2.760.493 ticaux ou 64,14 0/0
Marchandises.....	1.484.976 — 34,51
Recettes diverses.....	98.423 — 1,35

Les tarifs de transport de voyageurs sont très bas. Sur le parcours Bangkok-Ayuthia où le chemin de fer doit lutter contre la concurrence fluviale, le kilomètre en 3^e classe ne coûte que 2 centimes 702. Sur les autres lignes, le tarif est de 3 centimes 85 au kilomètre pour les 150 premiers kilomètres. L'échelle décroît au delà jusqu'à ne plus atteindre que le centime 925 à partir de 600 kilomètres. Mais le Siamois ne voyage qu'à de petites distances. En 1897, alors que la longueur totale de la ligne ouverte au trafic était de 125 kilomètres, le parcours moyen par voyageur était de 33 km. 780 et la recette moyenne de 0 tcl. 65. En 1909, trois lignes de 509 kilomètres,

264 kilomètres et 151 kilomètres sont ouvertes au trafic. Néanmoins le parcours moyen par voyageur ne s'élève qu'à 43 km. 050 et la recette à 0 tcl. 91 ou 1 fr. 77. Il y a donc peu de chances pour que le tarif décroissant ait un effet sensible sur les recettes.

Si les voyageurs n'effectuent que de faibles parcours, leur nombre est considérable. Il a atteint :

En 1903.....	1.632.248
En 1905.....	2.193.780
En 1907.....	2.615.222
En 1908.....	2.921.332
En 1909.....	2.915.404

Le nombre de voyageurs par kilomètre exploité a beaucoup varié :

VOYAGEURS — NOMBRE KILOMÉTRIQUE

Années	Voie large	Voie étroite	Réseau
1897.....	2.214	»	2.214
1900.....	2.448	»	2.448
1903.....	3.510	3.793	3.604
1905.....	3.734	5.910	4.384
1906.....	4.034	5.164	4.594
1907.....	3.750	6.122	4.336
1908.....	3.183	5.930	3.682
1909.....	2.879	5.368	3.300

VOYAGEURS — RECETTE KILOMÉTRIQUE

Années	Voie large	Voie étroite	Réseau
1897.....	2.032	Ticaux	2.032
1900.....	2.251	»	2.251
1903.....	2.930	3.088	3.982
1905.....	3.423	4.365	3.704
1906.....	3.767	4.746	4.024
1907.....	3.643	4.714	3.908
1908.....	3.251	4.474	3.482
1909.....	2.838	4.282	3.082

La voie étroite (ligne de Petchaburi) a proportionnellement plus de voyageurs que la voie large. Les voyageurs fournissent 85,42 0/0 de ses recettes et les marchandises 13,62 0/0 seulement. Sur la voie large, la proportion est de 59,59 0/0 de voyageurs et 38,98 0/0 de marchandises. La différence tient à diverses causes.

La ligne du Nord est presque partout en concurrence avec la voie du fleuve, qui lui enlève un grand nombre de voyageurs. Par contre la région traversée par l'embranchement de Korat n'est desservie que par la voie ferrée. Tout son trafic de marchandises doit passer par le chemin de fer.

D'autre part, la ligne de Petchaburi est bien doublée par des canaux sur les deux tiers de son parcours, mais ces canaux sont trop étroits pour la circulation de bateaux rapides ; ils absorbent la presque totalité du trafic de marchandises et laissent au chemin de fer presque tout le trafic de voyageurs.

Si l'on exclut le transport du matériel de construction du chemin de fer dont le tonnage, très variable, ne dépend que de l'état d'avancement des travaux et ne constitue pas un élément nor-

mal de trafic, la recette kilométrique provenant du transport des marchandises a varié ainsi qu'il suit :

Années	MARCHANDISES — RECETTE KILOMÉTRIQUE		
	Voie large	Voie étroite	Réseau
1897.....	338	Ticaux	338
1900.....	1.294	»	1.294
1903.....	1.836	120	1.269
1905.....	2.213	562	1.718
1906.....	2.481	697	2.012
1907.....	2.513	1.126	2.170
1908.....	1.917	635	1.675
1909.....	1.856	683	1.658

Les principaux éléments de ce trafic sont le paddy, les bois, la pierre et les porcs. Le tableau suivant en fait ressortir la progression à peu près constante :

Années	Paddy	Bois	Pierre	Porcs
1897.....	4.015	Tonnes	»	»
1900.....	14.772	6.315	»	»
1903.....	25.481	11.407	27.202	»
1905.....	57.348	11.677	36.589	52.791
1906.....	71.115	12.679	35.650	90.262
1907.....	55.106	12.783	77.190	107.935
1908.....	72.351	13.576	47.131	98.745
1909.....	106.350	17.571	47.792	106.854

Les variations que l'on constate dans les résultats kilométriques du trafic, aussi bien pour les voyageurs que pour les marchandises, sont dues à deux causes distinctes.

D'une part, les sections de la ligne du Nord construites depuis 1905 au delà de Paknampoh desservent des contrées moins riches et moins peuplées que celles traversées par les premières lignes du réseau. Le terminus actuel de la ligne est un hameau sans importance, encore éloigné des centres de population des provinces laotien-nes. Les 190 kilomètres qui le rattachent à Paknampoh sont dans des conditions d'exploitation très défavorables.

D'autre part, le Siam traverse depuis 1908 une crise économique. Pour des causes encore mal définies, peut-être par suite de la coïncidence de plusieurs années de récoltes médiocres avec la stabilisation du tical à un taux élevé, le commerce d'importation et d'exportation a souffert. Les importations ont diminué ; de 78.688.000 ticaux en 1907 elles sont tombées à 69.811.000 ticaux en 1909. Les exportations ont un peu augmenté au total (102.570.000 ticaux en 1909 contre 99.734.000 ticaux en 1907), mais les prix de vente du riz sur les marchés de Singapour et de Hongkong ont été beaucoup moins rémunérateurs et ont laissé aux producteurs de paddy et aux usines de décortication une marge de bénéfices moindre. Toutes les entreprises industrielles du pays ont ressenti les effets de la crise. Les recettes des Compagnies privées de chemins de fer et de tramways ont faibli ou sont demeurées stationnaires. Les lignes réellement productives du réseau de l'Etat, comme celle de Petchaburi, au lieu de marquer une pro-

gression qui aurait comblé les insuffisances des lignes nouvelles, ont marqué un recul.

RÉSULTATS FINANCIERS

Le tableau suivant fait ressortir les résultats

généraux de l'exploitation des chemins de fer siamois depuis l'origine. Ils sont calculés sur le coût de la longueur moyenne exploitée pendant l'année, en tenant compte des dates d'ouverture réelles des diverses sections.

RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION						
Années	Capital d'établissement	Recettes brutes	Dépenses d'exploitation	Versements au fonds de réserve	Recette nette	Produit net % du capital engagé
1897...	8.000.000	231.880	147.316	30.000	54.564	0,68
1899...	8.200.000	552.240	314.757	73.482	164.100	2
1900...	17.500.000	643.511	342.422	37.964	263.125	2,50
1903...	27.279.875	1.972.903	887.570	108.533	976.800	3,58
1905...	30.769.016	2.780.736	1.025.884	175.385	1.578.467	5,13
1906...	35.261.924	3.511.345	1.276.807	223.454	2.011.084	5,70
1907...	37.953.682	3.762.517	1.304.029	238.789	2.219.699	5,85
1908...	52.174.308	4.188.713	1.657.936	281.211	2.249.566	4,31
1909...	57.003.648	4.303.692	1.706.202	286.698	2.310.792	4,05

COEFFICIENT D'EXPLOITATION									
Années	VOIE LARGE			VOIE ÉTROITE			RÉSEAU		
	Recettes	Dépenses	Coefficient	Recettes	Dépenses	Coefficient	Recettes	Dépenses	Coefficient
	Ticaux			Ticaux			Ticaux		
			%			%			%
1897....	2.412	1.531	63,47	»	»	»	2.412	1.531	63,47
1900....	3.578	1.902	53,16	»	»	»	3.578	1.903	53,16
1903....	4.857	2.201	45,31	3.921	1.417	44	4.316	1.942	45
1905....	5.727	2.112	36,87	4.959	1.839	37,08	5.498	2.030	36,95
1906....	6.335	2.321	36,64	5.472	1.940	35,45	6.108	2.221	36,36
1907....	6.230	2.167	34,78	5.880	2.014	34,24	6.143	2.129	34,66
1908....	5.228	2.058	39,35	5.154	2.090	40,56	5.214	2.064	39,58
1909....	4.763	1.904	39,97	5.013	1.911	38,13	4.805	1.905	39,64

La production du réseau à voie étroite est supérieure à celle du réseau à voie large.

RAPPORT DU PRODUIT NET AU CAPITAL

Années	Voie large	Voie étroite	Réseau
1903...	3,77 0/0	3,11 0/0	3,58 0/0
1904...	4,77	3,65	4,45
1905...	5,10	5,23	5,13
1906...	5,64	5,92	5,70
1907...	5,66	6,53	5,85
1908...	4,16	5,11	4,31
1909...	3,86	5,19	4,05

Le coefficient d'exploitation ou rapport des dépenses aux recettes brutes s'est beaucoup amélioré depuis l'origine.

Pour se rendre un compte exact des résultats financiers de la construction et de l'exploitation par l'Etat des chemins de fer siamois, il faut rechercher l'origine des fonds qui ont servi à la construction. Le réseau a été établi en effet partie sur fonds d'emprunt, partie sur fonds du budget ordinaire.

	Ticaux
La dépense totale actuelle s'élève à.....	58.533.592
Les imputations sur fonds d'emprunt ont atteint.....	29.949.732
La différence, soit.....	28.583.860
a été fournie par le budget ordinaire.	

Les prélèvements sur fonds d'emprunt ont absorbé la totalité du produit de l'emprunt de un million de livres contracté en 1905, c'est-à-dire..... 15.168.256

Le surplus, soit..... 14.781.476 a été prélevé sur le produit de l'emprunt de 3 millions de livres émis en 1907.

Le service des intérêts de l'emprunt de 1905 s'élève à 45.000 livres sterling, soit au taux actuel de 13 ticaux à la livre sterling et avec les frais de commission une somme de..... 585.000

Sur le service des intérêts de l'emprunt de 1907 on peut évaluer à 58.375 livres sterling ou environ..... 759.000

la part d'intérêt afférente aux 14.781.476 ticaux de cet emprunt consacrés aux travaux de chemin de fer, soit au total..... 1.344.000

que le Siam doit payer annuellement comme intérêts du capital qu'il a emprunté pour ses chemins de fer.

Le produit net du réseau d'Etat a été en 1909 de..... 2.310.700

Si l'on en déduit les..... 1.344.000

de l'annuité d'emprunt, il reste..... 966.792

pour rémunérer le capital de 28.583.860 ticaux fourni par le budget ordinaire, ce qui représente un rendement de 3,33 0/0.

En d'autres termes, du produit net annuel de l'exploitation de ses chemins de fer, le gouverne-

ments siamois, après avoir payé l'intérêt des fonds d'emprunt consacrés à leur construction, retire encore un bénéfice de près de un million de ticaux, soit 3,33 0/0 des sommes qu'il a affectées au même objet sur ses budgets ordinaires (1). Ce bénéfice n'est pas considérable, mais il faut considérer que le réseau est loin d'avoir atteint son état de pleine productivité. La ligne du Nord est inachevée. Sur beaucoup de points du territoire, les voies d'accès au chemin de fer, qui devraient amener sur la ligne ferrée voyageurs et marchandises, sont insuffisantes. Certains parcours traversent des contrées encore en friche, faute de population pour les cultiver. Le Siam ne compte guère plus de dix habitants au kilomètre carré, il pourrait facilement en nourrir le quintuple. Les mesures que l'administration locale commence à prendre pour prévenir les épidémies et améliorer les conditions sanitaires des villes et villages doivent amener à bref délai un relèvement sensible du chiffre de la population. D'ailleurs, les statistiques prouvent que la voie ferrée, partout où elle a été introduite, a amené le développement progressif des communications et des échanges. A cet égard les chiffres cités plus haut sont assez significatifs. En quatre années, la recette kilométrique sur la ligne de Petchaburi (1903-1907) a passé de 3.921 ticaux à 5.880. De 1897 à 1907, période pendant laquelle le réseau à voie large était restreint aux lignes de Korat et de Paknam-poh, la recette kilométrique s'est élevée de 2.412 à 6.230 ticaux. Le fléchissement observé en 1908 et 1909 est dû pour partie à une crise économique qui est en train de prendre fin. Il est dû également à la mise en exploitation de sections nouvelles dont les premiers produits ont été peu satisfaisants. Mais il n'y a pas de raison pour que ces sections nouvelles ne progressent pas comme ont progressé les sections anciennes. Si la recette kilométrique, sans remonter aux chiffres de 5.800 et de 6.200 ticaux, revenait seulement à 5.250, le revenu que l'Etat tirerait des 28 millions prélevés sur le budget ordinaire serait de 4.40 0/0. Avec 5.500 ticaux il atteindrait 5.64 0/0. On peut donc considérer les perspectives d'avenir comme favorables.

(1) Les emprunts de 1905 et 1907, sont amortissables en quarante ans à partir de 1911 et 1913. Si l'on faisait entrer en ligne de compte l'annuité d'amortissement, c'est une somme de 364.000 ticaux environ qu'il faudrait ajouter aux 1.344.000 ticaux d'intérêts. Le bénéfice de l'Etat sur les fonds promis par le budget ordinaire se réduirait à 2.14 0/0 et l'opération financière serait à l'heure actuelle médiocre. Mais elle deviendrait excellente à partir de 1953 lorsque, l'emprunt étant amorti, le produit total du réseau viendrait rémunérer les 28.500.000 ticaux prélevés sur le budget ordinaire. Même en admettant que les recettes demeurent, en 1953, ce qu'elles sont en 1909, l'intérêt ressortirait à 8 0/0.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

L'Angleterre et la Chine au Tibet

Le dernier numéro de l'*Asie Française* commentait la nouvelle, annoncée par le *Times*, de l'occupation par les Chinois de Rima, sur la rivière Lohit affluent du Bramapoutre. D'après les commentaires du *Times*, il y aurait incertitude sur la position de Rima. Certains auteurs le placent en Assam, d'autres au Tibet. Selon le cas, la portée de l'événement change complètement. Comme aucune délimitation de frontière n'a été faite, la seule indication à chercher est la position de Rima par rapport à la frontière naturelle, c'est-à-dire à la côte de l'Himalaya.

Les relations de voyages faits dans la région de l'Himalaya voisine de Rima ne laissent aucun doute à ce sujet. Rima est Tibétain. Mentionnons seulement la première tentative faite par un pandit indien, en 1847, d'entrer au Tibet par la route de Sadiya à Rima. Ce pandit fut tué à moitié route par les sauvages Michemis.

En 1854, deux missionnaires français, les PP. Krick et Bourry résidèrent plusieurs mois et furent massacrés au village tibétain de Samé situé à 6 kilomètres et en vue de Rima. Lors de son premier voyage à Samé, en 1852, le P. Krick se disait arrivé au Tibet à mi-chemin entre Sadiya et Samé, au village de *Oualong* (1). Pour le missionnaire il n'y a pas de doute : « Au loin se dessine un assemblage de points noirs ; je demande ce que c'est ; on me dit : « Un village tibétain ». Je fais deux pas de plus et j'en découvre un autre à mes pieds : Tibet ! Tibet !... A vous, ô mon Dieu, les prémices de ma joie ! Je plantai à la hâte, sur le mur d'un enclos, une croix fabriquée avec deux branches. Je me jetai à genoux et récitai le *nunc dimittis* (2).

Pendant leur séjour à Samé, les missionnaires allèrent probablement à Rima qui n'est qu'un château fort, résidence du gouverneur de la province. Le gouverneur vint souvent les voir et avait reçu du préfet de Songakiudzong (3) des instructions à leur sujet, peut-être même l'ordre de les faire tuer. Des Michemis furent chargés de la besogne et massacrèrent les missionnaires pendant que les Tibétains étaient aux champs.

En 1885, M. Needham, fonctionnaire anglais à Sadiya, remonta le Lohit en vingt-cinq jours et arriva en vue de Samé qu'il apercevait du haut de la passe qui domine le Tibet. Plus récemment, M. Noël Williamson, *assistant political officer* à Sadiya, fit le même trajet et écrivait au *Geographical journal* (numéro d'octobre 1909) : « Les Tibétains ne firent aucune manifestation, et je suis sûr que j'aurais pu poursuivre mon voyage jusqu'à Rima sans difficulté ni objection. Mais comme les instructions interdisant l'accès du

(1) Ou Houlong.

(2) *Histoire de la mission du Tibet*, par ADRIEN LAUNAY.

(3) Ou Song gak tchou dzong.

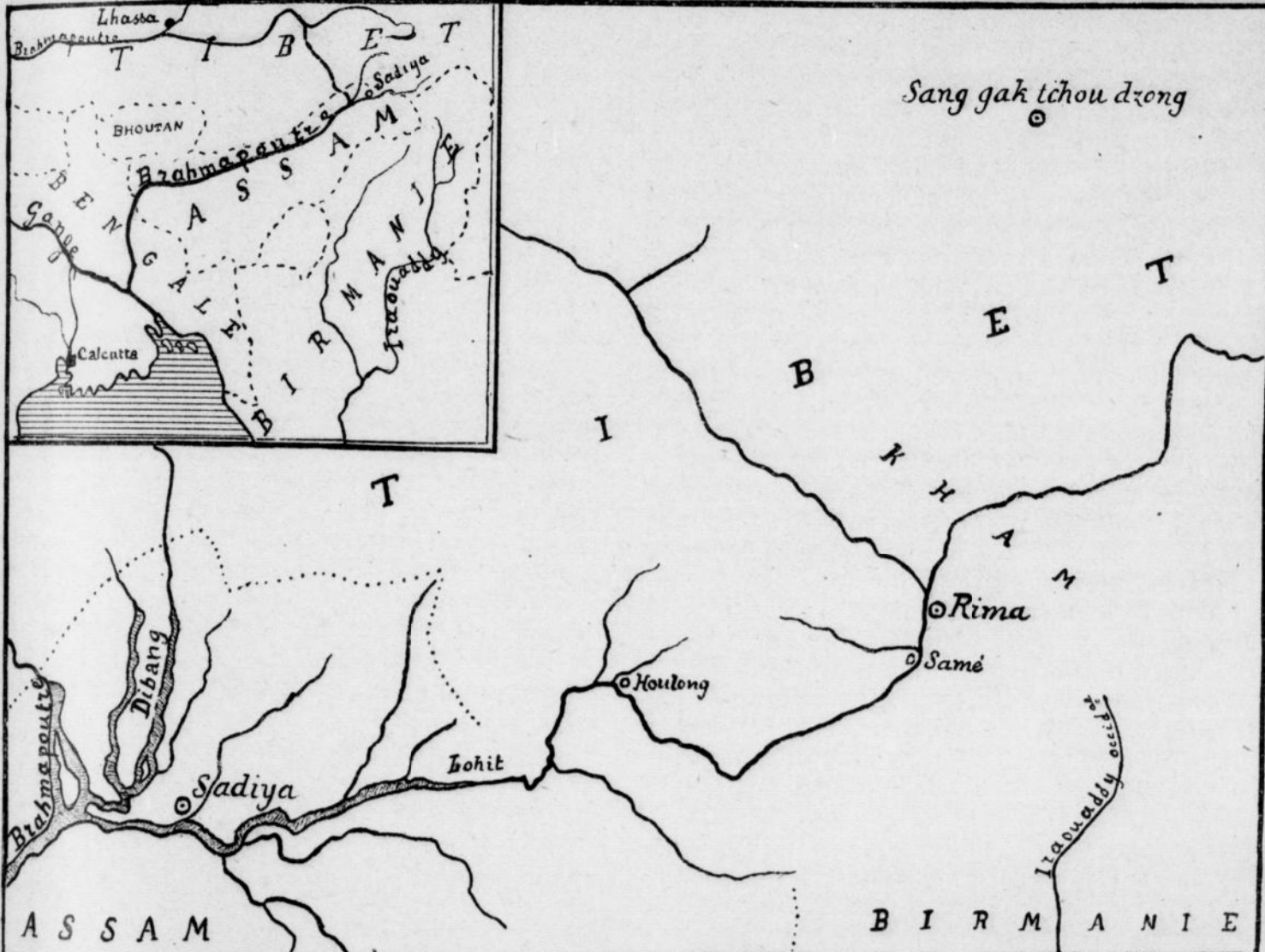
Tibet aux sujets britanniques sont formelles, *I had to turn back short of Tibetan territory.* »

Les difficultés de la route et la sauvagerie des Michemis expliquent la rareté de ces voyages. Le récit du P. Krick n'est pas encourageant : « Le chemin que nous suivions était horriblement difficile : il faudrait des ailes pour voyager par ce pays de précipices... La fatigue a démoralisé la caravane ; presque tous mes coulis m'ont abandonné, après avoir mis mes hottes au pillage... Je plaçai mon fusil près de moi, et quoique intimement convaincu que je serais assassiné deux ou

la tentation de les tuer irrésistible. A part cela, les Michemis ne seraient pas de mauvaises gens.

* * *

Il ne semble pas, malgré les obstacles matériels dépeints par le P. Krick, que la chaîne de l'Himalaya soit fort élevée au Nord de l'Assam. Les allées et venues des Michemis de part et d'autre de la frontière en sont la preuve. Il existe, du reste, plus à l'Ouest, non loin de Brahmapoutre, un pays récemment découvert par les Tibétains, et dont le climat et la flore seraient analogues à ceux de



Comité de l'Asie Française

trois heures après, je m'assoupis en disant : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum* ».

Un fait assez curieux vint prouver la réalité de ces dangers. En 1881, le pandit indou Krishna, qui venait de faire un long voyage au Tibet, ne put entrer aux Indes par cette route et dut rebrousser chemin à Rima.

Nous tenons d'un ancien fonctionnaire anglais en Assam que la férocité des tribus sauvages de cette partie de l'Himalaya ne serait pas dans leur nature, mais due à une superstition. Pour avoir de bonnes récoltes ils doivent offrir des têtes humaines à leurs divinités. Ces têtes sont d'autant plus précieuses qu'elles sont plus rares et viennent de plus loin. C'est pourquoi les voyageurs européens, d'abord bien accueillis, rendent, par leur exotisme,

l'Inde (1). S'il est, comme nous le croyons, au Tibet, et emprunte son climat à l'Assam, l'Himalaya, entre eux, doit se réduire à des collines. S'il est dans la partie inconnue et septentrionale de l'Assam, l'Himalaya serait encore assez peu élevé pour que les Tibétains l'aient franchi sans s'en rendre compte.

Il est fort possible que les fonctionnaires anglais de l'Assam qui voyagent beaucoup aient déjà constaté que la protection naturelle des Indes au Nord n'est pas uniforme. Et dans ce cas, l'apparition de soldats chinois au bord de cette frontière, assez peu indiquée, légitimerait l'émotion du *Times*. Il est assez naturel que les puissances européennes qui prennent la peine d'instruire et

(1) Ce pays s'appelle Gnas padma bskor : se prononce Népé-makô.

d'armer la Chine, songent à la rétribution à venir de leur condescendance.

Dans le cas actuel de l'occupation de Rima, il y a lieu de faire les réserves que comportent en général les nouvelles de source indigène. Il faut tenir compte de l'amplification donnée aux événements par les récits transmis oralement sur de grandes distances. L'armée de 20.000 soldats chinois, munie de télégraphie sans fil, qui s'empara de Lhassa en 1909 se réduisit à 2.000 soldats exténués par une marche forcée. Au Tibet comme en Chine *mille et dix mille* est une expression voulant dire « beaucoup ». Un voyageur et son escorte de cinq soldats chinois ont été qualifiés *d'armée* par les Tibétains. Cela est un souvenir personnel. C'est toujours un peu avec cette précision qu'en Chine on écrit l'histoire.

Et quand même l'occupation du château de Rima aurait demandé un mouvement de troupes justifiant l'émoi causé par la nouvelle, cette occupation n'emprunterait son importance qu'à la politique générale poursuivie actuellement par la Chine au Tibet et dont elle n'est qu'un épisode. Les Anglais sont en droit de s'inquiéter de cette politique et d'y voir une rupture un peu trop désinvolte et immédiate de l'accord anglo-chinois relatif au Tibet. C'est la destinée toujours possible d'engagements réciproques pris avec un peuple qui n'a jamais très bien saisi l'utilité ni la bonne foi en politique. Les Chinois maintiennent le *statu quo* tibétain à grands renforts de troupes et à coups de canon. Et on n'oppose que des arguments platoniques à cette méthode.

Le gouvernement de l'Inde est d'autant plus ennuyé qu'il espérait bien en avoir fini avec la question du Tibet. Il semble chercher, pour le moment, à gagner du temps. Depuis un an que le dalaï lama s'est réfugié chez eux, les Anglais évitent de répondre à ses légitimes réclamations. Ils ne peuvent, sans déchoir, reconnaître la dépossession du dalaï lama. D'autre part, ils se sentent peu disposés à soutenir ses droits. Le profit, au point de vue anglais, ne paierait pas les grands moyens qu'il faudrait employer. Ils se sont jusqu'ici contentés de remontrances au gouvernement chinois. Les arguments qui ne sont pas présentés au bout de canons de fusils n'ont guère de prise sur la cour de Pékin.

Les Chinois, de leur côté, sont assez désemparés, par la présence du dalaï lama aux Indes, sous la protection de l'Angleterre. Ils ont tout fait pour s'en emparer lors de la prise de Lhassa et n'ont arrêté leur poursuite qu'à la frontière anglaise. Le légat impérial, qui résidait à Lhassa, a été disgracié pour avoir laissé échapper cette proie indispensable. Si le dalaï lama est dépossédé, on ne peut le *dédiviniser*, et pour nommer un dalaï lama, il faudrait d'abord supprimer celui-là.

Aussi les Chinois font-ils encore leur possible pour faire revenir le pontife du bouddhisme dans sa capitale. Ils lui promettent de lui rendre son immense fortune s'il se soumet; et en attendant, le privent de tout subside pécuniaire, n'autorisant

que les denrées et vivres tibétains. Le dalaï lama se trouve dans une position humiliée et à la merci de l'Angleterre, dont il reçoit une pension toute provisoire.

Il est partagé entre le désir de rentrer en possession de son siège et de ses biens, et la crainte non moins légitime qu'un accident fortuit ne provoque l'émigration de son âme divine dans le corps d'un dalaï lama tout prêt et offrant à Pékin plus de garanties. Il a déjà été sur le point de rentrer à Lhassa. Il demandait seulement au gouvernement de l'Inde de le faire accompagner par deux fonctionnaires anglais. Il supposait avec quelque raison que des témoins européens gêneraient les Chinois. On les lui a refusés.

Cette confiance du dalaï lama envers les Européens est significative. Depuis son voyage à Pékin, en 1908, il voulait renoncer à sa politique d'isolement et aurait volontiers attiré des Européens à Lhassa. Nous-mêmes avons constaté que le court contact du peuple tibétain avec les Anglais en 1904 avait beaucoup modifié son opinion sur eux. Les Tibétains croient déjà à la bonne foi européenne. Après des siècles de rapports constants et soixante-dix ans de relations diplomatiques entre l'Europe et la Chine, celle-ci n'en est pas encore là.

Les espérances du dalaï lama allaient très loin. Il avait rêvé d'en finir avec la suzeraineté volontairement humiliante de la Chine, d'entrer en relations directes avec les puissances limitrophes du Tibet et avait admis que celles-ci fussent représentées à Lhassa. Ses conversations directes ou indirectes avec quelques hautes personnalités étrangères, au cours de son voyage à Pékin, l'avaient éclairé sur le caractère de nos rapports internationaux. La mentalité des Tibétains se rapproche, par certains côtés, étonnamment de la nôtre et leurs fourberies, leurs défiances, ne sont que des armes accessoires, un mauvais pli imprimé par une suzeraineté basée sur la tromperie et le mépris des droits. Quand l'armée chinoise s'avancait sur Lhassa, le dalaï lama envoya des parlementaires à sa rencontre. Ils eurent la tête coupée. De la part de Tibétains initiés seulement à nos mœurs, des résidents européens à Lhassa n'auraient rien à craindre.

La dernière ambition que le dalaï lama ait manifestée serait de faire un voyage à Saint-Petersbourg et à Londres, de profiter des relations actuelles entre la Russie et l'Angleterre pour faire valoir et reconnaître ses droits. N'ayant plus les ressources ni l'indépendance nécessaires pour faire ce voyage de sa propre autorité, il demande son appui à l'Angleterre et remet son sort entre ses mains. Le gouvernement de l'Inde, qui répugne à changer subitement une politique traditionnelle, lui oppose son obligation de rester dans les limites des accords relatifs au Tibet, son impuissance à agir sans le consentement et la coopération de la Russie.

Voilà où en est à peu près la situation du Tibet

vis-à-vis de la Chine et de l'Angleterre. Il est certain qu'elle ne peut garder longtemps ce caractère d'expectative.

JACQUES BACOT.

DE LA SPÉCIALISATION DES OFFICIERS DE L'ARMÉE COLONIALE

On nous écrit :

Il y a quelque temps, le colonel Gouraud, exposant sa campagne de l'Adrar au Comité de l'Afrique Française, émettait le vœu justifié que voici : « Et le colonel souhaiterait que les officiers de l'armée coloniale fussent plus spécialisés. On les expédie, quand leur tour est arrivé, dans n'importe quelle colonie, sans tenir compte de leurs antécédents. Tel officier qui a jusqu'alors fait sa carrière en Indochine se voit tout à coup transporté en Afrique. Or, la guerre au Soudan a un caractère particulier que l'on a appris à bien connaître depuis vingt ans. Les nouveaux venus ignorent les traditions ainsi acquises, sont portés à s'exagérer les difficultés, n'ont point la sûreté de jugement de leurs camarades et ont de la peine à conserver leur entrain dans une besogne où ils se sentent inexpérimentés. On éviterait une déperdition de force considérable, si l'on maintenait, autant que possible, les officiers dans les colonies dont ils ont l'habitude. »

On ne saurait mieux dire, et certainement le grand public simpliste ne doit pas se figurer qu'on désigne à plaisir pour une colonie qui leur est inconnue des officiers parfaitement aptes à servir dans la colonie qu'ils viennent de quitter. Il ne viendrait jamais à l'idée d'un industriel, d'un commerçant, de charger d'une besogne qu'il ignore un employé ou un ouvrier parfaitement apte à remplir une tâche donnée. Cette idée ne peut venir qu'à des hommes politiques qui, en pratique, arrivent à éluder la responsabilité de leurs actes et s'inspirent bien plus des questions personnelles que de l'intérêt général. C'est ainsi que l'on voit valser les membres du corps diplomatique, les administrateurs et les officiers coloniaux d'une contrée à l'autre. C'est lorsqu'ils commencent à s'intéresser au pays où ils servent qu'on les désigne pour un autre dont ils ignorent absolument la langue, les traditions et les coutumes.

Il est facile de comprendre que, dans ces conditions, les officiers ou fonctionnaires arrivent à se désintéresser complètement des pays où ils ne font que passer, au grand dam des intérêts qui leur sont confiés.

En ce qui concerne l'armée coloniale, il ne devrait pas en être ainsi. Un décret a décidé que les officiers connaissant la langue d'un pays pourraient y être envoyés hors tour ; un autre a favorisé l'obtention des années supplémentaires de séjour ; un autre a institué les congés de six mois avec solde pour faciliter le retour des officiers et sous-officiers dans le pays qu'ils connaissent : enfin ces derniers et les soldats peuvent s'engager au titre d'une colonie. Ces différentes mesures ont été dictées autant par le désir de spécialiser les officiers et soldats dans la colonie qu'ils connais-

sent que par celui de faire des économies, point de vue qui n'est pas à dédaigner.

L'intention évidente du législateur est donc de spécialiser, autant que possible, les officiers et la troupe de l'armée coloniale : on se demande pourquoi, en ce moment, le bon vouloir des bureaux se dresse contre la volonté du législateur.

En effet, des officiers d'Indochine qui ont peiné pour apprendre l'annamite, certains dialectes chinois, qui ont rendu des services éminents comme administrateurs, qui ont montré leurs compétences à commander la troupe indigène dont le maniement est si délicat, se voient refuser prolongations de séjour, congés administratifs, et sont enfin envoyés au bout du monde, dans une colonie qu'ils ignorent.

Les résultats ne se sont pas fait attendre ; autrefois, et c'est tout à l'honneur des officiers, sous-officiers et soldats, les candidats aux examens des langues orientales se recrutaient en partie parmi les militaires. Non seulement un grand nombre d'entre eux passaient brillamment l'examen, mais encore une élite devenait particulièrement compétente en la matière, et nous avons, parmi nos officiers, des linguistes et des sinologues distingués et appréciés par le monde savant. Il suffit de consulter les listes de candidats aux examens pour voir que cette ardeur au travail s'est éteinte : le nombre des candidats militaires est devenu infime.

Au point de vue de la conservation de l'existence précieuse des militaires de l'armée coloniale, les errements des bureaux sont aussi malfaisants. On conviendra facilement qu'un homme qui retourne dans une colonie où il a vécu, dans laquelle il désire servir, se portera d'autant mieux qu'il connaît déjà par expérience les dangers qu'il doit éviter. Découragé parce qu'il est envoyé dans une colonie nouvelle, en perdant le fruit de ses travaux antérieurs et de son expérience, il deviendra la proie des maladies du pays dont il ignore la prophylaxie.

Enfin, si nous nous en tenons au point de vue strictement militaire — c'est le seul qu'envisage dans les paroles citées le colonel Gouraud — il est inouï de faire commander des nègres par des officiers qui ont travaillé de toutes leurs forces pour apprendre l'annamite, et des Annamites par des officiers qui connaissent le bambara. On ne commande pas la confiance ; or, les indigènes, surtout les Annamites, la placent difficilement en un chef qui les ignore, et ce chef, qui aimait ses nègres bons enfants, bavards et sans façons, deviendra de glace devant ses nouveaux soldats jaunes, silencieux, réservés et cérémonieux.

Et, pour bien employer le soldat, il faut le connaître et l'aimer. Un officier qui ne connaît pas le tirailleur indochinois hésite à l'employer et il fait appel aux troupes européennes, qui se font massacrer, alors que les indigènes, prudents, connaissant le terrain, auraient éventé le danger et préparé l'attaque.

La guerre en Afrique est toute spéciale, dit le colonel Gouraud ; il en est forcément de même en Indochine, et si l'Indochinois est maladroit au Soudan, l'officier soudanais, habitué aux attaques d'un ennemi rempli d'offensive, sera tout désemparé lorsqu'il sera obligé de fouiller la brousse tonkinoise à pied, à la recherche d'ennemis invisibles tapis dans la brousse et dont les moyens sont la défensive passive et l'embus-

cade. Il se laissera surprendre, ne saura pas employer ses hommes, ignorera les traditions de la guerre et enfin sera obligé, le plus souvent en sacrifiant de nombreuses vies humaines, à faire écoles sur écoles. C'est ce qui s'est produit pendant les dernières colonnes contre les réformistes chinois et le Dé-Tham, lorsqu'elles n'avaient pas à la tête de leurs colonnes des officiers connaissant par expérience les hommes, le terrain et les traditions de la guerre au Tonkin.

La meilleure raison qu'on puisse donner de la nécessité d'une armée coloniale spécialisée, c'est la connaissance qu'acquiert son personnel du terrain, des soldats indigènes et des traditions, connaissance qu'il peut mettre à profit pendant le cours d'une carrière militaire. Vouloir employer ce personnel en dehors de la colonie dont il a acquis cette connaissance, c'est démontrer qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des troupes spécialisées. Un officier venant de Limoges ou de Bayonne est presque aussi bien préparé à la guerre en Indochine qu'un officier venant du Soudan : réciproquement, un officier venant d'Amiens ou de Reims est aussi préparé à la guerre au Soudan qu'un officier venant de l'Indochine.

On trouve dans les rangs de l'armée coloniale des officiers et des sous-officiers qui cherchent à se spécialiser, qui travaillent dans ce but. Par contre, on en trouve d'autres qui ne se préoccupent que des questions militaires générales et qui sont heureux de faire connaissance avec les diverses parties de notre empire colonial. Utiliser chacun suivant ses aptitudes, ses connaissances acquises et ses désirs est le propre d'un bon chef. Il faut donc se soumettre aux règlements sur la matière, placer les spécialistes dans les troupes indigènes, dans la colonie qu'ils connaissent, et les officiers non spécialisés alternativement dans toutes les colonies, dans les troupes européennes, sensiblement semblables à elles-mêmes, quelle que soit la colonie dans laquelle elles sont employées.

L'oubli de ces principes primordiaux est le meilleur argument à donner aux partisans de la suppression de l'armée coloniale et du remplacement des corps militaires indigènes par des milices, dont les cadres permanents peuvent obtenir des indigènes le meilleur rendement.

UN VIEIL OFFICIER TONKINOIS.

Lettre de Beyrouth

6 janvier 1911.

L'attention de la diplomatie européenne se concentre depuis quelque temps sur la péninsule arabe. Il s'est lentement dessiné en Arabie, au cours de ces dernières années, un mouvement de rébellion contre l'autorité du gouvernement de Constantinople, mouvement qui est sans précédent par son extension et présente une apparence sérieuse d'organisation.

Bien qu'il soit prématuré de conclure à un soulèvement général des Arabes ottomans, la question est passée au premier rang des préoccupations que cause l'état de l'empire turc.

Or, il ne faut pas l'oublier, dans le voisinage immédiat

du camp de rébellion, il est une province de cet empire, placée sous un régime spécial, où la prépondérance traditionnelle de l'influence française et les précédents de notre action politique nous donnent, sans conteste, une situation privilégiée.

Il est de l'intérêt de la France, il est conforme à son rôle civilisateur de désirer la consolidation du régime libéral en Turquie et le raffermissement de l'empire ottoman sous ce régime; mais les nombreux aléas que comporte l'évolution actuelle de la Jeune-Turquie nous imposent une prudence extrême et nous font un devoir, en attendant les événements, de garder et, au besoin, de consolider les positions acquises.

Il n'est pas, dès lors, sans intérêt d'examiner la situation actuelle du Liban, région privilégiée de l'empire ottoman régie depuis 1861 par un statut dit « Règlement organique du Liban », qui en fait, en droit, une province autonome.

Je ne dirai pas ici toutes les phases de la pénétration de l'influence française, au sein des populations de la Montagne, depuis les premières croisades jusqu'à l'époque contemporaine. Tout Français voyageant au Liban peut constater avec une légitime satisfaction que l'attachement à la France est profondément enraciné chez les montagnards et que bien des faiblesses et des négligences récentes, qu'ils pourraient nous reprocher, n'ont pas suffi à détruire ce qui est l'œuvre de plusieurs siècles.

L'existence, la sécurité et la prospérité de ces populations intéressent au premier chef notre politique en Orient. C'est un fait indéniable.

De prospérité au Liban, de nos jours, il ne saurait, malheureusement, être question. Le Liban ne manque pas de ressources naturelles. Les Libanais établis à l'étranger donnent des preuves d'une rare activité et d'un esprit d'initiative remarquable. Cependant, d'un bout à l'autre de la Montagne, c'est l'inertie et la misère. Les Libanais émigrent en masse. L'Égypte et surtout les deux Amériques en accueillent annuellement des milliers perdus sans retour pour le pays, où la population, par degrés, s'est trouvée réduite de moitié. La presque totalité de cette population est dans un dénûment incroyable. Seules quelques rares familles ont conservé des débris de fortune et, retenues au pays par leurs intérêts, représentent une classe aisée très restreinte. Mais pas plus de ce côté que de la part des Libanais ou Maronites établis à l'étranger il n'est venu jusqu'ici une initiative tendant à la mise en valeur du pays, à l'utilisation des forces vives de sa population. Rien ne vient entraver la marche du dépeuplement de ce coin de terre qui, systématiquement exploité, pourrait nourrir une agglomération d'habitants près de dix fois supérieure au chiffre actuel de la population.

Pour étrange que puisse sembler une telle situation, elle n'en est pas moins parfaitement explicable. Elle résulte, en effet, d'un manque de sécurité absolu au triple point de vue politique, économique et administratif.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il ne faut pas incriminer de ce fait le règlement organique du Liban à l'élaboration duquel le gouvernement français prit une part si active; mais on ne saurait trop regretter que les puissances n'eussent pas veillé à l'application de ce règlement d'une manière plus effective et plus continue. Voilà cinquante ans que le protocole du 9 juin 1861 a été signé, et l'on peut constater comment, en un demi-siècle, l'accord relatif au Liban — à travers de nombreuses inobservances de la lettre et une continuelle et méthodique inobservance de l'esprit —

a pu mener le pays, qu'il devait relever, à une situation des plus inquiétantes sinon désespérée.

L'insécurité politique du Liban procède du fait même de la faiblesse de notre action. En effet, s'il a toujours été certain que les puissances signataires du protocole de 1861, et en particulier la France, ne toléreraient pas la méconnaissance brutale des privilèges fondamentaux du Liban, nous n'avons pas, jusqu'ici, quand ils s'estagi d'empêchements lents et progressifs, faire preuve d'une détermination sérieuse. Les montagnards conscients du fait et peu au courant de la direction de notre politique, ont dû souvent douter du lendemain et considérer avec tristesse un avenir où ils se voyaient abandonnés. Il ne faut pas chercher ailleurs la raison du découragement de ces populations, de leur manque de confiance, ni s'étonner de l'exode qui en est résulté. Les risques de l'aventure, toutes les misères des premiers temps de l'expatriation sont compensés pour l'émigrant libanais par la conscience de la sécurité dans le travail à l'étranger et dans la paisible jouissance du bien-être acquis.

La répercussion la plus directe de la situation politique du Liban porte, on le voit, sur sa vie économique. C'est sur ce terrain que le contraste entre ce qui est et ce qui eût pu être se fait le mieux sentir.

Le Liban, enserré de toutes parts par des provinces turques, a, néanmoins, une étendue de côtes assez grande et eut pu s'assurer des débouchés directs sur la Méditerranée. Un point de la côte, particulièrement, se prête à l'établissement d'un port. Cependant, se basant sur des raisons absolument dénuées de valeur, en l'espèce, le gouvernement de Constantinople, sans y être autorisé en aucune sorte par les dispositions du règlement, a, jusqu'ici, non seulement empêché le trafic, mais interdit l'abord et le séjour sur quelque point que ce fût de la côte. Ravitaillé par Tripoli, Beyrouth et Damas, le Liban se trouve de cette façon à la merci de mesures douanières. Il acquitte sous forme de droits de douane un impôt indirect sur le montant duquel il ne revient rien au pays. Il pourrait même — des exemples récents autorisent cette hypothèse — être affamé par un boycottage savamment organisé, si tant est que le gouvernement turc réussit à déjouer la vigilance des puissances.

A l'insécurité politique et au péril d'une situation économique aussi précaire se joint la désorganisation administrative la plus complète.

Le gouverneur dispose de la force armée, nomme à tous les emplois administratifs, pourvoit aux offices judiciaires, perçoit les impôts, etc. Si des pouvoirs aussi étendus ont été accordés au gouverneur par le « Règlement organique », on ne saurait douter que les puissances, et en particulier la France, dont l'intervention armée avait provoqué la réunion de la commission européenne, entendaient qu'il fût usé de ces pouvoirs dans un sens conforme aux libertés traditionnelles du pays. Cette conception supposait une vigilance continuelle de la part du gouvernement français et aboutit dans la pratique à un régime contraire à ces libertés, régime d'ailleurs mal établi et inapte à diriger le pays dans une voie de progrès.

Il n'est pas permis de supposer que, malgré le lachisme du règlement, dont s'est prévalu constamment le gouvernement de Constantinople, rien de pareil fût prévu. La France occupait la Lybie, et quelque hostilité qu'elle rencontrât au sein de la commission, elle n'eût jamais consenti à une telle solution. Les instructions reçues par

ses représentants, les rapports adressés par ceux-ci à leur gouvernement en font foi. Fait intéressant : il n'y avait pas, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, d'antagonisme réel entre les vues du gouvernement français et celles du cabinet britannique.

Avant d'aller plus loin et d'aborder l'examen des modifications judiciaires et législatives introduites en violation du règlement organique du Liban, il nous faut donner ici un bref aperçu historique et juridique de la question libanaise.

A cette fin, recourons à un opuscule de publication récente où est exposé avec beaucoup de clarté et d'impartialité l'état de la question libanaise à ce double point de vue.

Depuis les origines de l'empire ottoman jusqu'en 1845, à part un léger tribut, les princes du Liban, sous un régime féodal, jouissaient d'une indépendance complète (1) en ce qui touchait l'administration intérieure, civile, judiciaire, fiscale et militaire de leurs principautés. Ils exerçaient des prérogatives souveraines, conféraient des grades et des titres de noblesse (2), avaient droit de vie et de mort, créaient des impôts et des taxes douanières, faisaient des traités de commerce avec les puissances étrangères, entretenaient une armée (3), avaient un drapeau.

Les princes du Liban furent toujours des indigènes élus par les seigneurs féodaux dans des assemblées, lorsqu'une famille princière venait à s'éteindre.

Au Liban, contrairement à ce qui se produisit dans les autres régions incorporées par la conquête, les chefs religieux dont la juridiction était reconnue par les princes étaient dispensés du *berat* ou firman d'investiture; les chrétiens étaient considérés comme les égaux des musulmans et aucune distinction ne subsistait entre eux (4). Les différends et les procès civils et criminels étaient jugés et tranchés par des seigneurs féodaux suivant les usages locaux. Le prince prononçait sans recours si le crime entraînait la peine capitale ou la peine de mutilation (5). Les habitants étaient propriétaires du sol et la couronne n'y posséda jamais de domaines privés. Les Libanais de toutes les confessions ont toujours été exemptés du service militaire en dehors du Liban. Ils servaient seulement dans l'armée de leurs princes qui prêtaient leur concours au gouvernement ottoman pour réduire les pachas et les populations rebelles, quand bon leur semblait (6). Enfin, le Liban jouissait du droit d'asile (7) et ce droit a été utilisé

(1) DOUAÏRI, *Histoire des Maronites*, p. 152; HERTZBERG, *Geschichte der Byzantiner und des Osmanischen Reiches*, 1883; CHURCHILL, *Mount Lebanon*, p. 335 et suiv.; DR MAX VON OPPENHEIM, *Vom Mittelmeer zum Persischen Golf*, t. I, p. 114.

(2) FLEISCHER, *Z. M. D. G.*, VI, 98, ch. 338; CHIDIAC, *Les Familles du Liban*, p. 67, 81 et suiv.; G. YOUNG, *Corps de droit ottoman*, p. 138; DJEVET pacha, *Histoire de l'empire ottoman*; Comte F. VAN DEN STEEN DE JEHAY, *De la situation légale des sujets ottomans non musulmans*, p. 423.

(3) G. MARITI, *Feccherdini Gran Ermir dei Drusi*, pp. 93 et suiv.; PRUTZ, *Aus Phönizien*, p. 37 et suiv.; VÜSTENFELD, *Fachred Din du Drüsenfürst*, p. 82 et suiv.; CATAFAGO, *Histoire des emirs maan qui ont gouverné le Liban de 1119 à 1689, 1864*; GUYS, *Beyrouth et le Liban*, t. II, p. 123, lettres de M. Th. Aldrige.

(4) *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. III, p. 368 et suiv.; F. E. ROGER, *La Terre sainte*, 1664; DUAIHI, *op. cit.*, p. 205; *Descriptions abrégées de la sainte montagne du Liban*, 1671, Paris; DE LA ROQUE, *Voyage de Syrie et du mont Liban*, Paris, 1722, pp. 11, 134, 200; GIOV. MARITI, *op. cit.*, p. 194 et suiv.; PRUTZ, *op. cit.*, p. 76 et suiv.; NEUMAN, *Über das Volk der Drüsen und den Emir Fakhreddin*, p. 28.

(5) DJEVET pacha, *op. cit.*, t. I, p. 352.

(6) Requêtes des émirs et cheikhs du mont Liban à la S. P., 22 mai 1842.

(7) DJEVET, *op. cit.*, t. I.

par tous les chrétiens persécutés des divers rites, qui trouvèrent au Liban un refuge inviolable.

Il est établi historiquement que l'organisation première du Liban se conserva intacte jusqu'au gouvernement de l'émir Bechir. Vers le commencement du XIX^e siècle, alors qu'il était dans toute sa puissance, ce prince la modifia légèrement en introduisant l'usage des lois écrites. Il adopta librement le « Cheriah », nomma un juge pour les chrétiens et un autre pour les Druses, qui devaient conformer leurs sentences aux prescriptions du « Cheri », à condition de respecter les usages locaux qui étaient en opposition avec lesdites lois.

Ibrahim pacha, qui réorganisa la Syrie, confirma les privilèges des Libanais, spécialement celui de se gouverner eux-mêmes suivant leurs anciennes coutumes, et maintint leur organisation judiciaire et leur législation propre.

Après le départ des Egyptiens, que les Libanais avaient aidé les Turcs à chasser de la Syrie — contre la promesse garantie par les puissances alliées de leurs maintenir leurs privilèges — la Sublime Porte consacra lesdits privilèges dans des firmans et des actes internationaux qui reçurent la garantie des puissances. Elle chercha, il est vrai, à diverses reprises, à placer la montagne sous son gouvernement direct, mais l'intervention des puissances qui lui rappelèrent ses promesses et affirmèrent « le droit des Libanais d'administrer leurs affaires intérieures », sauva l'autonomie libanaise, ainsi qu'en fait foi la correspondance diplomatique de 1840 à 1846 publiée dans le *Testa* (t. III, pp. 66 à 226).

En 1846, Cherib effendi, ministre des Affaires étrangères, envoyé en Syrie par le sultan, sur les instances de l'Europe, en qualité de commissaire extraordinaire, élabora des « Instructions aux conseils des deux Raïma Ramats » (octobre 1845), qui furent mises plus tard (1846) en articles sanctionnés par les puissances protectrices et où fut sauvegardée l'indépendance judiciaire du Liban. Non seulement l'organisation judiciaire était prévue, mais aussi la législation à appliquer.

Il est dit dans le préambule « que : pour connaître et juger d'après les anciens usages et conformément aux vues d'équité de sa Hautesse les affaires particulières et générales concernant l'administration des habitants soumis à la juridiction des deux raïma ramats, il est émané un ordre qu'un conseil soit établi auprès de chaque raïmacam ».

Plus loin, dans l'article 2 qui a trait à la mission des susdits conseils, il est dit textuellement :

« Les affaires tenant le second rang dans la mission des deux conseils sont les différends et les procès qu'ils sont chargés de régler et de juger d'après les usages locaux et conformément à la justice et à l'équité. »

Or ces usages étaient, pour la plupart, en opposition avec les prescriptions du « Cheri ».

Les événements de 1860 ayant prouvé l'inefficacité de la division du Liban en deux raïma ramats, M. Thouvenel, ministre des Affaires étrangères de France, après avoir obtenu l'agrément des autres cabinets, prit l'initiative d'adresser une dépêche à la Sublime Porte, réclamant qu'on apportât aux arrangements de 1845 « les modifications devenues nécessaires ».

La réponse que la Porte fit à cette communication dans sa note en date du 1^{er} monharrem 1277, 20 juillet 1860, est ainsi conçue :

« Les attributions de la commission » (proposée par la

France) « devant se borner à réviser les arrangements administratifs adoptés en 1845 à l'égard du Liban et être restreintes aux affaires de la Montagne, d'après la nature même de ces arrangements, et d'un autre côté le mode d'administration qui régit actuellement le Liban ayant été à cette époque débattu et adopté avec le concours des grandes puissances, il est naturel que les modifications qui doivent y être introduites soient également élaborées et arrêtées de concert avec les puissances. »

Il est clair que le terme « mode d'administration » désigne non seulement l'organisation judiciaire, mais la législation qui avait été prévue en 1845.

Cette législation ne fut point modifiée dans le règlement de 1864.

La dépêche que sir H. Bulwer adresse de Constantinople en date du 18 juin 1861 à lord Russel en fait foi. Rendant compte du résultat de la réunion générale, où fut conclu l'accord touchant le règlement libanais, il dit :

« La Porte, par le fait qu'elle a le choix de l'individu qui sera gouverneur, conserve une certaine autorité sur le gouvernement... »

« L'idée du gouvernement de Sa Majesté britannique a été de conserver la Montagne quoique gouvernée localement selon ses particularités, selon sa religion et ses coutumes, sous le contrôle central de l'autorité souveraine. »

La dépêche du marquis de Lavalette à M. Thouvenel, datée du 4 juin 1861, qui reproduit la discussion qui eut lieu dans la dernière séance de la conférence et les arguments des diverses parties, ne laisse aucun doute sur les intentions des puissances.

La législation particulière que nous venons d'examiner resta en vigueur au Liban jusqu'en 1885. Les sentences rendues par les tribunaux libanais jusqu'à cette date et dont les minutes sont conservées dans les archives en font foi. Elles sont basées tantôt sur les anciens usages, rarement sur le « Cheri », tantôt sur des considérations et des vues privées.

Le règlement modifié de 1864 ne toucha pas à ladite législation mais la maintint formellement, de par les dispositions des articles 6, 7, 8 et 10.

Ces considérations sont concluantes. Il n'en est pas moins vrai que, dès 1885, Daoud pacha, le premier gouverneur, sut inaugurer la série des violations du règlement libanais; ses successeurs le suivirent dans cette voie et comme lui s'ingénierent à détruire pierre à pierre le fragile édifice de l'autonomie libanaise. Mais il faut reconnaître que les premiers gouverneurs s'étaient contentés d'introduire les lois écrites de l'empire en opposition avec les privilèges des montagnards, en laissant à leurs tribunaux la liberté de s'y conformer ou non.

Il était réservé à Vassa pacha de modifier radicalement cette organisation judiciaire et législative. De sa propre autorité, il la remplaça par l'organisation en usage dans l'empire depuis 1879. En même temps, il introduisit par surprise les lois de l'empire, obligeant les tribunaux à baser leurs sentences sur ces lois.

Les puissances protestèrent dans les protocoles des 15 août 1892, 14 août 1897, 27 septembre 1902 et confirmèrent cette protestation dans le protocole relatif au choix du gouverneur actuel, en juillet 1907.

Mais les protestations des puissances restent lettre morte. Il n'est que temps, en présence du mal causé au pays par l'état de choses actuel, de chercher un remède à cette situation.

Si le Liban doit vivre, si nous avons un intérêt à son existence, il faut que nous veillions à ce que ses privilèges soient scrupuleusement respectés. Notre action n'a pas toujours été ce qu'elle avait avantage à être. Les événements qui se déroulent dans la péninsule arabique, en Palestine et au Hauran nous ont surpris, ou du moins nous avons agi pendant longtemps comme si nous n'envisagions pas l'éventualité des conjonctures actuelles. Si nous gardons au Liban une situation privilégiée, c'est surtout grâce à des circonstances indépendantes de notre action, en tête desquelles il faut placer l'attachement du Libanais à ses traditions.

Ce serait pitié, tandis que des rivaux infatigables partant de rien ont su se créer en Orient de si vastes intérêts, de renoncer, par une imprévoyante et impardonnable négligence, aux avantages très réels qui peuvent dériver pour nous de cette situation acquise.

Indochine

Les nouvelles propositions douanières.

— On sait que le régime douanier spécial aux colonies, prévu à l'article 7 de la loi du 29 mars 1910, devait être fixé dans le délai d'un an, et par conséquent être déterminé avant le 30 mars prochain. La Commission des douanes de la Chambre s'est réunie le 10 janvier sous la présidence de M. Thierry, qui a fait observer à ce sujet que le gouvernement n'avait encore donné aucune réponse aux demandes de communications faites par la Commission, et que celle-ci croyait devoir dans ces conditions dégager sa responsabilité.

Mais le gouvernement métropolitain n'est pas seul coupable de ces retards. Les colonies consultées sont longues à faire connaître leurs réponses. En ce qui concerne l'Indochine le gouvernement local a cru devoir interroger une fois de plus les assemblées élues avant de fixer son nouveau programme : la consultation précédente ayant précédé la promulgation de la loi du 29 mars 1910, ne pouvait se rapporter à ce texte.

Nous allons donc passer rapidement en revue les avis des assemblées locales et déterminer le sort fait par le gouvernement à ces diverses propositions.

Les réformes réclamées par le Conseil colonial de Cochinchine, d'accord avec la Chambre de commerce de Saïgon et la Chambre d'agriculture de Cochinchine, sont les suivantes :

DROITS D'ENTRÉE. — 1° Elévation des droits sur les filés de cotons;

2° Introduction au tarif de la dénomination suivante : kapok, fromagées ou filament de la même sorte en feuilles cardées ou gommées (ouate végétale).

Tarif général, 100 kilogrammes : 25 francs.

Tarif minimum, 100 kilogrammes : 20 francs.

3° Augmentation des droits sur les allumettes;

4° Relèvement des droits sur les laits condensés sucrés;

5° Diminution des droits sur les pétroles et fers-blancs;

6° Augmentation des droits sur les planches de Singapour;

7° Exemption ou réduction des droits sur les machines et outils spéciaux pour cultures tropicales;

8° Elévation à 350 francs par tonneau de jauge du droit d'entrée sur les navires construits à l'étranger et francisés en Indochine, et obligation pour l'administration d'acheter aux constructeurs indochinois les navires ou chaloupes dont elle aurait besoin.

DROITS DE SORTIE. — Suppression de tous les droits de sortie sauf ceux sur les animaux vivants, le riz, le paddy, les nids d'hirondelle, la cannelle, la soie grège, les déchets de cocons.

De son côté la Chambre mixte d'agriculture et du commerce du Cambodge demande la suppression ou tout au moins la réduction des droits à l'importation sur les marchandises n'ayant pas de similaires en France et en particulier sur les machines agricoles.

Enfin, la Chambre de commerce de Hanoï propose à l'importation pour la presque totalité des articles figurant au tarif spécial soit une élévation des droits, soit l'application du tarif général.

Les autres assemblées locales n'ont émis aucun avis particulier.

Des différentes propositions que nous avons citées, l'administration a adopté l'abolition des taxes de sortie sur les sucres exportés; la réduction des droits sur les machines et outils spéciaux pour les cultures tropicales, au moins en ce qui concerne les machines agricoles spéciales à la culture du riz; l'augmentation des droits du tarif spécial en ce qui concerne les produits de la pêche, les vermicelles chinois, les tabacs préparés d'origine chinoise, les thés, les vins parfumés chinois, les postiches, les tissus de soies, les applications de papier et la tableterie d'origine chinoise.

La suppression complète des droits de sortie et la diminution des droits sur les pétroles ont été repoussées pour des raisons budgétaires. L'élévation des droits réclamés sur les planches en provenance de Singapour a été repoussée comme anti-économique, cette colonie étant un de nos meilleurs débouchés. Le relèvement du droit sur les laits sucrés de provenance étrangère était impossible comme contraire aux dispositions de la convention de Bruxelles.

Enfin en ce qui concerne l'élévation à 350 francs par tonneau de jauge du droit d'entrée sur les navires construits à l'étranger, l'administration ne s'est pas rangée à l'avis du Conseil colonial. Ce droit n'est actuellement que de 5 francs par tonneau pour les bâtiments de rivière. Pour motiver leur proposition les constructeurs faisaient valoir la cherté des matériaux d'origine française dont le prix de revient serait supérieur de 25 à 50 0/0

à celui des matériaux employés sur les chantiers de Hong-kong et de Singapour. L'administration n'a pas fait droit à cette prétention, car en réalité l'élévation du prix de revient serait loin d'être aussi forte que le prétendent les constructeurs cochinchinois et il faut considérer qu'en dehors du droit sus-énoncé les bâtiments dits de rivière paient un droit de 18 à 27 francs par 100 kilogrammes sur les machines, un droit de 14 à 27 francs par 100 kilogrammes sur les chaudières et un droit de 2 fr. 25 par 100 kilogrammes sur le lest. Les constructeurs français se trouvent donc en fait suffisamment protégés.

L'impôt foncier des rizières en Cochinchine. — Le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine vient de signer un arrêté concernant les rizières de Cochinchine, qui rend définitifs les arrêtés des 23 septembre 1908 et 1^{er} septembre 1909 répartissant provisoirement les rizières en six classes, suivant leur rendement moyen à l'hectare et leur valeur locative. On sait que cette réforme était provisoire, le gouvernement de la colonie attendant, pour demander au Conseil colonial un vote définitif, les résultats de deux années de récolte.

Devant l'accroissement de 137.000 piastres dont cette réforme a fait bénéficier le budget, tout en imposant les contribuables plus équitablement qu'autrefois, le Conseil colonial a, dans sa séance du 12 octobre 1910, confirmé la réforme dont il s'agit.

Voici le texte réglant définitivement cette question :

Les rizières de Cochinchine sont réparties en six classes, imposées comme suit à l'hectare :

La catégorie hors classe : 2 piastres; la 1^{re} classe : 1 p. 50; la 2^e classe : 1 piastre; la 3^e classe : 0 p. 50; la 4^e classe : 0 p. 25; la 5^e classe : 0 p. 10 l'hectare.

Une commission, composée, dans chaque province, de l'administrateur adjoint ou du secrétaire de province, président, d'un géomètre, du chef ou sous-chef de canton, du conseiller de province pour le canton intéressé, d'un grand notable à la désignation du conseil des notables et d'un propriétaire foncier choisi par l'administrateur pour chaque village, procède sur les lieux à un projet de classification des terres à inscrire au rôle et à la vérification de la classification déjà arrêtée en cas de réclamation ou sur l'initiative de l'administration. Le conseiller colonial indigène de la circonscription pourra assister aux séances de la commission.

Dans les provinces où la colonisation européenne est importante, l'administrateur pourra désigner un colon français, qui sera substitué dans la commission au chef de canton, pour examiner le classement des terres occupées par la colonisation européenne.

La répartition dans les six catégories énumérées ci-dessus est faite en tenant compte du rendement moyen par hectare et de la valeur locative des rizières.

Pour effectuer son travail, la commission prend comme première base le rendement moyen par hectare, calculé comme suit :

100 gia et au-dessus par hectare : catégorie hors classe; moins de 100 gia et plus de 60 gia par hectare : catégorie 1^{re} classe; moins de 60 gia et plus de 35 gia par hectare : 2^e classe; moins de 35 gia et plus de 25 gia par

hectare : 3^e classe; moins de 25 gia par hectare : 4^e classe; rizières en friche : 5^e classe.

Ce premier classement est maintenu ou rectifié suivant la valeur locative des terres, estimée d'après toutes les causes générales influant sur leur revenu.

Les résultats du classement ou du reclassement devront être affichés pendant un mois à la maison commune de chaque village, dans un délai de huit jours après la clôture des opérations de la commission.

Les propositions de la commission établies sur cette double base sont approuvées par l'administrateur chef de province, sauf recours au lieutenant-gouverneur. En cas de réclamation soumise au chef de la colonie et reconnue non fondée, l'administration pourra faire supporter aux intéressés tout ou partie des frais de l'enquête supplémentaire à laquelle il aura été procédé.

La crise monétaire. — Nous avons, à diverses reprises, entretenu nos lecteurs de la crise monétaire dont souffre le Tonkin. Cette crise a été conjurée en partie, grâce à l'envoi d'une certaine somme de monnaie de billon que la Cochinchine a cédée au Tonkin.

La Chambre de commerce de Hanoï a pu répartir entre les commerçants européens, annamites et chinois, et selon l'importance du négoce de chacun, une certaine quantité du précieux métal, ce qui a eu pour premier résultat, assez satisfaisant, de faire baisser le taux du change au marché.

Néanmoins, les négociants chinois s'obstinent, dit l'*Avenir du Tonkin* du 2 décembre 1910, toujours à retenir du 10/0 sur les billets ou sur les piastres qu'on leur présente en échange de leur marchandise.

En cela, ils sont désormais inexcusables, puisqu'on les aide à traverser la crise monétaire, et nous tenons à signaler cet abus, certes, de vieille date, mais qu'il conviendrait de faire cesser.

Une autre cause va, croyons-nous, dit le même journal, mettre fin à la pénurie de monnaie de billon, et à celle moins grande de monnaie d'argent.

M. le ministre des Colonies vient, en effet, de câbler à M. le gouverneur général que la Monnaie avait expédié de Paris, le 3 novembre dernier, 1.800.000 pièces de dix cents.

D'autre part, 800.000 pièces de dix cents et 800.000 pièces de un cent ont dû partir de Marseille vers fin novembre. Nous pouvons donc espérer les recevoir prochainement au Tonkin, ce qui permettra de voir arriver sans crainte les fêtes du têt, causes de l'accaparement du billon.

Cet envoi est une partie du solde de la commande de 100.000 piastres de monnaie, argent et billon, faite en France, par câblogramme, le 16 décembre 1909, alors que la crise monétaire était des plus aiguës.

En mai et juillet 1910, la Monnaie a expédié en Indochine deux envois représentant une valeur globale de 45.700 piastres.

Le ministère des Colonies termine son câblogramme en assurant que l'exécution entière des deux dernières commandes aura lieu dans un très court délai. Donc, d'ici quelques semaines,

il ne conviendra plus de dire qu'il n'y a pas de monnaie d'argent et de monnaie de billon à la colonie. Si la monnaie manque encore, la cause en sera à l'agiotage éhonté qu'il sera nécessaire de ne plus tolérer sur les marchés ni de la part des commerçants asiatiques.

Les prêts sur récolte. — M. Simoni, résident supérieur au Tonkin, a adressé la circulaire suivante aux chefs de province.

Mon attention a été, à plusieurs reprises, attirée sur le peu de régularité avec lequel s'effectue le remboursement des prêts sur récolte. Un assez grand nombre d'emprunts datant de plusieurs années ne sont pas encore liquidés et provoquent des rappels assez fréquents de la part de la Banque de l'Indochine. C'est ainsi que le protectorat se trouve actuellement engagé pour plus de 11.000 piastres de prêts en retard, dont il n'est pas certain qu'il soit intégralement remboursé. Une notable partie de ces prêts ont été directement consentis aux villages par les chefs de province en vertu des art. 4 et 5 de l'arrêté du 25 septembre 1898. Les dispositions de ces articles avaient pour but de rendre moins longues les formalités d'emprunt en donnant aux résidents la faculté d'agréer immédiatement les demandes inférieures à 150 piastres, mais, en raison de la situation fâcheuse que je viens de vous signaler, j'estime qu'il y a lieu de se montrer désormais plus rigoureux dans l'octroi des prêts sur récolte et qu'il importe de réserver au résident supérieur, ordonnateur du budget local qui garantit ces prêts, le soin de statuer dans tous les cas.

Aussi vous serais-je obligé de vouloir bien soumettre dorénavant à mon approbation préalable toutes les demandes d'emprunts que vous recevrez, quel qu'en soit le montant.

Enfin, je vous prie de poursuivre activement le remboursement des prêts arriérés, de telle sorte que la situation du Protectorat vis-à-vis de la Banque soit régularisée le plus tôt possible.

Les irrigations au Tonkin. — Par un arrêté du 3 novembre 1909, l'administration locale du Tonkin a autorisé la création d'un champ d'essais à établir sur les territoires de Phu-xa et du Phu-gia (province de Hadong), situés tout près du fleuve Rouge. L'établissement de ce champ d'essais avait pour but, entre autres, de démontrer et de fixer les avantages de l'irrigation appliquée à la culture du riz. Les résultats de ces expériences viennent d'être publiés; ils sont des plus encourageants.

Les terrains choisis, d'une superficie de 40 hectares, n'avaient jamais porté de récolte du cinquième mois, les indigènes n'ayant pu créer de réserves d'eau. Le sol était absolument desséché. Les travaux d'aménagement ont consisté dans l'installation d'un poste de prise d'eau, muni d'un appareil simple et peu coûteux, et dans la construction de deux canaux sillonnés d'artéριοles. L'alimentation qui devait permettre les labours a commencé le 2 janvier 1910 et cessé le 13. Le 30 janvier, les repiquages étaient terminés. Le 26 avril, dans la plupart des parcelles, le riz était en fleurs. L'irrigation par machine a duré 145 jours. L'évolution culturale a demandé 140 jours.

La récolte, obtenue avec une quantité d'eau légèrement inférieure à un litre par seconde et par hectare, sur des terrains arides cultivés par les procédés locaux, a donné une production moyenne de 1.600 kilogrammes de paddy et de 3.050 kilogrammes de paille, soit, en argent, en comptant le paddy à 3 p. 50 les 100 kilogrammes et la paille à 7 p. 50 la tonne, un rendement brut de 73 piastres à l'hectare. C'est là un résultat très satisfaisant et qui permet d'affirmer la facilité d'irriguer, au moyen de postes de pompage peu chers, des terrains élevés, actuellement improductifs au cinquième mois et se trouvant pourtant à proximité de points d'eau.

Or, les terrains qui remplissent cette condition et qui par suite pourraient profiter des bienfaits de l'irrigation couvrent, par parcelles plus ou moins étendues, des superficies considérables au Tonkin. Aussi le résident supérieur du Tonkin vient-il d'adresser aux chefs des provinces du delta une circulaire les invitant à prendre l'initiative d'établir, avec les ressources des budgets provinciaux ou, le cas échéant, avec l'appui financier des villages intéressés, un certain nombre de postes de prise d'eau qui fonctionneront sous la surveillance du conducteur provincial des travaux publics. Ce système, généralisé avec discernement, ne tarderait pas à augmenter dans de notables proportions le rendement agricole du pays, pour le plus grand profit des populations rurales.

« Il n'est pas douteux dit la *Quinzaine Coloniale* que celles-ci ne se prêtent avec empressement à cette initiative, au fur et à mesure qu'elles seront mises à même d'en apprécier les avantages. La preuve en est leur insistance à réclamer des travaux d'hydraulique agricole, en offrant de prendre à leur charge la moitié ou même une fraction plus élevée des dépenses. Pour ne citer qu'un cas, les travaux de protection et d'assèchement du huyen de Yen-dzung étant évalués à 65.000 piastres, les indigènes de la région intéressée ont spontanément offert, comme contribution aux frais de cette entreprise, de s'imposer une somme de 35.000 piastres. C'est dire que les instructions données par le résident supérieur vont au devant des désirs des populations et ne peuvent manquer d'être accueillies par elles avec satisfaction et leur exécution facilitée par le concours des Annamites. Grâce à ces excellentes dispositions, il est permis d'espérer qu'avant de longues années des améliorations considérables pourront être réalisées à ce point de vue. »

SIAM

Nous recevons d'un de nos amis qui vient de visiter Bangkok une lettre contenant, sur les funérailles du roi Chulalongkorn, les relations avec la France, les écoles, les perspectives de la réforme siamoise, des passages que nous croyons de nature à intéresser nos lecteurs.

Le roi défunt a été transporté hors la présence des Européens à l'endroit où, dans son urne, le corps desséché par le mercure attend la

crémation qui aura lieu à une date indéterminée. Le corps diplomatique devait, en principe, assister au transfert. Mais, soit retard involontaire, soit calcul, les préparatifs ont été tellement longs, que les divers ministres se sont retirés avant le transfert, le gouvernement siamois les ayant engagés, m'a-t-on dit, à ne pas attendre plus longtemps « étant donné qu'on ne pouvait prévoir quand leur attente prendrait fin ». Ce n'est que vers 9 heures du soir, je crois, que le transport a eu lieu. Sur un point du parcours le catafalque a rencontré les fils de l'éclairage électrique lesquels, placés trop bas, ont dû être coupés pour laisser passer le roi défunt. Chaque homme de troupe avait une bougie en main. La lumière électrique éteinte, le cortège précédé, outre la musique militaire, par un instrument siamois, une espèce de clarinette lugubre qui de temps à autre jouait seule, l'effet était saisissant et, pour un symboliste, il y aurait eu dans le spectacle de ce passé éteignant pour un temps les lumières du présent, matière à philosopher. Depuis, la population est admise à certains jours, à défiler devant l'urne où se trouve le corps, laquelle d'ailleurs, placée sur une sorte de catafalque, est assez peu visible. Quelques personnalités de la colonie française, ayant eu les premières l'idée d'aller déposer une couronne devant l'urne, les diverses colonies européennes en ont fait autant; mais comme nous avons demandé les premiers l'autorisation, nous sommes passés en tête. Les colonies européennes ont été reçues par le nouveau roi qui se tenait dans une pièce précédant celle où est l'urne. Des adresses lui ont été lues, la nôtre par M. Padoux, le très distingué conseiller légiste, courte, sans excès de flatterie, très bien.

Une autre visite au roi a eu lieu, celle des différents ministres, avec les fonctionnaires européens au service du Siam. Là un incident fâcheux s'est produit. On a voulu soumettre les Européens à l'étiquette siamoise et ceux-ci ont été priés de s'agenouiller devant le nouveau roi. Le premier auquel l'invitation a été faite, un Anglais, a, paraît-il, été surpris, décontenancé, et a fait ce qu'on lui demandait; puis aussitôt sorti, furieux, a averti les autres Européens qui attendaient, — et qui, prévenus, ont refusé. Je ne garantis pas les détails de l'affaire; ils m'ont été contés d'une façon un peu différente par diverses personnes, mais le fait principal est exact. On ajoutait, d'ailleurs, que cet excès de zèle avait été médiocrement goûté par le roi qui n'en serait pas responsable.

Toujours est-il que les manifestations officielles qui se sont produites ont eu surtout un caractère d'intimité nationale, et à ce propos j'ai entendu critiquer la mesure prise à la demande, dit-on, du ministre de France au Siam, à savoir l'envoi de deux contre-torpilleurs à Bangkok, le *Mousquet* et le *Pistolet* venus de Saïgon sous les ordres d'un capitaine de frégate. Le gouvernement siamois pressenti aurait marqué, paraît-il, qu'il considérait la venue de nos navires de guerre comme intempestive, les véritables fêtes du cou-

ronnement ne devant avoir lieu que le deuil fini, après la crémation. L'envoi de contre-torpilleurs l'aurait plutôt désobligé.

*
*
*

Ce petit incident n'a d'ailleurs aucune importance pour les relations franco-siamoises. Le gouvernement de Bangkok semble fort bien disposé à notre égard. Sa conduite a été tout à fait correcte lors de l'affaire des bandes Annamites réfugiées au Laos siamois et qui avaient tenté, il y a quelques mois, une attaque armée contre nos postes du Mékong. Ces dissidents ont été magistralement battus par nous, mais la répression siamoise a, de l'autre côté de la frontière, vigoureusement complété la nôtre.

« L'Est asiatique », une société française, a obtenu, quelques jours avant la mort du dernier roi, une importante concession forestière. Cette affaire traînait depuis longtemps.

Dans le « Sanitary Service », qui dépend du ministère de Bangkok-ville, département spécial, les fonctionnaires étrangers sont Français et de nouveaux fonctionnaires, également Français, ont été engagés dans ces derniers temps. Enfin les fonctionnaires français sont admirablement reçus par les autorités siamoises qui se mettent à leur entière disposition lorsqu'ils veulent étudier les institutions et l'organisation du Siam, surtout quand ces autorités se rendent compte qu'il y a de notre part curiosité sympathique et absence de raillerie.

Evidemment, il ne faut pas tirer de ces marques extérieures de courtoisie des conclusions trop absolues. D'autre part, les autorités siamoises sont très fières de pouvoir faire constater aux Européens leur civilisation toute neuve, mais il semble bien que les manifestations aimables auxquelles elles se livrent envers les Français ne leur coûtent pas. La question est seulement de savoir si cette facilité d'attitude n'est pas caractéristique du caractère extrême-oriental et si nous pouvons en tirer une conclusion quelconque.

*
*
*

Les écoles sont intéressantes, j'en ai visité une dirigée par un Anglais: ce sont les Anglais qui ont l'instruction publique. Elle est du second degré (les écoles sont réparties en trois degrés de trois années chacune, non compris les écoles enfantines). Elle a cet aspect de netteté et d'ordre qui est assez général à Bangkok. On y sent une allure assez militaire dans la façon de saluer au commandement qu'ont les élèves, et leur tenue en rangs. Les enfants sont extrêmement dociles, travailleurs et attentifs. Les meilleurs d'entre eux sont envoyés en Europe à la fin de leurs études et de longtemps, paraît-il, le chiffre des étudiants sera au-dessous de celui des emplois à pourvoir. Aussi tout l'effort de l'« Education département » est-il employé à la formation des cadres des diverses administrations, le désir des Siamois étant, comme dans le reste de l'Asie, de pouvoir dans quelque temps continuer leur réforme avec le personnel purement indigène.

La question de l'instruction populaire ne s'est pas encore posée, et l'enseignement pour la masse est toujours entre les mains des bonzes auxquels le gouvernement a confié seulement un programme très élémentaire en siamois.

Pour les écoles de Bangkok, l'anglais est obligatoire, ainsi que dans les écoles du premier degré, l'allemand et le français. J'ai vu les programmes de l'enseignement secondaire : ils comprennent, sous la rubrique « Histoire », de l'économie politique et même de la sociologie, et ne paraissent pas contraires à un esprit de libre discussion.

La justice siamoise est également en très bonne voie de réorganisation...

* * *

Enseignement, justice, armée, administration, comment tout cela marchera-t-il une fois que les Siamois seront livrés à eux-mêmes ? Leur ambition, ou du moins celle des dirigeants siamois, d'être une nation bien moderne suffira-t-elle à entretenir une activité avec laquelle leur vigueur morale, encore peu entraînée, paraît, dans une certaine mesure, incompatible ? Je ne sais si des observateurs bien avertis pourraient l'affirmer. Nombre de conseillers européens et en particulier français du gouvernement siamois semblent cependant considérer ce problème avec confiance.

* * *

Au moment où le nouveau roi monte sur le trône, on pronostique l'influence très grande qu'aura la reine-mère sur son fils. On en tire cette conclusion que l'influence du prince Damrong, le ministre de l'Intérieur, disparaîtra devant celle du prince Devawongse, le ministre des Affaires étrangères. Ce dernier, comme Damrong, était frère du roi défunt ; mais Devawongse, est le frère complet, de père et de mère, de la mère du roi actuel. D'une façon générale, on prétend que, de même que le feu roi Chulalongkorn gouvernait avec ces frères, son fils gouvernera avec les siens.

* * *

Le nouveau règne manifestera-t-il des préférences pour cette nation européenne ? C'est ce qu'on ne peut dire. On attend la visite du Kronprinz allemand à Bangkok. Rien ne dit que cette démarche flatteuse fournira plus de fret aux bateaux allemands de la Norddeutscher lesquels, à part la saison des riz, naviguent le plus souvent sur l'Est. Il m'a été assuré que les Allemands n'avaient pas su conquérir la clientèle chinoise au point de vue du fret. La banque Germano-Siamoise établie à Bangkok ne serait pas non plus un instrument bien puissant pour l'expansion économique allemande. A ce point de vue, c'est notre banque de l'Indochine qui se trouve, pour la clientèle chinoise, dans la meilleure posture. Elle a bien la bonne moitié des affaires chinoises de la place, le reste, ce qui est le moins

bon, se partageant entre les deux banques anglaises, Hongkong Bank et Chartered, et la banque Germano-Siamoise.

Levant

Les mouvements de révolte en Arabie. —

D'après les nouvelles publiées ces derniers jours, les mouvements chroniques de révolte dans l'Yémen et dans l'Assyr marquent une très sérieuse recrudescence. Les autorités turques sont fort alarmées. A l'heure actuelle et jusqu'à l'arrivée de sérieux renforts, les garnisons turques de l'Yémen seraient assiégées par les gens de l'imam Yahia, et Saïd Idriss tiendrait tout l'Assyr et ne montrerait plus de dispositions à combattre son concurrent du Sud. On semble parler à Constantinople avec infiniment de réserve d'un sujet qui n'est pas agréable au gouvernement. L'importance des mesures militaires prises montre d'ailleurs combien on se préoccupe d'écraser un mouvement de révolte qui pourrait mettre en cause toute la domination turque en Arabie. Ces insurrections préoccuperaient d'autant plus le gouvernement de Constantinople, que l'on craindrait qu'elles n'aboutissent à provoquer un mouvement beaucoup plus étendu ayant pour objet la restauration du khalifat arabe. Aussi on annonce que l'on enverra dans l'Yémen et dans l'Assyr 35 bataillons de nizams et 10 de rédifs, 3 batteries de campagne, 4 de montagne et 2 compagnies de mitrailleuses. Ces renforts ont commencé à partir pour la mer Rouge. Il est à remarquer que les autorités estiment si nécessaire d'envoyer rapidement les troupes dans l'Arabie du Sud-Ouest, que l'on a appelé des rédifs même en Albanie, malgré la répugnance qu'ont les montagnards de ce pays à être envoyés dans les régions éloignées de l'empire, et l'exemption traditionnelle qui leur avait été accordée de servir au dehors. Il n'est d'ailleurs pas très probable que le gouvernement turc pousse très loin cette mobilisation albanaise, car il aurait tout à perdre à voir une nouvelle révolte éclater dans cette partie de la Turquie d'Europe, alors qu'il est obligé de faire face à tant de mouvements dans le monde arabe. En outre, l'agitation en Macédoine pourrait être dangereuse, alors qu'une partie de l'armée turque est amenée à faire face au Sud. D'après les estimations, l'imam Yahia à lui seul disposerait de 60.000 à 80.000 guerriers armés de fusils à tir rapide.

Il est certain qu'il s'agit là d'une difficulté sérieuse, à laquelle le régime jeune turc va être obligé de faire face. Elle l'est d'autant plus que, d'après certains indices, la campagne du Hauran, avec son prolongement vers les pays bédouins du Sud de la Palestine, n'est pas terminée. D'après le *Tanin*, le gouvernement vient en effet de décider d'appeler les rédifs de Nablous, de Ghaza et de Halil-el-Rhamas pour renforcer les

troupes qui sont employées au Hauran et dans les environs.

Comme on pouvait s'y attendre, certains journaux viennois profitent des circonstances pour essayer d'aggraver les défiances qui s'étaient élevées entre la Turquie et l'Angleterre. On sait qu'une littérature de cette espèce ne manque jamais de surgir à la moindre occasion sur les bords du Danube. Un journal viennois, qui passe pour être souvent inspiré écrivait récemment que des influences anglaises pouvaient être discernées sur divers points où il se produit des révoltes arabes, et, chose étrange, on accuse aussi les Italiens d'avoir envoyé des subsides et des armes sur le littoral de Hodeïda. Il est difficile d'ajouter foi à de pareils racontars. Les Anglais sont sans doute préoccupés d'empêcher le commerce des armes de se continuer dans le golfe Persique et d'apporter des moyens de résistance aux populations de la frontière afghane pour encourager l'armement à outrance des Arabes du Sud-Ouest. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, des causes de ce mouvement insurrectionnel, il intéresse indirectement notre pays, gros créancier de la Turquie : les finances ottomanes ne peuvent manquer en effet d'en être lourdement obérées, et ces événements doivent inévitablement hâter le moment où la Turquie devra de nouveau faire appel à son crédit sur les marchés européens. Sans s'en douter, le saïd Idriss et l'imam Yahia engagent nos gouvernants à savoir quelle serait exactement leur ligne de conduite en présence de nouvelles demandes turques qui ne devront pas nous trouver plus désarmés, moins capables d'imposer nos conditions que nous l'avons été pendant les négociations infructueuses de l'été et de l'automne 1910.

Parmi les dépenses que les Turcs seront obligés de faire pour réprimer les mouvements arabes, on signale celle d'achat de transports. On signale que des officiers turcs sont allés récemment à Bremerhaven pour acheter cinq navires du « Nord Deutscher Lloyd », que cette compagnie serait disposée à vendre au gouvernement ottoman.

L'insurrection des Bédouins de Palestine.

— Dans notre numéro de décembre nous avons résumé la révolte des Bédouins du Sud de la péninsule, révolte au cours de laquelle la ville de Kerak a été abondamment pillée. Nous recevons de Jérusalem la lettre suivante d'une spectatrice de ces événements et qui les résume dans un style qui a comme une légère saveur orientale et même biblique.

Jérusalem, le 26 décembre 1910.

Les cheikhs Kader et Ibrahim el Madjah avaient secrètement excité les habitants musulmans de Kerak contre le gouvernement, pour le faire disparaître et massacrer ensuite tous les chrétiens (tel était le langage des révoltés).

Le lundi 5 décembre, à l'aube, ils ont attaqué le sérail, après en avoir tué les gardes, se sont emparés du dépôt militaire et ont pillé les caisses du gouvernement, de la banque agricole, des orphelins, de la régie et de la municipalité, après quoi, ils se sont en-

fuis. A ce moment, le commandant Chaker pacha qui était venu pour le recensement, le juge et les fonctionnaires qui demeuraient près de la citadelle s'y sont réfugiés. Ensuite les habitants sont revenus et ont assiégé la citadelle pendant dix jours, l'attaquant pendant le jour, pillant les magasins des Damasquins, des chrétiens et des marchands d'Hébron. Après avoir volé, ils mettaient le feu aux boutiques et aux maisons. L'état actuel de Kerak fait pitié.

Les insurgés, après avoir pris le sérail, y ont brûlé tous les registres et tous les documents officiels.

Pour amener les soldats assiégés à se rendre, les susdits Cheikhs leur envoyaient de fausses nouvelles, disant que la ligne du chemin de fer était détruite depuis Damas jusqu'à Médine et que la révolution était générale.

La vie des chrétiens dépendait de celle des soldats assiégés (car les cheikhs disaient toujours : dès que les soldats auront rendu les armes, nous massacrerons tous les chrétiens); des nouvelles sûres disant au gouverneur que les troupes arrivaient pour nous secourir ont heureusement encouragé les soldats assiégés. En effet, le 14, les soldats de secours sont entrés dans la ville et les insurgés ont pris la fuite; maintenant, grâce à Dieu, nous sommes tranquilles.

Quelques chrétiens sont tout à fait dans la misère; on évalue ce qui a été pillé aux habitants à 5 millions de francs, non compris le Trésor du gouvernement, les biens des fonctionnaires et les ravages de l'incendie.

Aujourd'hui le cheikh Kader a eu un entretien avec le commandant général et lui a promis de restituer tout ce qui a été volé.

Le nombre des soldats tués ne dépasse pas 60, y compris ceux qui étaient aux environs. Plus de 150 habitants ont été tués. Parmi les chrétiens, il y a eu un homme, deux femmes et un enfant tués, plus six blessés.

Nouveau crédit pour l'armée turque. —

La Chambre des députés a récemment voté un nouveau crédit de 4 millions de livres turques qui est ouvert au ministre de la Guerre pour être dépensé à sa discrétion pour faire face aux nécessités du service public dont il a charge. En même temps, on a annulé pour une somme totale de 2.500.000 livres de crédits votés pour le budget de la guerre de l'exercice courant.

L'augmentation de 500.000 livres ainsi votée est moins intéressante que le fait que des crédits pour des objets déterminés ont été remplacés par l'ouverture d'un crédit d'ordre très général ouvert à Mahmoud Chekhet pacha. Celui-ci, on le sait, réclamait depuis longtemps la possibilité de considérer le budget de la guerre comme un tout, et d'opérer, selon les nécessités qui lui apparaîtraient, des virements d'un chapitre sur l'autre. Jusqu'ici, la Chambre s'était montrée peu disposée à entrer dans cet ordre d'idées, mais elle a accordé au ministre de la Guerre au moins partiellement ce qu'il demandait. C'est un indice qui ne doit pas passer inaperçu aux yeux de ceux qui ont intérêt à suivre les mouvements des finances turques. Il est d'ailleurs peu probable que ce nou-

veau vote, que Mahmoud Chefket pacha déclarait nécessaire pour satisfaire aux objets essentiels de son département, nous présage une diminution quelconque des dépenses au ministère de la Guerre en Turquie.

L'incident turco-italien. — Un incident assez grave s'est récemment produit à Hodeïda, où les autorités turques ont confisqué, sans tenir compte de l'esprit du régime capitulaire, un *sambouk* battant pavillon italien et accusé de faire la contrebande des armes. On avait d'abord songé à soumettre cet incident au tribunal de La Haye, mais un protocole a été récemment signé entre le ministre des Affaires étrangères turques et l'ambassadeur italien aux termes duquel une commission sera chargée d'examiner le cas.

Ce dernier est beaucoup moins intéressant en lui-même que comme pouvant servir d'indice nous renseignant sur l'état d'esprit des Jeunes Turcs. On sait que ceux-ci désirent se débarrasser du régime des capitulations et que quelques-uns d'entre eux voudraient opérer cette réforme, non en suivant la voie lente, mais sûre, c'est-à-dire en améliorant le régime judiciaire de la Turquie, mais bien par une série d'incidents qui supprimeraient en fait l'extériorité sans l'avoir fait abandonner en droit par les puissances bénéficiaires. D'après certains commentaires du récent incident d'Hodeïda, la Turquie, en l'espèce, aurait voulu créer un précédent en s'attaquant à une de celles des puissances européennes dont elle attendait le moins de résistance. Ainsi envisagé, l'incident italo-turc aurait une importance dépassant les intérêts d'une seule puissance et mériterait l'attention de tous les pays qui bénéficieraient du régime d'extériorité dans l'empire ottoman.

Extrême-Orient

CHINE

La peste en Mandchourie. — Une terrible épidémie de peste vient de se déclarer dans la Mandchourie du Nord. Le fléau a pris naissance, d'après les premiers renseignements, à Mandchouridja, sur la frontière sibérienne, et s'est rapidement propagé le long de la ligne du Transsibérien jusqu'à Tsitsikar et Kharbine, puis a gagné Fouchiatien et Moukden. Des cas mortels ont déjà été enregistrés également à Tien-tsin et à Pékin. Le nombre des victimes est considérable. Notre compatriote, le médecin français Gerald Mesny, de l'armée coloniale, a été l'un des premiers frappés à Fouchiatien. Le Dr Mesny, qui était attaché depuis sept ans à l'École impériale de médecine de Tien-tsin, s'était aussitôt porté au plus fort du danger pour organiser les secours. Il est mort avec un admirable courage presque dès son arrivée. Il était né à Brest et était âgé de quarante

ans. Le Dr Broquet, de l'armée coloniale, a été désigné par le gouvernement français pour aller prendre la place de son camarade le Dr Mesny.

L'agitation constitutionnelle. — Une dépêche de Pékin a annoncé que le trône avait révisé et modifié dans une assez large mesure le programme constitutionnel qui lui avait été soumis par l'assemblée Tsen-Tcheng-Yuan réunie à Pékin. Ce programme amendé comprend bien la promulgation pendant la présente année chinoise des statuts d'un cabinet et des règles pour la nomination d'un conseil composé de membres du présent grand conseil et présidé par le prince Tching ; mais les promesses faites à cet égard paraissent d'un caractère quelque peu vague.

Le programme comprend en outre les arrangements pour la suppression des subsides aux Mandchous. Il prévoit également qu'à la fin de 1911 des codes civil, commercial et criminel devront être promulgués et un conseil privé institué. En 1912, un budget parlementaire serait dressé et on publierait un règlement électoral applicable aux élections qui auraient lieu l'année suivante et seraient suivies par l'ouverture du Parlement en 1913. Nous donnons cette nouvelle sans d'ailleurs être persuadés qu'un pareil programme doit être appliqué dans les délais prévus.

L'assemblée avait présenté au Trône un mémoire demandant que tous les diplomates, fonctionnaires, étudiants, soldats et marins recevaient l'ordre de se couper la tresse considérée comme commémorant la sujétion de la nation par une race qui depuis a été absorbée par le peuple chinois. Le trône a refusé de donner suite à ce mémoire.

Il semble que l'agitation constitutionnelle soit un peu calmée en ce moment, peut-être par l'effet de la peste qui paraît concentrer toutes les préoccupations de la Chine du Nord.

Changements au ministère des communications. — Nous avons annoncé dans notre dernier Bulletin que Tang Chao Yi, président du You-tchouang-pou (ministère des communications) avait donné sa démission et que le gouvernement avait refusé de l'accepter. Depuis lors, un édit impérial a été promulgué acceptant la démission de Tang Chao Yi et l'attribuant à une maladie prolongée. Chen Koung Pao, qui était vice-président du You-tchouang-pou a été nommé président. Le premier président sera Li Tching, ancien ministre de Chine à Londres, et le second président Wou Yen Cheng actuellement grand conseiller.

Certains étrangers estiment que le ministère des communications prendrait une attitude plus déterminée en ce qui concerne la résistance des notables des provinces aux emprunts nécessaires à la construction des chemins de fer. C'est une appréciation qu'on ne saurait confirmer ni infirmer, et il est bon de rappeler qu'on disait le mois dernier que Tang Chao Yi se retirait précisément en présence de l'hostilité provinciale aux

projets d'emprunts, hostilité à laquelle il jugeait nécessaire de passer outre.

La question de l'opium. — Le gouvernement de l'Inde se montre résolu à continuer à s'associer aux efforts faits en Chine pour supprimer la production et la consommation de l'opium. Il a publié, le 31 décembre, une communication dans laquelle il déclare que l'Inde continuera à adhérer à l'arrangement passé il y a trois ans avec la Chine et aux termes duquel les exportations d'opium indien seraient diminuées de 5.100 caisses par an. Etant donnée l'attraction de plus en plus forte qu'exerce ce commerce, du fait des prix très élevés que la drogue atteint maintenant en Chine, le gouvernement de l'Inde a décidé de donner à partir du mois de janvier des certificats à toutes les caisses d'opium quittant l'Inde à destination de la Chine, soit à un total de 36.600. L'Angleterre reconnaît à la Chine le droit de fermer ses ports à l'opium arrivant sans ces certificats.

De son côté, le gouvernement chinois semble avoir renoncé à l'attitude extravagante que l'assemblée réunie à Pékin lui avait un moment imposée et que nous avons indiquée le mois dernier. On se rappelle, en effet, que le Tsen Tcheng Yuan demandait au gouvernement d'abolir immédiatement toute importation d'opium en Chine, ce qui était contraire aux arrangements passés entre ce pays et l'Angleterre, et aux termes desquels les exportations d'opium indien en Chine devaient diminuer au fur et à mesure de la diminution de la culture du pavot dans le Céleste Empire. Le gouvernement britannique ne pouvait entrer dans cette voie et imposer à ses sujets de l'Inde un sacrifice, qui n'aurait pas pour contre-partie des efforts équivalents de la part des Chinois pour se délivrer du vice contre lequel ils mènent depuis quelque années une si violente campagne. Pékin a depuis lors adopté une attitude plus raisonnable et les négociations ont été reprises pour prolonger l'accord qui avait été conclu entre la Chine et l'Angleterre pour une durée provisoire de trois années qui devait servir de période d'essai. La Chine accepte de donner pour base à l'arrangement nouveau, qu'elle négocie, le principe d'une diminution des ventes de l'Inde proportionnée aux efforts accomplis dans le Céleste Empire pour réduire la culture. On ne prévoirait pas l'abolition des exportations indiennes dans un délai quelconque, c'est-à-dire qu'on reviendrait sur la période de dix années d'abord fixée ; mais on prendrait pour mesure les résultats obtenus par les Chinois eux-mêmes. Or, on sait, d'après des relations sérieuses, que dans certaines régions du Céleste Empire la culture du pavot n'a pas encore été appréciablement réduite.

Néanmoins, la politique suivie dans cette affaire par le gouvernement de l'Inde et l'énergie de la campagne menée en Chine, si elle ne nous promet pas l'abolition de l'usage de l'opium dans le délai de dix années d'abord prévu, oblige les autres pays intéressés à prévoir une diminution

extrêmement considérable dans l'usage de cette drogue et dans sa production. C'est une perspective dont doit tenir compte en particulier le gouvernement de l'Indochine. Beaucoup de personnes sans doute dans la colonie, et même en France, déclarent que les finances indochinoises ne sauraient éprouver aucune inquiétude et que le monopole de l'opium n'est pas menacé. Il semble que cet optimisme, ou plutôt ce scepticisme en ce qui concerne le mouvement chinois soit un peu trop souvent inspiré par le désir de voir l'Indochine rester étrangère à tout souci en ce qui concerne son avenir financier, c'est-à-dire capable de continuer et même d'augmenter des dépenses qui ont de nombreux bénéficiaires. Cependant l'avenir reste incertain et déjà la régie éprouve quelque peine à se procurer l'opium dont elle a besoin.

La question de l'emprunt américain. — Le projet d'emprunt américain est toujours au même point, c'est-à-dire dans la même impasse que lorsque nous rédigeons notre numéro de décembre. L'opposition de la Russie et du Japon n'a pas cessé de produire son effet. On dit que Russes et Japonais songeraient à se faire accepter dans l'entente relative aux futurs emprunts chinois, qui lie déjà la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis. En outre, la Chine ne se résigne pas à accepter un contrôleur étranger pour l'emploi de l'argent qu'elle songe à emprunter, contrôleur qui était dans le programme américain et dont avait même parlé le président Taft dans son dernier message au Congrès. La question de l'emprunt américain n'a donc pas le moins du monde avancé.

Nous disions dans notre dernier numéro que le budget de la Chine, encore informe, était en déficit. Le ministère des Finances (Tou-Tchih-pou), annonce que ce déficit sera de 8 millions de taels, soit une trentaine de millions de francs.

Le chemin de fer du Houpé. — Nous lisons dans le *Bulletin économique de l'Indochine* :

Dans le numéro de novembre-décembre 1909 du *Bulletin économique de l'Indochine*, nous avons donné quelques renseignements sur le chemin de fer que les Chinois ont commencé, entre Yi-tchang (Itchang) et le Seu-tchouan, et sur la navigation du haut Yang-tseu, deux entreprises qui intéressent, indirectement, notre chemin de fer du Yun-nan.

Le *North China Daily News* a publié, depuis, des détails curieux sur la comptabilité de ce fameux chemin de fer du Seu-tchouan, dont l'idée avait été lancée, il y a plusieurs années, par le vice-roi Si Léang. Ils jettent un jour inattendu sur la façon dont les Chinois comprennent des entreprises de ce genre. Voici d'abord, sans plus, le bilan résultant de l'examen des livres de la Compagnie, que le correspondant de Tcheng-tou du *North China Daily News*, donnait à ce journal.

Il rappelle tout d'abord que le capital réuni représentait 16 millions de taels (1 tael : actuellement 3 francs environ), dont 25 0/0 environ souscrits volontairement, et le reste résultant de taxes forcées. Voici le bilan présenté à une réunion des actionnaires qui a eu lieu à Tcheng-tou du 26 novembre au 8 décembre 1909. Les actionnaires se sont trouvés réunis au nombre de 657. On leur allouait deux dollars par jour pour leurs frais de route, et un demi-dollar par jour, pendant leur séjour dans la capitale du Seu-tchouan. Il fallait posséder au moins 2.500 taels d'actions pour avoir droit de vote; mais, particularité bien chinoise, aucun souscripteur volontaire ne pouvait disposer de plus de 25 voix, tandis que les mandarins, qui représentaient les souscriptions « forcées » de leurs divers districts, disposaient d'un nombre de voix représentant, sans limitation, les souscriptions forcées du district, à raison d'une voix par 2.500 taels. C'est ainsi que le sous-préfet de Tchoung-king (*Pa hien*) représentait à lui seul, 125 voix.

DOIT	Taels
Souscriptions privées.	
Volontaires	2.761.450
Souscriptions « forcées ».	
(Taxe foncières).....	7.155.540
Impôt supplémentaire sur l'opium.....	892.973
Impôt sur les lampes à opium.....	336.653
Intérêt sur capital souscrit.....	1.932.126
Intérêt sur « fonds publics »	76.938
Frappe des monnaies de cuivre.....	2.107.304
Taxes sur le sel et le thé.....	94.088
Diverses recettes.....	29.921
Déficit de la frappe des monnaies de cuivre..	19.389
Total.....	15 405.952

AVOIR	Taels
Intérêt	870.347
Convois (?).....	214.410
Etudiants.....	268.988
Commission d'enquête.....	7.336
Achats d'instruments.....	44.743
Salaires.....	192.455
Bâtiments.....	67.726
Etudes de la ligne.....	108.400
Imprimés.....	86.820
Entretien (?).....	10.592
Achats de terrains.....	21.922
Transport	5.197
Prix des remises (?).....	69.768
Lettres et télégrammes.....	9.237
Monnaie de Tchoung-king.....	2.126.295
(Frappe des monnaies de cuivre).	
Divers.....	256.154
Location.....	2.902
Ingénieurs.....	9.054
Remboursement de la taxe d'opium à la monnaie.....	613.652
Balance en mains.....	10.421.958
Total..... (1)	15.405.952

Il faut bien dire que ce bilan est absolument incompréhensible pour de faibles entendements européens. Il a cependant été défendu, en termes très vifs, par le président de la *Szechuen Railway Company*, M. Li Tchi Hsoun, dans une lettre au *North China Daily News*, mais il faut bien dire

(1) Vérification faite des chiffres de cette balance, celle-ci n'est pas exacte: nous la laissons néanmoins telle qu'elle est fournie: les points d'interrogation ont été ajoutés par nous.

que cette défense paraît plutôt faible. Elle consiste surtout à dire que « le système de comptabilité chinois n'est pas le même que le système occidental ». On s'en aperçoit de reste.

Ce qui paraît acquis, c'est que la Compagnie chinoise dispose d'une balance nette de 10 millions de taels, sur des recettes primitives de 15 millions de taels. Qu'est devenue la différence? Le revenu annuel serait, d'après M. Li Tchi Hsoun, de 2 millions de taels (?).

Une des rubriques les plus difficiles à comprendre, celle de la « Monnaie » de Tchoung-king, représenterait un prêt de 2.126.000 taels à cet établissement. Il a été fermé, et 2.107.000 taels ont été remboursés. Pourquoi pas le capital exact prêté? Et qu'est-ce que la « taxe de l'opium remboursée à la Monnaie »? On croit comprendre, d'après les explications de M. Li, que c'est une taxe spéciale sur l'opium destinée à rembourser la dette (capital et intérêts) de la Monnaie. Et cette dépense de 108.000 taels seulement pour les études de la ligne, de 9.054 taels seulement pour les ingénieurs (*engineering department*), contre 86.000 taels pour les « imprimés »; etc., etc.?

Il y a lieu de noter, en passant, que les souscriptions « volontaires », qui avaient été de 2.535.697 taels la première année, sont tombées à 136.890 taels la deuxième année, et à 87.863 taels seulement la troisième. Il ne semble pas que l'assemblée générale de novembre-décembre 1909 soit faite pour réchauffer l'enthousiasme. Il resterait encore 65 millions de taels à trouver pour construire la ligne; et les « taxes forcées », — notamment celles provenant de l'opium — ont des chances de diminuer aussi.

Il y aurait eu, fin 1909, 249 employés de la Compagnie, tous Seutchouanais. Trois « general managers » touchèrent respectivement des salaires de 500, 300 et 200 taels par mois. Il y a aussi trois « inspecteurs de correspondance », et trois « managers » (directeurs) à 300, 220 et 100 taels par mois. Les employés inférieurs touchent de 233 à 33 taels par mois. Le salaire de l'ingénieur en chef, Jeme sien Yaou, ne ressort pas des comptes, mais son second touche 810 taels par mois, et le troisième ingénieur, 620 taels par mois. Il y a quatre autres ingénieurs dont les salaires varient de 350 à 245 taels par mois. Ce sont là des salaires absolument *exceptionnels* pour des Chinois, et l'on comprend que tout ce monde d'employés soient enchantés de cette aubaine « patriotique », et combattent ardemment toute intrusion étrangère.

Dans ces conditions, on peut se demander si les 10 millions de taels dont la compagnie chinoise disposait fin 1909 (1) pourront suffire à construire

(1) D'après un renseignement complémentaire, ces 10 millions de taels seraient ainsi répartis:

Forges de Han-yang.....	1.121.385 taels
Dans diverses affaires privées.....	4.130.970 —
Banques à Tcheng-tou.....	782.202 —
Tannerie.....	46.136 —
Banques et marchands à Changhaï.	3.439.779 —
— à Tchoung-king.....	690.402 —

Total..... 10.210.574 taels

Ce chiffre ne concorde pas d'ailleurs tout à fait avec celui du bilan officiel donné plus haut.

la ligne commencée, même de Yi-tchang à Kouei-tcheou fou (environ 135 kilomètres).

Il nous a paru intéressant, au moment où l'opinion publique chinoise continue à se montrer violemment « anti-étrangère », même pour des emprunts pour ses chemins de fer, de signaler comment les Chinois comprennent une entreprise de ce genre.

Le chemin de fer du Seu-tchouan. — D'après les dernières nouvelles, on peut croire que le chemin de fer du Seu-tchouan, entrepris par une compagnie chinoise dans des conditions dont nous donnons par ailleurs une idée, ne se construit pas facilement. A la suite d'une réunion d'actionnaires tenue à Tcheng-tou, on aurait, en effet, décidé de suspendre les travaux à partir d'Itchang et de se borner à relier par le rail Tchouang-king et Tchouang-tou. La compagnie consacrerait quelque deux millions de francs à acheter en Angleterre des remorqueurs capables d'assurer le transport du matériel jusque sur le bief supérieur du fleuve Bleu, à Tchouang-king.

Pendant ces tentatives indigènes, la Chine continue à refuser de conclure l'emprunt anglo-franco-américain-allemand.

Renforcement des Russes et des Japonais en Mandchourie. — Il est intéressant de signaler le bruit qui a récemment couru à Pékin d'un renforcement des troupes russes et japonaises le long du chemin de fer de Mandchourie. On assure que les Russes ont augmenté le nombre des soldats qui gardent la ligne de l'Est Chinois, entre la frontière de la Transbaïkalie et celle de l'Oussouri. A l'heure qu'il est, leur effectif dépasserait le nombre d'hommes par kilomètre qui était prévu par le traité de Portsmouth. Quant aux Japonais, ils auraient renforcé leur artillerie de campagne dans le territoire du Kouang-tong et même envoyé du matériel jusqu'à Kouang-tcheng-tseu, sans doute pour la région de Kirin.

Ces faits ou ces rumeurs auraient causé une certaine émotion chez les autorités chinoises de Mandchourie, car il est clair, étant données les relations actuelles entre les gouvernements de Tokio et de Pétersbourg, que le renforcement des troupes russes et japonaises ne saurait se faire en vue d'une nouvelle guerre entre la Russie et le Japon.

La Russie et la Mongolie. — Nous disions dans notre dernier Bulletin que la Russie semblait vouloir reprendre une politique active dans la Mandchourie du Nord et en Mongolie, et nous signalions un incident, qui nous semblait caractéristique, qui s'était produit sur les rives de l'Amour entre Russes et Chinois. Nous disions à ce propos que peut-être était-ce le premier effet d'une politique en vue de laquelle les Russes avaient voulu s'assurer les mains libres lors de l'entrevue de Potsdam. L'événement ne semble pas avoir encore justifié ces prévisions, et, d'après les nouvelles, l'incident qui s'est produit sur

l'Amour se serait terminé par des mesures disciplinaires contre les fonctionnaires russes et chinois qui y ont été mêlés. Il faut cependant signaler que certaines informations font croire que le gouvernement de Saint-Pétersbourg se préoccupe plus qu'il ne l'a fait dans ces dernières années de la Mongolie. Au milieu de janvier, la *Gazette de la Bourse* de Saint-Pétersbourg disait que le ministère du Commerce avait élaboré un programme très étendu pour améliorer les communications par voie ferrée, par les routes et par le télégraphe avec la Mongolie, dans le but de développer le commerce russe dans ce pays. Les tarifs télégraphiques entre la Russie et l'Extrême-Orient seront réduits à 6 kopecks le mot (soit environ 0 fr. 13).

Le dalaï-lama. — On annonce que le dalaï-lama va quitter Dardjiling pour se rendre à Calcutta ; il visitera divers centres bouddhiques du Nord de l'Inde, entre autres Pouri et Gaya. On dit que le Bouddha incarné est très désireux de venir en Angleterre conférer avec le gouvernement britannique et qu'il persiste à refuser d'écouter les demandes des lamas, sans doute inspirés par la Chine, qui l'invitent à rentrer à Lhassa. La manière dont les journaux anglais parlent des désirs de voyage du dalaï-lama pourrait indiquer que le gouvernement britannique est quelque peu disposé à en tenir compte.

JAPON

Le procès des anarchistes japonais. — Vingt-quatre anarchistes japonais ont été condamnés à mort par la cour de Tokio pour conspiration contre la vie de l'empereur et des membres de la famille impériale. D'après l'acte d'accusation, les coupables avaient préparé, en juillet dernier, une machine infernale déposée sous un jardin appartenant à l'Ecole militaire et dont le sol avait été miné à cet effet. Le mikado devait traverser le jardin avec toute la cour pour se rendre à une fête de l'Ecole militaire et il eût été victime de cette machination, si la police n'avait surpris les anarchistes en flagrant délit. Douze des condamnés ont vu leur peine commuée par la clémence impériale. Les douze autres, dont le chef du complot, le Dr Kotoku et sa femme, ont été exécutés dans la prison de Tokio. Cette affaire a produit une vive émotion au Japon, un attentat de ce genre étant jusqu'ici chose absolument inconnue dans ce pays de souveraineté absolue et de droit divin.

Le budget. — Le premier ministre japonais, marquis Katsura, a introduit, le 21 janvier, à la Chambre des communes, le projet de budget pour l'exercice 1911-1912. Les chiffres qu'il a donnés sont légèrement différents de ceux que nous avons publiés, d'après une autre source, dans l'*Asie Française* de décembre. Le premier ministre a

annoncé que les recettes ordinaires étaient estimées à 492 millions de yen (le yen = 2 fr. 59) et les recettes extraordinaires à 59 millions. Les dépenses ordinaires doivent s'élever à 407 millions et les dépenses extraordinaires à 144 millions. Soit un total de 551 millions pour les recettes et pour les dépenses. Les estimations ont dû être changées dernièrement, en raison de la nécessité où le gouvernement s'est vu, à la suite des dernières inondations, de consacrer un crédit de 193 millions de yen à des travaux pour éviter le retour de pareils fléaux.

Cette année, les dépenses navales supplémentaires s'élèveront à 14 millions de yen. En outre, pendant les six années qui vont s'ouvrir, 274 millions seront consacrés à des améliorations du réseau ferré. Le marquis Katsura a déclaré que le gouvernement avait la ferme intention de poursuivre son programme sans recourir à l'emprunt et même de consacrer 50 millions de yen au moins à l'amortissement de la dette nationale. Il semble difficile d'admettre cependant que le budget japonais, en augmentation constante, n'entraîne pas, à un moment donné, un nouveau recours à la politique d'emprunt que le marquis Katsura paraît écarter si complètement. Cette perspective est intéressante pour le marché français, auquel récemment encore le gouvernement de Tokio a recouru.

Le marquis Katsura a déclaré qu'on avait converti, depuis le commencement de l'année, 518 millions de yen d'emprunt 5 0/0, ce qui permet de faire une économie annuelle de 3.600.000 yen sur le service de la dette.

La politique étrangère. — Parlant de la politique étrangère, le marquis Katsura a dit :

On sera sincèrement satisfait de trouver que les relations de ce pays avec les puissances étrangères n'ont fait que gagner en cordialité et ne se sont heurtées à aucun incident se mettant en travers de l'amitié internationale. On notera par-dessus tout avec la plus grande satisfaction que l'alliance anglo-japonaise, qui a constamment gagné des forces et une solidité nouvelles, et qui assure un parfait accord et une sincère bonne volonté entre les deux gouvernements, continue à être un puissant facteur de la conservation de la paix générale de l'Extrême-Orient.

Le premier ministre a parlé avec une chaleur particulière des relations russo-japonaises. Faisant allusion à l'accord qui a été conclu avec la Russie au mois de juillet dernier, il a dit :

Il paraît que de certains côtés cet accord a été considéré avec quelque soupçon et a donné lieu à des malentendus. Je n'hésite pas à déclarer de la manière la plus positive que son unique objet est de maintenir le *status quo* de la Mandchourie et une paix durable en Extrême-Orient, en confirmant et en précisant les clauses inscrites dans les conventions antérieures. Il est sincèrement satisfaisant de remarquer que le sentiment amical qui s'était déjà manifesté dans les relations des deux pays a été rendu encore plus fort par la conclusion d'un nouvel accord et que les deux gouvernements, guidés par un esprit de coopération harmonieuse et de bon vouloir réciproque, ont réglé dans le meilleur esprit les questions qui se sont successivement présentées devant eux.

Parlant de la revision des traités de commerce, le marquis Katsura a déclaré que le Japon avait préparé des projets conformément à l'aspiration que la nation nourrissait depuis si longtemps, c'est-à-dire destinés à donner au Japon une complète autonomie de tarifs et à faire disparaître tous les engagements unilatéraux qui se trouvent encore dans les traités actuellement en vigueur.

PERSE

Les relations anglo-russo-persanes. —

Il en a été souvent parlé ces temps derniers dans la presse européenne depuis la publication — prématurée d'ailleurs — faite par l'*Evening Times*, de l'accord intervenu entre la Russie et l'Allemagne à la suite de l'entrevue de Potsdam et qui a motivé les déclarations de M. de Bethmann-Hollweg au Reichstag, celles de M. Pichon à la Chambre française des députés, celles plus récentes enfin de Rifaat pacha au Parlement ottoman. Nous les commentons d'autre part et ne nous occuperons ici que de la réponse de la Perse à la dernière note anglaise et de l'occupation russe dans les provinces septentrionales de l'Iran. L'échéance du 18 janvier devait être attendue à Téhéran avec quelque impatience et aussi quelque inquiétude. On se souvient, en effet, de la note remise par l'Angleterre au gouvernement de Téhéran le 18 octobre dernier. Cette note déclencha un violent orage dans la presse pangermaniste (1). Elle donnait trois mois aux dirigeants persans pour rétablir l'ordre dans le Sud et les menaçait, ce délai passé, de l'organisation de forces de police commandées par des officiers anglo-indiens. Le 24 octobre, une première réponse de la Perse protestait contre les prétentions britanniques, accusant la politique anglo-russe de tout le mal. Londres fit savoir à Téhéran, le 17 du mois suivant, par l'intermédiaire de son représentant, sir George Barclay, que les termes de sa première note étaient maintenus ; et le ministre en donnait les raisons (2). Avant que soit venu à expiration le délai qui lui était imparti et pour en éloigner, sinon en détourner les conséquences, le gouvernement persan a fait tenir à l'Angleterre, le 18 décembre, une nouvelle réplique dont le Foreign Office n'a eu communication que le 11 janvier. Revenant d'abord à sa thèse favorite contre le gouvernement russe, la Perse énumérait ensuite complaisamment les mesures suivantes prises pour donner satisfaction à l'Angleterre :

1° La nomination imminente d'un gouverneur général compétent dans la province du Fars ;
2° La nomination de Saoulet ed Daouleh chargé, avec un détachement de 380 hommes, d'assurer la sécurité sur la route de Bouchir à Ispahan, *via* Kazeroun ;

3° L'envoi d'une force composée de fantassins et de cavaliers, dont 700 hommes avec trois ca-

(1) Cf. Bulletin d'octobre 1910.

(2) Cf. Bulletin de novembre 1910.

nous expédiés depuis peu de Téhéran ont déjà dépassé Koum, tandis que trois régiments venus d'ailleurs rejoindront cette expédition à Ispahan;

4° Une portion considérable de l'emprunt projeté sera affectée au maintien de la sécurité dans le Sud et dépensée suivant un programme actuellement en préparation;

5° Nomination prochaine, en plus de celle des officiers européens actuellement au service du gouvernement persan, d'un certain nombre de gens compétents en vue de l'organisation d'un corps de gendarmerie efficace.

En terminant, la Perse réfutait les chiffres des statistiques fournies par sir G. Barclay et laissait espérer que le programme qu'elle préparait amènerait l'Angleterre à consentir une surtaxe de 10 0/0 sur les douanes du Sud, dont le produit serait employé à l'organisation d'une police indigène.

En même temps que les journaux anglais publiaient ce résumé de la seconde réponse persane, la légation de Perse à Londres appuyait les promesses énumérées ci-dessus en dévoilant à la presse les grands projets de son gouvernement. Pour assurer la tranquillité dans le Sud, la Perse se promettait de maintenir une garnison de 10.000 hommes dans la province du Fars, de porter de 4.000 à 8.000 hommes les forces existant, paraît-il, dès maintenant à Chiraz, et de faire circuler sur la route Ispahan-Bouchir une colonne mobile de 2.000 hommes avec un canon Maxim. De son côté, le ministre des Finances a proposé, le 3 janvier, au Medjliss que 1.500.000 tomans environ empruntés à la Banque impériale soient affectés à la police de la Perse méridionale. Plus récemment encore, la légation de Perse à Londres communiquait aux quotidiens anglais l'information officielle qu'elle avait reçue de Téhéran avec l'intention bien évidente de signaler les premiers effets salutaires dont a été suivie la deuxième note persane : « Les rapports du Sud, y était-il dit, montrent une parfaite amélioration de la situation. La colonne mobile, sous les ordres de Fateh el Molk (ex-député et propriétaire dans le Sud), a atteint Ispahan; elle quittera prochainement cette dernière ville pour inspecter les autres districts. Nizam es Sultaneh, le nouveau gouverneur général du Fars, est arrivé et va mettre en œuvre les mesures destinées à assurer une absolue tranquillité conformément aux instructions qu'il a reçues. Le général Malleta (un officier italien) est parti avec des troupes pour les provinces méridionales; il est chargé d'organiser de façon efficace la gendarmerie; il sera rejoint par des officiers suédois choisis spécialement. Les forces actuellement dans le Sud, y compris celles de Saoulet ed Daouleh (un des chefs de la tribu Kashgāi), qui gardent la route Bouchir-Chiraz-Ispahan, suffisent à assurer le maintien de l'ordre. » Promesses et efforts ont amené l'Angleterre à temporiser. Sir George Barclay a informé le gouvernement persan que la Grande-Bretagne, voyant avec satisfaction les premières mesures prises par la Perse, abandonnait

les conditions posées en octobre. Cependant, enclin à attribuer aux rigueurs de la saison d'hiver l'amélioration signalée dans le Sud, le cabinet de Londres déclare réserver sa liberté de mouvements pour l'avenir si la Perse ne menait à bien la tâche de pacification. Quant à l'autorisation demandée par Téhéran d'accroître de 10 0/0 les recettes douanières, le Foreign Office refuse d'y accéder.

Hussein Kuli Khan Nawab, que Moustofi el Mamalek avait choisi, en juillet dernier, quand il forma son cabinet comme ministre des Affaires étrangères et qui, en cette qualité, avait rédigé la dernière réponse de son gouvernement à l'Angleterre, a remis sa démission au début de janvier. Il en aurait donné, dit-on, les raisons suivantes : la violation constante des traités par la Russie qui invoque des précédents pour justifier les actes les plus injustifiables et l'incertitude où se trouvait alors le gouvernement de ce qui concernait les intentions de l'Angleterre. Mirza Hassan Khan Mohteshem es Saltaneh a pris sa succession. Le nouveau ministre vient seulement de dépasser la quarantaine. Il est le fils de feu Sadigh el Molk, qui a occupé pendant si longtemps le poste de sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Mohteshem es Saltaneh a débuté dans la carrière diplomatique comme secrétaire de la légation de Perse à Berlin; puis il fut nommé consul général dans l'Inde. A son retour en Perse, il obtint le poste de sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et accompagna en cette qualité le chah Mouzaffer ed Dine à son troisième voyage en Europe. Il passa ensuite au sous-secrétariat de l'Intérieur et fut placé à la tête de la commission de délimitation de la frontière turco-persane. Il était gouverneur d'Ourmiah lorsque Moustofi el Mamalek lui offrit le portefeuille de la justice qu'il accepta et occupa jusqu'à ce qu'il prît la succession d'Hussein Kuli Khan.

Une protestation signée de 222 notables de la province du Guilan a été adressée par le Conseil de cette province aux différents représentants des nations étrangères à Téhéran. C'est un véhément réquisitoire contre la politique anglo-russe et un appel aux libéraux du monde entier pour défendre la nation persane opprimée.

Le régent Nassir el Molk a quitté Vienne le 16 janvier, à destination de Téhéran. « Il serait à désirer, écrivait le *Novoïe Vremia*, qu'il se montre à la hauteur de sa réputation et que, grâce à la collaboration des puissances voisines intéressées au rétablissement rapide de l'ordre, il tire son pays de la fondrière où il est embourbé. Les Russes en particulier attendent avec impatience le moment où la Russie pourrait, sans inconvénient pour la tranquillité et la paix dans la Perse septentrionale, retirer de cette région leurs détachements dont la situation est très pénible. Ce n'est pas de nous malheureusement, mais des Persans qu'il dépend d'abrégier la durée du séjour de nos troupes en Perse. » Ce désir formulé par le journal de Pétersbourg serait en voie de se réaliser, à en croire une information

du correspondant spécial du *Daily Telegraph* dans la capitale russe. « Les relations russo-persanes, dit le correspondant anglais, ont quelque tendance à s'améliorer. Il y a maintenant à Téhéran un groupe d'hommes politiques favorables à l'établissement de bonnes relations entre la Russie, la Perse et même l'Angleterre et disposés à accepter les propositions faites jusqu'ici sans résultats par Londres et Pétersbourg. Ce groupe est encore peu nombreux, mais son influence grandit tous les jours et l'on espère que le rappel des troupes russes de Kazvin consolidera la situation. » Ce rappel, le gouvernement russe serait décidé à le faire, mais il attend que soient réglées deux questions dont nous avons déjà parlé et qui depuis longtemps attendent une solution. La première est l'autorisation d'importer en franchise en Perse des automobiles pour assurer les communications sur les routes construites par la Russie. La seconde a rapport à une concession minière obtenue par la Russie du gouvernement persan à Karadagh, sur la frontière russo-persane. Sous prétexte qu'on n'avait pas commencé à forer les puits, la concession a été annulée; mais en réalité le district n'ayant été qu'imparfaitement reconnu, l'exploitation n'était pas possible. Les ministres paraissent être disposés à revenir sur leur erreur et à examiner avec bienveillance les propositions russes dont la solution doit amener ce qu'ils ont le plus à cœur, le retrait des soldats du tsar. Actuellement, ils stationnent dans trois places : Kazvin, Ardebel et Tebriz, au nombre de 3.000, dont 600 dans Kazvin.

Questions financières. Le premier budget. — Une dépêche de Téhéran au *Times*, en date du 6 janvier, a annoncé que la dette flottante du gouvernement persan, contractée vis-à-vis de la banque russe et se montant à 1.200.000 livres sterling, a été consolidée en un emprunt 7 % avec un fonds d'amortissement calculé de façon que l'emprunt soit payé en quinze ans. Cet arrangement était attendu depuis qu'une convention similaire avait été conclue en mai dernier avec la Banque impériale. Comme l'intérêt payé jusqu'ici avait été de 12 % et même plus dans certains cas, une économie considérable a donc été réalisée.

Une partie de ce qui constitue en réalité le premier budget vient d'être soumise à la Commission des finances du Medjliss. Le premier Medjliss, dit le correspondant du *Times* à Téhéran auquel nous empruntons ces renseignements, avait élaboré un budget, mais avec des données insuffisantes, de sorte que le résultat de ce travail ne fut en réalité qu'une approximation très grossière des recettes et des dépenses totales. Le budget actuellement soumis au parlement a souffert des mêmes difficultés pour obtenir des chiffres précis et contrôler les renseignements venus des provinces. Mais on a disposé de beaucoup plus de temps que lors de la première expérience et le résultat a été meilleur.

Les revenus totaux sont évalués, pour l'année

finissant le 21 mars 1911, à 140 millions de krans, soit environ 65 millions de francs. La plus grande partie de cette somme est constituée par le *molyat*, c'est-à-dire les revenus des terres de la couronne et de l'impôt foncier, qui dépasse 64 millions de krans. En juillet les évaluations les plus optimistes pour les recettes étaient de 50 millions de francs, mais toutes les principales sources de revenus ont dépassé les estimations et il est probable que les évaluations budgétaires seront également trop faibles pour les trois derniers mois de l'exercice. En ce qui concerne les dépenses, les budgets de la Guerre et des Affaires étrangères ne sont pas encore établis et celui de l'Intérieur est incomplet. Mais il semble dès maintenant certain que l'évaluation primitive qui prévoyait un déficit de 30 millions de francs ne se trouvera pas confirmée et que le déficit sera beaucoup moins important. Dix millions de krans figurent comme « non-valeurs » et cela tient en grande partie au coulage dans la perception du *molyat*. En plus de ce coulage, les autorités locales perçoivent, par un droit de douane maintenant reconnu, une somme inconnue venant s'ajouter au *molyat* et que l'on appelle *tafavat-amal*. Un des articles les plus onéreux du budget est celui de la liste civile qui est fixée à 15 millions de francs. Ce chiffre serait encore beaucoup plus élevé si on y comprenait les arriérés impayés des pensions. Par contre, les traitements ministériels sont modestes; de même l'indemnité parlementaire pour l'ensemble du Medjliss ne dépasse pas 625.000 francs, avec la pension de l'ancien Chah.

Le transpersan et les projets de voies ferrées. — Le colonel Yate, dont nous avons publié la lettre qu'il avait envoyée au *Times* au début des pourparlers du chemin de fer transpersan (1), en a écrit une autre à la revue anglaise *The Spectator* où se trouvent exposées et discutées certaines questions intéressantes soulevées par ce nouveau projet. Quelques extraits permettront à nos lecteurs d'en juger.

Le projet russe, écrit le colonel Yate, ou une ligne rejoignant le système ferré russe du Caucase à celui de l'Inde par le Beloutchistan, doit être envisagé à un double point de vue : 1° sa répercussion politique commerciale et financière sur les possessions anglaises; 2° son influence sur nos relations avec la Perse elle-même et avec les deux puissances qui ont avec nous de grands intérêts dans l'Orient moyen, la Russie et l'Allemagne.

Le colonel Yate étudie en détail le tracé projeté du transpersan qui part non loin de Bakou, longe les bords ouest de la Caspienne jusqu'à Recht, suit la vallée du Safid à travers les monts Elbrouz jusqu'à Kazvin, gagne Ispahan soit par Téhéran soit par Hamadan pour se continuer par Yezd et Kirman jusqu'aux chemins de fer nord-ouest de l'Inde. Le point de raccordement avec ce réseau n'est d'ailleurs pas encore fixé : la Russie a parlé de Noushki, point terminus actuel de la ligne venant de Quetta; mais pour des raisons

(1) Cf. Bulletin de novembre 1910.

commerciales, le colonel Yate estime que Larkana ou Reck Junction dans la vallée de l'Indus serait préférable. Car de même que Bakou a été choisi comme point de départ, et non Tiflis ou Batoum, à cause de sa voie ferrée qui le rattache à Moscou et à Pétersbourg, de même Reck Junction mettrait voyageurs et marchandises en communication directe avec Lahore, Delhi, Rajputoua, l'Inde centrale, Karachi et Bombay et la construction de ce tronçon serait moins difficile — moins coûteuse par conséquent — en empruntant ce trajet. De Bakou à Yezd, le transpersan sera dans la zone d'influence reconnue à la Russie en 1907, comme de Kirman au réseau indien il se trouvera dans la zone anglaise : reste la section Yezd-Kirman placée dans la zone neutre qui devra être l'objet de négociations ultérieures.

L'auteur de la lettre indique ensuite le développement auquel est appelé le transpersan : « Un aussi grand chemin de fer doit évidemment avoir des embranchements. » Il parle notamment de celui dont actuellement il est le plus question, Téhéran-Hamadan-Kermanchah-Khanikin, destiné à rejoindre le Bagdad allemand. Puis il en mentionne un autre qui irait de Téhéran à Meched par Askabad, d'où par le transcasprien il aboutirait à Krasnovodsk. Les Anglais enfin ne devront pas oublier qu'étant maîtres de l'Inde, des communications avec les principaux ports du golfe Persique leur sont nécessaires. Et le colonel Yate termine ainsi sa lettre :

Depuis soixante-dix ans les cerveaux européens ont médité sur cette entreprise de chemin de fer indo-européen. La politique et l'argent, la rivalité et la jalousie internationales ont toujours été de plus grands obstacles que la montagne, le désert et les fleuves. Je me hasarde à penser que toutes ces difficultés sont sur le point d'être surmontées et que dans dix ou onze ans d'ici le Caucase et la vallée de l'Indus, la Méditerranée et le golfe Persique seront unis par des voies de fer ; si le contrôle de ces lignes est justement partagé entre Bretons, Slaves et Teutons les intérêts de tous, y compris ceux de la Turquie et de la Perse, seront assurés sans que soit troublée la paix de l'Europe ou de l'Asie.

La *Gazette de Francfort* a publié une correspondance de Téhéran dans laquelle l'auteur déclare qu'il est fort beau pour l'Allemagne d'avoir obtenu la jonction du côté de la Perse avec le futur embranchement allemand Bagdad-Khanikin, mais qu'il peut se passer bien du temps avant qu'une ligne Bagdad-Khanikin-Kermanchah-Hamadan-Kazvin et Hamadan-Ispahan ouvre la Perse au commerce allemand. Il est évident, en effet, que toutes les lignes projetées partiront du Nord. Il serait facile de construire un chemin de fer de Bakou à Enzeli-Recht, et, de même, une ligne se reliant au réseau du Caucase et allant de Djoulfa à Tebriz. Mais, de Tebriz et de Recht à Téhéran, on rencontrerait de grandes difficultés techniques. Les Russes savent déjà toutes celles qu'ils ont eu à surmonter pour construire la route de Recht à Kazvin. Or ces lignes ne seraient avantageuses que pour le commerce russe, puisque la Russie n'exempte pas de droits les marchandises en transit. Ces voies ne pourront donc être utili-

sées que pour les produits pour lesquels la rapidité de transport importe plus que le prix. Ce que l'Allemagne aurait dû obtenir à Potsdam, dit le correspondant de la *Gazette*, c'était l'entrée en franchise, pour tous les produits passant par Batoum pour aller en Perse avec des garanties. En effet, la Russie voudrait, dit-on, abaisser les droits sur les produits entrant en Perse par Batoum-Djoulfa ; mais, une fois la concurrence par caravanes Trébizonde-Tebriz détruite, elle pourrait fort bien revenir aux droits antérieurs. Il y a d'ailleurs cent autres moyens, et l'on a déjà retrouvé « égarées » en Sibérie des marchandises étrangères destinées à la Perse. L'auteur estime enfin que la ligne Bagdad-Khanikin et le prolongement persan vers Kermanchah-Hamadan-Kazvin rendrait d'immenses services commerciaux, mais à la condition qu'un embranchement se détache de Khanikin à Tebriz et un autre de Khanikin à Ispahan. Il faudrait aussi que ces lignes fussent construites en partant du Sud : ce serait le moyen de rendre la Perse moins dépendante de la Russie.

ASIE RUSSE

Les pêcheries de la région du Caucase.

— Les pêcheries du Caucase sont très importantes : elles sont établies sur les bords de trois mers, mer d'Azov, mer Noire et mer Caspienne, et sur le cours inférieur du Terek, du Soulak, de la Koura, du Rion, de Koubane, etc. Les populations considérables qui habitent dans les bassins inférieurs de ces cours d'eau vivent en partie de pêche, et cette industrie leur rapportent plusieurs millions de roubles par an. A elle seule la vallée du Terek produit près de 2 millions de kilogrammes de poissons ; la région caspienne de la Koura en donne 36 millions, et celle de la mer d'Azov, que traverse le Koubane, 25 millions. On peut dire que, chaque année, près de 80 millions de kilogrammes de poissons sont pris dans les eaux du Caucase. On prend surtout le grand esturgeon (*Acipenser haso*), l'esturgeon stellifère (*Ac. guldenstaedtii*), les autres espèces d'esturgeon, le chip (*Ac. schypa*), la sevranga *Ac. Stellatas*, le glasus, le saumon, (*Cyprinus caspius*), le sandat (*Lucioperca sandra*), la carpe (*Cyprinus carpio*), la brème (*Abranus brama*), l'éperon (*Leuciscus rutilus*), le képhal (*Mugil*), etc. Les produits des pêcheries donnent du caviar, de la colle, du balyk : on fait énormément de salaisons. Les procédés de pêche sont très divers.

Parmi les pêcheries des eaux intérieures, il faut avant tout signaler celles du lac Goktcha qui renferme quatre variétés de saumons et deux de carpes qu'on n'a jamais trouvées dans d'autres eaux.

Sur les côtes de la mer Noire et de la mer Caspienne on prend des phoques et des dauphins.

LES CONFÉRENCES

UNE SECTION D'ÉTUDES DU TRANS-INDOCHINOIS

Sous ce titre, l'École coloniale a entendu, le 18 janvier, une causerie faite par M. le capitaine Baudesson du 2^e cuirassiers, ancien membre de la mission du Langbian.

Le conférencier a rappelé succinctement les nécessités économiques et stratégiques qui ont amené le gouvernement général de l'Indochine à contracter un emprunt de 200 millions pour construire la voie ferrée de 2.000 kilomètres qui réunira les capitales de la Cochinchine et du Tonkin.

Sous une forme vivante, il a retracé les difficultés sans nombre qu'eut à vaincre, pendant les reconnaissances topographiques préparatoires au choix du tracé, la mission à laquelle il resta près de trois ans attaché : les éléphants sauvages mettent en bouillie un conducteur des ponts et chaussées dont on ne reconnaît l'identité que grâce à un carnet de calculs gisant près de débris informes ; les tigres enlèvent quatorze coulis et obligent un poste d'études à abandonner provisoirement la région ; la fièvre des bois fait de grands ravages, principalement sur les pentes du plateau du Langbian où les décès furent si nombreux, tant parmi les Européens que chez les indigènes, qu'on hésita un moment à y poursuivre la construction d'un sanatorium.

De fort curieuses projections ont permis ensuite de suivre pas à pas dans leurs coutumes et leurs superstitions les Moïs, peuplades incultes réparties sous divers noms dans la chaîne annamitique, du 11^e au 22^e degré de latitude nord.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :
Au grade d'officier.

MM. :

Conty (A.-R.), ministre plénipot., sous-directeur d'Europe ;
Delaroche-Vernet (P.-H.-P.-H.), secrét. d'ambassade, chef du bureau du chiffre ;

Dutasta (P.-E.), secrét. d'ambassade, chef du cabinet.

Au grade de chevalier.

MM. :

Guillois (S.-E.-A.-E.), consul à Larnaca ;
Pila (F.-J.-M.), consul, attaché commercial pour l'Extrême-Orient ;

Marinacce-Cavallace (J.-B.-C.-F.-E.-H.), consul à Kharkoff ;

Barron (A.-J.-B.), consul à Rosario ;

Vignon (A.-A.-M.), secrét. d'ambassade ;

Pain (J.-A.-H.), attaché à la direction des archives.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le capit. Laignier est désig. pour la compag. de la Cochinchine ;

M. l'offic. d'admin. de 2^e cl. Bousquet est désig. pour la direct. d'artillerie de Cochinchine.

GENDARMERIE

Indochine. — M. le command. Buisson est désig. pour Hanoï.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Cochinchine. — M. le général de brigade Colonna de Giovellina est désig. pour la Cochinchine.

INFANTERIE

Chine. — M. le lieut. Pannetier est désig. pour le 16^e rég.

Annam-Tonkin. — MM. les capit. Thibault, Colonna et Méraud ; les lieut. Dangelzer, Harent, Raphel, Bayle, Cuzin et Gilbert et le sous-lieut. Pichon sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le colonel Arlabosse ; les capit. Marbot et Bourès, les lieut. Chéret et Rampacher sont désig. pour la Cochinchine.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le lieut. Grossin est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le capit. Dard est désig. pour la Cochinchine.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'offic. d'admin. de 2^e cl. Cayatte est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les offic. d'admin. de 1^{re} cl. Niochet, de 3^e cl. Guilhamet et le stagiaire Jeandidier sont désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. l'adjoint à l'intend. Ride est désig. pour le Tonkin.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'offic. d'admin. de 3^e cl. Muller est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. l'offic. d'admin. de 2^e cl. Daridan est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — M. le méd.-maj. de 2^e cl. Vaillant est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le méd.-maj. de 2^e cl. Rousseau et le méd. aide-maj. de 1^{re} cl. Dubarry sont désig. pour la Cochinchine.

Nouvelle-Calédonie. — M. le pharm. aide-maj. de 2^e cl. Cheyssial est désig. pour l'administration pénitentiaire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés navals. — M. le capit. de fréq. Durand est nommé attaché naval à Saint-Petersbourg ;

M. le lieut. de vaiss. Brylinski est nommé attaché naval à Tokio.

Extrême-Orient. — M. le mécanic. ppal de 1^{re} cl. Leboucher est désig. pour la division navale de l'Indochine.

Levant. — M. l'enseigne de 1^{re} cl. Jahan est désig. pour la Jeanne-Blanche à Constantinople.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Hubert ;

Président du tribunal de première instance de Saïgon, M. de Mérona ;

Substitut du procureur de la République à Saïgon (Indochine), M. Magnan ;

Juge de paix à compétence étendue à Djibouti (Côte des Somalis), M. Lhermitte ;

Juge président du tribunal de première instance de Longxuyen, M. Nizet ;

Juge au tribunal de Saïgon, M. Morché ;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Hanoï, M. Gintzburger ;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Soctrang, M. Baurens ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saïgon, M. Cury ;

Conseiller à la Cour d'appel de l'Inde, M. Levana ;

Juge au tribunal supérieur de Papeete (Océanie), M. Guillier ;

Juge président du tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Laroche ;

Juge président du tribunal de première instance de Karikal (Inde), M. Ninet ;

Lieut. de juge au tribunal de première inst. de Papeete (Océanie), M. Caillat ;

Procureur de la République à Karikal (Inde), M. Teulon ;

Substitut du procureur de la République de Pondichéry (Inde), M. Delrieu ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Isaac ;
 Conseiller à la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie, M. Allard ;
 Substitut du procureur de la République à Papeete (Océanie), M. Hucher ;
 Juge de paix à compétence étendue à Yanaon (Inde), M. Naudau (P.-A.).

Sont nommés pour faire partie pendant une période de quatre années, du conseil privé de la Cochinchine :

En qualité de membres titulaires indigènes.

M. Nguyen Thang Hon, doc-phu-su en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Le Quang Hien, doc-phu-su à Sadec, chevalier de la Légion d'honneur.

En qualité de membres suppléants indigènes.

M. Luong Khac Ninh, propriétaire, ancien conseiller-colonial.

M. Nguyen Van Nguyen, doc-phu-su en retraite.

Bibliographie

Un livre anglais sur le Yunnan et l'exploration française de la province, par H. BRENIER, ancien directeur de la Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine, inspecteur-conseil p. i. des Services agricoles et commerciaux de l'Indochine. Hanoi-Haiphong, imprimerie d'Extrême-Orient, 1940. (Extrait du *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, n° de janvier 1940.) Une brochure de 29 pages.

Le livre anglais dont il s'agit est du major H.-R. Davies ; il a pour titre : *Yunnan, the link between India and the Yang-tse*, M. Brenier l'examine de près ; mais ce n'est pas une analyse sèche : de substantielles notes et d'intéressantes remarques font de cette brochure un véritable instrument de travail.

Le major Davies a exploré à diverses reprises depuis 1894 la province du Yunnan. A partir de 1898, il se livra à une série d'explorations topographiques dans la Chine du Sud-Ouest afin de découvrir une route pour un chemin de fer destiné à relier la Birmanie au Yang-tseu-kiang. L'ouvrage de M. Davies a été fait avec les observations recueillies au cours de ses voyages, — observations relatives à la géographie générale du Yunnan, à la question du projet de chemin de fer, à l'ethnographie des régions parcourues.

« Sur le Sud-Ouest du Yunnan, dit M. Brenier, M. Davies nous apporte des renseignements sinon tout nouveaux, du moins beaucoup plus complets que tous ceux que nous possédions jusqu'ici. » On connaissait mal notamment le système orographique de la partie comprise entre la route de Bhamo à Tali, le Mékong et la frontière birmane ; il est extrêmement compliqué ; il y a là « un enchevêtrement de collines, de montagnes, de cirques et de chaînes » ; comme culture dans les bas-fonds, le riz, le coton, la canne à sucre ; sur les hauteurs, jusqu'aux édits prohibitifs, du pavot, on y fait un peu d'élevage. Le voyageur anglais décrit les divers pays situés entre Bhamo et le Salouen, entre le Salouen et le Nam-ting, entre Nam-ting et les Etats shans ; puis la région de Tseu-mao, Pou-eul, Yun-tcheou, Yong-tchang, Ta-li, « la partie la plus riche du Yunnan ». Jusque-là des pays pauvres, une population peu dense, de rares centres.

Pour atteindre Ta-li, M. Davies a proposé un tracé de voie ferrée pénétrant en Chine à Kanen-long, au confluent du Salouen et du Nam-ting, au-dessous et à l'Est de Bhamo. De Rangoun à Ta-li, on compterait 4.470 kilomètres. Les difficultés du tracé commenceraient dans la vallée du Nam-ting ; il faudrait notamment atteindre un col de

1.072 mètres avant de redescendre sur Yun-tcheou ; puis il faudrait remonter, pour franchir la chaîne bordière orientale du Mé-kong, à 2.280 mètres.

La ligne de Bhamo serait plus facile à construire, du moins jusqu'à Teng-yue. Au delà, les obstacles se multiplieraient. M. Davies condamne ce tracé.

La deuxième partie de la mission du major consistait à déterminer la prolongation du chemin de fer vers le Yang-tseu et le Sseu-tch'ouan. Toutes les voies indiquées vers le fleuve Bleu étaient impraticables. Quant à la prolongation du chemin de fer de Yunnan-sen vers Ta-li, on n'en a pas vu très bien l'utilité pratique. M. Davies a l'impression que la voie ferrée Tonkin-Yunnan-sen attirera le trafic Bhamo-Ta-li. M. Brenier ajoute que les différents trafics iront « vers le centre de distribution et de concentration de Yunnan-fou, placé maintenant à trois jours de la mer, alors qu'il en était, il y a cinq ans seulement, à plus de vingt jours ». Et en outre, « il ne faut pas perdre de vue le développement économique local qu'amènera comme partout la voie ferrée ». La population de la province, d'après M. Davies, est de 9 millions environ. D'après M. Brenier, elle serait de 7 à 8 millions environ ; un tiers à peu près en est chinoise ; le reste est composé de races diverses.

M. Davies étudie ces races d'après le classement linguistique. Il néglige les renseignements somatiques et les particularités ethnographiques, les mœurs, les usages. Sa contribution dans ce domaine n'est donc pas satisfaisante. Mais, par contre, ses notes sur la distribution topographique des tribus est intéressante. Il souligne l'homogénéité des caractères somatiques apparents, des coutumes, de la langue de la race thaï sur la vaste surface qu'elle couvre, depuis les sources de l'Iraouady jusqu'au Sud du Siam en passant par l'Indochine, le Kouang-si. Au Yunnan, elle s'étend de la frontière birmane (au niveau de Bhamo) au Kouang-si, dans les parties basses des régions montagneuses.

Les Lolo se groupent surtout sur les montagnes et les plateaux de l'Est. Il y en a à l'Ouest du Mékong, où l'on rencontre des Lahu, métis de Lolo et de Wa. Dans le Haut-Salouen, ce sont les Li-so.

Au Nord-Ouest du Yunnan, les Miao sont nombreux. Au Sud-Est et au Sud se trouvent les Yao (les Man du Tonkin). Le classement des Miao et des Yao dans la famille Mou-Khmer, comme le fait M. Davies, est discutable, selon M. Brenier.

Dans les dernières pages de sa brochure, M. Brenier, à propos du livre et de la carte tout à fait remarquable du major Davies, indique la série des explorations françaises du Yunnan avec les diverses sources bibliographiques. Cette partie sera souvent consultée.

SOMMAIRE DES REVUES DU MOIS

Revue des Français (25 janvier 1941). BIARD D'AUNET : Ce qui se passe dans le monde. L'entrevue de Potsdam. L'accord russo-allemand. Les déclarations de M. Pichon. — G. BORDAT : Vers une académie des femmes françaises. — AGATHON : La culture classique et les hommes d'autrefois. — ODOSSIDÈS : Une ère nouvelle en Grèce. — MAX THALER : La politique germanique et l'atavisme barbare. — MYRIEM M. WEISSEN-SZUMLAUSKA : Vieux navires... jeune Turquie, récit vécu.

Revue des Sciences politiques (janv.-févr. 1941). CH. DUPUIS : La Belgique et le second empire.

Questions Diplomatiques et Coloniales (janv.-févr. 1941). Commandant DE THOMASSON : Le malaise de la Triple-Entente. — H. MARCHAND : La menace de l'Inde.

Le Gérant : A. MARTIAL.